

# Bulletin officiel de Pôle emploi

## Sommaire chronologique

### Décision Ce-VdL n° 2021-03 DS Agences du 1er février 2021

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire au sein des agences ----- 3

### Décision Ce-VdL n° 2021-04 DS DT du 1er février 2021

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire au sein des directions territoriales ----- 10

### Décision Ce-VdL n° 2021-05 DS DR du 1er février 2021

Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire au sein de la direction régionale ----- 13

### Décision Co n° 2021-03 DS Agences du 1er février 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Corse au sein des agences ----- 21

### Décision Co n° 2021-04 DS DR du 1er février 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Corse au sein de la direction régionale ----- 25

### Décision GdE n° 2021-05 DS DR du 1er février 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Grand Est au sein de la direction régionale ----- 34

### Décision GdE n° 2021-06 DS Agences du 1er février 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Grand Est au sein des agences ----- 42

### Décision GdE n° 2021-07 DS PTF du 1er février 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Grand Est au sein des plateformes de services ----- 53

### Décision GdE n° 2021-08 DS DT du 1er février 2021

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Grand Est au sein des directions territoriales ----- 57

### Décision PES n° 2021-01 DS DR du 1er février 2021

Délégation de signature du directeur de Pôle emploi services par intérim au sein de l'établissement ----- 60

### Décision PES n° 2021-02 DS Dépense du 1er février 2021

Délégation de signature du directeur de Pôle emploi services par intérim au sein de l'établissement en matière d'opérations de dépense et de recette ----- 126

**Décision PES n° 2021-03 DS IPR du 1er février 2021**

Délégation de signature du directeur de Pôle emploi services par intérim à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par les articles 46, 46 bis et 55 du règlement d'assurance chômage et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X, et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables 128

**Décision HdF n° 2021-09 DS DT du 2 février 2021**

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des directions territoriales ----- 149

**Décision Paca n° 2021-08 DS Agences du 2 février 2021**

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein des agences----- 153

**Décision Paca n° 2021-09 DS DR du 2 février 2021**

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein de la direction régionale----- 164

## Décision Ce-VdL n° 2021-03 DS Agences du 1er février 2021

### Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire au sein des agences

La directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2021-09 du 12 janvier 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

## Article 1 - Placement et gestion des droits

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, et § 3 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste, les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie, les décisions appliquant la pénalité administrative, les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription et de changement de catégorie, à l'exception des décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de sanction.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 § 3 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 4 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 2) les bons SNCF,
- 3) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

## Article 2 - Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet d'initier les conventions locales de subvention.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 5.

## Article 3 - Prestations en trop versées

**§ 1** - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 12 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 24 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 pour accorder une remise pour les prestations (les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers) dont le montant initial est inférieur ou égal à 650 euros.

**§ 3** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 5 pour accorder une remise pour le compte de l'assurance chômage dès lors que le montant de la dette (ou le solde restant dû), pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, est inférieur ou égal à 650 euros.

**§ 4** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 § 2 et § 3 de l'article 5 pour admettre en non-valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

**§ 5** - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour les § 1 et § 3, celles versées pour le compte de l'assurance chômage

## **Article 4 - Fonctionnement général**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 de l'article 5 – à l'exception pour les responsables d'équipe du dépôt de plainte sans constitution de partie civile, à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

## **Article 5 - Délégataires**

### **§ 1 - directeurs d'agence**

- monsieur Xavier Berriat, directeur de la plateforme de production des services à distance
- madame Aline Barbosa, directrice d'agence de Bourges Baudens
- madame Cécile Emonet-Bonnaventura, directrice d'agence de Bourges Prospective
- monsieur Christophe Massif, directeur d'agence d'Aubigny sur Nère
- madame Corinne Allibe, directrice d'agence de Saint Amand Montrond
- madame Catherine Deleury, directrice d'agence de Vierzon
- madame Sabine Gérard, directrice d'agence de Chartres gare
- madame Valérie Le Normand, directrice d'agence de Champhol
- monsieur Emmanuel Viollier, directeur d'agence de Dreux
- madame Christine Foulon, directrice d'agence d'agence de Lucé
- madame Valérie Lefrançois, directrice d'agence de Vernouillet
- madame Annie Ferre, directrice d'agence de Nogent le Rotrou
- madame Françoise Deschamps, directrice d'agence de Chateaudun
- madame Isabelle Piro, directrice d'agence d'Argenton s/ Creuse
- madame Monique Bret, directrice d'agence de Châteauroux Balsan
- monsieur Gilles Réтали, directeur d'agence d'Issoudun
- madame Claude Guey, directrice d'agence d'Amboise
- monsieur Stéphane Ducrocq, directeur d'agence de Chinon
- madame Stéphanie Bulté-Meme, directrice d'agence de Joué les tours
- madame Nathalie Pineaud, directrice d'agence de Loches
- monsieur Laurent Meme, directeur d'agence de Saint Cyr s/Loire
- madame Emmanuelle Sade, directrice d'agence de Tours 2 lions
- monsieur Laurent Coulon, directeur d'agence de Tours Ronsard
- madame Valérie Lecomte, directrice d'agence de Saint Pierre des corps
- madame Catherine Maucourant, directrice d'agence de Blois gare
- monsieur Renaud Hervé, directeur d'agence de Blois Laplace
- monsieur Frédéric Grosjean, directeur d'agence de Romorantin-Lanthenay
- madame Carole Hardion, directrice d'agence de Vendôme
- monsieur David Lecrivain, directeur d'agence de Gien

- madame Catherine Fossoyeux, directrice d'agence de Montargis
- monsieur Bruno Charfoulault, directeur d'agence de Pithiviers
- madame Christelle Vancon, directrice d'agence d'Orléans est
- madame Odile Henin-Landemarre, directrice d'agence d'Orléans Loire
- madame Axelle Lecolloec, directrice d'agence d'Orléans nord
- monsieur Franck Puisselet, directeur d'agence d'Orléans ouest
- madame Seytap Atakol, directrice d'agence d'Orléans sud

## § 2 - directeurs adjoints

- monsieur Laurent Ferrer, directeur adjoint d'agence de Bourges Prospective
- madame Corinne Bresch, directrice adjointe d'agence de Champhol
- madame Isabelle Philippon, directrice adjointe d'agence de Lucé
- madame Odile Garrivet, directrice adjointe d'agence de Châteauroux Balsan
- monsieur Fabien Grosbois, directeur adjoint d'agence de Blois Laplace
- madame Catherine Henry Burlot, directrice adjointe de Blois gare
- madame Sophie Marqueton, directrice adjointe d'agence de Tours 2 lions
- madame Sylvie Le Jolu, directrice adjointe d'agence de Tours Ronsard
- monsieur Michel-André Chasseing, directeur adjoint d'agence de Montargis
- monsieur Ronald Boutard, directeur adjoint d'agence d'Orléans nord
- madame Catherine Jean, directrice adjointe d'agence d'Orléans ouest

## § 3 - responsables d'équipe

- madame Pascale Flori, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
- madame Amalia Jimenez, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
- monsieur Gilles Locher, responsable d'équipe à la plateforme de production des services à distance
- madame Agnès Brunet, responsable d'équipe de Bourges Baudens
- madame Anne Chaton-Panet, responsable d'équipe de Bourges Baudens
- madame Françoise Peigne, responsable d'équipe de Bourges Baudens
- madame Françoise Medioni, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- madame Sonia Rault, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- madame Marie Grimoin, responsable d'équipe de Bourges Prospective
- madame Marie-Paule Tkaczuk, responsable d'équipe de Saint Amand Montrond
- monsieur Brice Payet, responsable d'équipe à Aubigny sur Nère
- monsieur Alexandre Pain, responsable d'équipe de Vierzon
- monsieur Christophe Mathey, responsable d'équipe de Chartres gare
- madame Guylaine Narcisse, responsable d'équipe de Chartres gare
- madame Carine Kistela, responsable d'équipe de Champhol
- monsieur Rodolphe Lecomte, responsable d'équipe de Champhol
- madame Brigitte Liegeon, responsable d'équipe de Champhol
- monsieur Thierry Martin, responsable d'équipe de Châteaudun
- monsieur Christophe Duthuille, responsable d'équipe de Châteaudun
- madame Marie Lannes, responsable d'équipe de Dreux
- madame Géraldine Chalmet, responsable d'équipe de Dreux
- monsieur Julien Margat, responsable d'équipe de Dreux
- monsieur Sylvain Bouillet, responsable d'équipe de Lucé
- madame Anne Roger, responsable d'équipe de Lucé
- monsieur David Rabacal, responsable d'équipe de Vernouillet
- monsieur Laurent Paccagnini, responsable d'équipe de Vernouillet
- monsieur Damien Cassi, responsable d'équipe d'Argenton s/ Creuse
- madame Elise-Laure Verriere, responsable d'équipe d'Argenton s/ Creuse
- monsieur Hervé Carrois, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- monsieur Jérôme Cousset, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- madame Anita Pire, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- monsieur David Bernard, responsable d'équipe de Châteauroux Balsan
- madame Martine Louet, responsable d'équipe d'Issoudun
- madame Anne Renelier, responsable d'équipe d'Amboise

- monsieur Eric Boistard, responsable d'équipe d'Amboise
- monsieur Alexandre Guilpain, responsable d'équipe de Chinon
- madame Emilie Finet, responsable d'équipe de Chinon
- monsieur Mathieu Chancel, responsable d'équipe de Chinon
- monsieur William Dhieux, responsable d'équipe de Joué les tours
- monsieur Sébastien Darner, responsable d'équipe de Joué les tours
- monsieur Stéphane Kail, responsable d'équipe de Joué les tours
- madame Marianne Brouxel, responsable d'équipe de Loches
- monsieur Simon Boutreux, responsable d'équipe de Loches
- madame Sylvie Albert, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Patrice Brocherie, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Youcef Mancer, responsable d'équipe de Saint Cyr s/Loire
- madame Carole Chausson, responsable d'équipe de Saint Pierre des corps
- madame Patricia Farge, responsable d'équipe de Saint Pierre des corps
- madame Anne Brunel, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- madame Chloé Manga-Marcuzzi, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- monsieur Eric Scilien, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- monsieur Franck Guiblin, responsable d'équipe de Tours 2 lions
- madame Emmanuelle Grit, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Jacqueline Santerre, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Nathalie Anatole, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- monsieur Thomas Mouline, responsable d'équipe de Tours Ronsard
- madame Odile Desloges, responsable d'équipe de Blois gare
- monsieur Frédéric Guerin, responsable d'équipe de Blois gare
- madame Delphine Montusclat, responsable d'équipe de Blois gare
- madame Isabelle Asselin, responsable d'équipe de Blois gare
- madame Nelly Boucourt, responsable d'équipe de Blois Laplace
- monsieur Pascal Bensoussan, responsable d'équipe de Blois Laplace
- monsieur Pascal Marchand, responsable d'équipe de Blois Laplace
- monsieur Arnaud Croiset, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay
- monsieur Jérémie Arnoult, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay
- madame Valérie Hardy, responsable d'équipe de Romorantin-Lanthenay
- madame Maria-Theresa Charles, responsable d'équipe de Vendôme
- madame Fanny Laure Ridet, responsable d'équipe de Vendôme
- madame Alexandra Bertrand, responsable d'équipe de Gien
- monsieur David Loiseau, responsable d'équipe de Gien
- monsieur Christophe Frot, responsable d'équipe de Montargis
- monsieur Christian Hanganu, responsable d'équipe de Montargis
- monsieur Mathieu Pelle, responsable d'équipe de Montargis
- monsieur Abdelkhalak Afkir, responsable d'équipe de Montargis
- madame Nathalie Etancelin, responsable d'équipe de Pithiviers
- madame Mylene Lecureux, responsable d'équipe de Pithiviers
- madame Caroline Le Floch, responsable d'équipe d'Orléans est
- madame Elodie Eche, responsable d'équipe d'Orléans est
- madame Stéphanie Panier Vigier, responsable d'équipe d'Orléans est
- madame Douce Couronne, responsable d'équipe d'Orléans loire
- madame Isabelle Perrocheau, responsable d'équipe d'Orléans loire
- monsieur Laurent Charel, responsable d'équipe d'Orléans loire
- madame Nathalie Monier, responsable d'équipe d'Orléans nord
- monsieur Driss Bougattaya, responsable d'équipe d'Orléans nord
- madame Florence Mallay, responsable d'équipe d'Orléans nord
- madame Séverine Gonthier, responsable d'équipe d'Orléans ouest
- madame Nathalie Pajot, responsable d'équipe d'Orléans ouest
- madame Mélanie Degenne, responsable d'équipe d'Orléans sud
- madame Aurélia Dilard, responsable d'équipe d'Orléans sud
- madame Claudine Michot, responsable d'équipe d'Orléans sud

#### § 4 - référents métier

- monsieur Philippe Pluvinet, référent métiers d'Aubigny sur Nère

- madame Fatima Lahierle, référent métiers de Bourges Baudens
- monsieur Laurent Aelbrecht, référent métier de Bourges Prospective
- madame Virginie Saulu, référent métiers de Saint Amand Montrond
- madame Isabelle Faller, référent métiers de Vierzon
- monsieur Olivier Froger, référent métiers de Chartres gare
- madame Caroline Jouan, référent métiers de Lucé
- madame Christine Toutay, référent métiers de Châteaudun
- madame Valérie Senechaux, référent métiers de Dreux
- madame Jihane Meftah, référent métiers de Champhol
- monsieur Laurent Chretien, référent métiers de Nogent le rotrou
- madame Laurence Savalli, référent métiers de Vernouillet
- madame Frédérique Michaud, référent métiers d'Argenton s/ Creuse
- monsieur Frédéric Dubois, référent métiers de Châteauroux Balsan
- madame Sylvie Giraud-Delfosse, référent métiers d'Issoudun
- madame Patricia Rekas, référent métiers d'Amboise
- monsieur Arnaud Montarou, référent métiers de Chinon
- monsieur Mohamed Azizi, référent métiers de Joué les tours
- monsieur Jean-Noel Marcadier, référent métiers de Loches
- madame Nathalie Chailloux-Tindel, référent métiers de Saint Cyr s/Loire
- monsieur Denis Plasson, référent métiers de Saint Pierre des Corps
- monsieur Jacques Saunier, référent métiers de Tours 2 lions
- monsieur Eric Allibe, référent métier de Tours 2 lions
- monsieur Laurence Charrier, référent métiers de Tours Ronsard
- madame Françoise Janin, référent métiers de Tours Ronsard
- madame Karine Bourit, référent métiers de Blois gare
- madame Agnes Garceault-Pinard, référent métiers de Blois gare
- madame Angélique Dubois, référent métiers de Blois Laplace
- madame Christelle Penot, référent métiers de Romorantin-Lanthenay
- madame Corinne Pottier, référent métiers de Vendôme
- monsieur Christophe Loiseau, référent métiers de Gien
- madame Michele Egermann, référent métiers de Montargis
- madame Marie Laure Depardieu, référent métiers de Montargis
- monsieur Eric Guillemet, référent métiers de Pithiviers
- monsieur Emmanuel Boucher, référent métiers d'Orléans est
- monsieur Frédéric Robin, référent métiers d'Orléans loire
- madame Nathalie Renonce, référent métiers d'Orléans nord
- monsieur Anthony Thiercelin, référent métiers d'Orléans ouest
- madame Laurence Goyard, référent métiers d'Orléans sud
- monsieur Mathieu Prosper-Cojande, référent métiers à la plateforme de production des services à distance

## Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.



## **Article 7 - Abrogation et publication**

La décision Ce-VdL n° 2021-01 DS Agences du 12 janvier 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Orléans, le 1er février 2021.

Virginie Coppens Menager,  
directrice régionale  
de Pôle emploi Centre-Val de Loire

## Décision Ce-VdL n° 2021-04 DS DT du 1er février 2021

# Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire au sein des directions territoriales

La directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-2, L. 5426-8-1 à -3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-25 et -26, R.5412-8, R.5426-11, R.5426-18 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment ses articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

## Article 1- Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de, signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi ,
- 2) les conventions locales ou départementales de subvention lorsque leur montant est inférieur à 25 000 euros HT,
- 3) les autres conventions d'initiative territoriale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi ,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 25 000 euros HT.

## Article 2 - Prestations en trop versées

§ 1 - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement des prestations en trop versées :

- dans la limite de 48 mois aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées,

- d'un montant inférieur à 1000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers ;
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage ;
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

## Article 3 - Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement.

## Article 4 - Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de la direction territoriale ou à l'animation du service public territorial de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

## Article 5 – Achat de fournitures et de services

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 6 à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et en matière de fournitures et de services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

## Article 6 - Délégués

§ 1 - directeurs territoriaux

- monsieur Erik Kraemer, directeur territorial de la Vallée de la Loire
- madame Anne-Marie Barbeau, directrice territoriale d'Eure et Loir
- madame Marianne Cazalet, directrice territoriale du Berry
- monsieur Patrick Boissy, directeur territorial du Loiret

§ 2 - directeurs territoriaux délégués

- madame Christine Delorme, directrice territoriale déléguée de Loire et Vignes (Indre et Loire)
- monsieur Xavier Tual, directeur territorial délégué d'Eure et Loir
- madame Fabienne Picardat, directrice territoriale déléguée du Berry Nord (Cher) et Berry Sud (Indre)
- madame Catherine Renaud, directrice territoriale déléguée du Loiret

## **Article 7 - Dispositions finales**

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

## **Article 8 - Abrogation et publication**

La décision Ce-VdL n° 2020-21 DS DT du 1er octobre 2020 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Orléans, le 1er février 2021.

Virginie Coppens Menager,  
directrice régionale  
de Pôle emploi Centre-Val de Loire

## Décision Ce-VdL n° 2021-05 DS DR du 1er février 2021

# Délégation de signature de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire au sein de la direction régionale

La directrice régionale de Pôle emploi Centre Val de Loire,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2020-34 du 17 août 2020 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2021-48 du 29 janvier 2021 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

## Section 1 - Fonctionnement général

### Article 1 - Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 et de l'article 16 à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 et de l'article 16 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité et les approbations hiérarchiques de déplacement, ainsi que, sauf en ce qui concerne des déplacements hors de France métropolitaine, les ordres de mission, états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule.

## Article 2 - Marchés publics

§ 1 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 207 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

§ 2 - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 16 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 103 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

§ 3 - En matière de fournitures et services, sauf en matière de travaux, délégation est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

Bénéficiaire de cette délégation :

- monsieur Laurent Girod, responsable du service pilotage des formations et prestations
- madame Amandine Formont, responsable d'équipe déploiement des versions et appropriation digitale
- monsieur Sébastien Gratiano, responsable d'équipe logistique CRSI/ CSI
- madame Laurence Chaillie, responsable du service gouvernance, projets, innovation et RSE
- madame Pascale Reineau, responsable du service maîtrise des risques et investigations
- madame Françoise Accart, responsable du service gestion administrative du personnel

§ 4 - Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Pascal Huyot, responsable du service immobilier et patrimoine, à madame Ludwine Hubain, responsable d'équipe projet immobilier, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi centre- Val de Loire, en matière de travaux et en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

## Section 2 - Gestion immobilière

### Article 3 - Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée à monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques à l'effet de signer :

- 1) les baux et les actes nécessaires à leur passation, à leur exécution et à leur résiliation, que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme.

## Section 3 - Ressources humaines

### Article 4 - Gestion des ressources humaines

Délégation de signature est donnée à :

- madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale de Pôle emploi Centre-Val de Loire

- madame Sandrine Latreille, directrice du développement des ressources humaines et adjointe à la DRAPS

à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

## **Section 4 - Décisions de sanction et décisions suite à recours**

### **Article 5 - Recours hiérarchiques**

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre Val de Loire,
- monsieur Pascal Waill directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire,
- madame Frédérique Laubray, directrice de la performance, du pilotage et de la production centralisée,
- madame Danièle Jarnac, directrice des opérations,

à l'effet de signer les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire.

### **Article 6 - Décisions de sanction**

Délégation est donnée à madame Pascale Reineau, responsable du service maîtrise des risques et investigations, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

En cas d'absence ou d'empêchement, monsieur Pascal Waill directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire, bénéficie de cette même délégation.

### **Article 7 - Recours préalables obligatoires**

Délégation est donnée à madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre Val de Loire, à monsieur Pascal Waill directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

## **Section 5 - Prestations en trop versées**

### **Article 8 - Délais, remise et admission en non-valeur**

**§ 1** - Délégation est donnée à madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi centre Val de Loire et à madame Frédérique Laubray, directrice de la performance, du pilotage et de la production centralisée, à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées, dans la limite de 60 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Danièle Jarnac, directrice des opérations

- monsieur Cyril Rousset, directeur de production des services centralisés et directeur du contrôle de la recherche d'emploi ad interim

Délégation est donnée à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées, dans la limite de 24 mois, à :

- monsieur Cyril Rousset, directeur de production des services centralisés et directeur du contrôle de la recherche d'emploi ad interim
- madame Nolwenn Kervarrec, responsable d'équipe contentieux demandeurs d'emploi
- madame Céline Porcherot, responsable d'équipe recouvrement et incident de paiement

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 16 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées quel que soit le montant de ces prestations lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.

Délégation est donnée à madame Frédérique Laubray, directrice de la performance, du pilotage et de la production centralisée, à madame Danièle Jarnac, directrice des opérations, à monsieur Cyril Rousset, directeur de production des services centralisés et du contrôle de la recherche d'emploi ad interim et à madame Nolwenn Kervarrec, responsable d'équipe contentieux demandeurs d'emploi à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage, dans la limite de 650 euros.

Délégation est donnée à madame Frédérique Laubray, directrice de la performance, du pilotage et de la production centralisée, à madame Danièle Jarnac, directrice des opérations, à monsieur Cyril Rousset, directeur de production des services centralisés et du contrôle de la recherche d'emploi ad interim et à madame Nolwenn Kervarrec, responsable d'équipe contentieux demandeurs d'emploi à l'effet, lorsque les prestations concernées sont celles d'un montant inférieur à 1000 euros, d'admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

## Section 6 - Recouvrement

### Article 9 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

**§ 1** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1. les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général ;
- 2. les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- 3. les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- 4. les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- 5. les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- 6. les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés,

**§ 2**- Bénéficie de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire

**§ 3** - En cas d'absence ou d'empêchement de la personne désignée au § 2 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :



- madame Danièle Jarnac, directrice des opérations
- monsieur Cyril Rousset, directeur de production des services centralisés
- madame Céline Porcherot, responsable d'équipe recouvrement et incidents de paiement
- monsieur Pascal Piegard, responsable du service sécurité et juridique
- madame Christelle Hervo, juriste

## Section 7 - Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

### Article 10 - Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée, à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, à :

- madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- madame Véronique Bonraisin, directrice de la stratégie et des relations extérieures
- madame Frédérique Laubray, directrice de la performance, du pilotage et de la production centralisée
- madame Danièle Jarnac, directrice des opérations
- madame Pascale Reineau, responsable du service maîtrise des risques et investigations
- monsieur Pascal Piegard, responsable du service sécurité et juridique
- madame Sandrine Latreille, directrice du développement des ressources humaines et adjointe à la DRAPS
- monsieur Sébastien Gratiano, responsable d'équipe logistique

### Article 11 - Contentieux

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à 4 du présent article à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de Cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Centre-Val de Loire ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale.

**§ 1** - en matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi:

- monsieur Pascal Piegard, responsable du service sécurité et juridique
- madame Christelle Hervo, juriste

**§ 2** - en matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi à :

- madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- madame Pascale Reineau, responsable du service maîtrise des risques et investigations
- monsieur Pascal Piegard, responsable du service sécurité et juridique

**§ 3** - en matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :

- des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale,
- des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
- d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur, à :

- madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale de Pôle emploi Centre-Val de Loire

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Sandrine Latreille, directrice du développement des ressources humaines et adjointe à la DRAPS

**§ 4** - en toute autre matière, à l'exception des litiges :

- entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel,
- relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
- se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
- mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi, à :
  - madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire
  - monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire
  - madame Frédérique Laubray, directrice de la performance, du pilotage et de la production centralisée
  - monsieur Pascal Piegard, responsable du service sécurité et juridique

#### **Article 12 - Transactions**

Délégation est donnée à madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire et à monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

#### **Article 13 - Production au passif des entreprises en procédure collective**

Délégation est donnée à monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire et à monsieur Pascal Piegard, responsable du service sécurité et juridique, à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

#### **Article 14 - Contraintes**

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de notifier ou faire signifier toute contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées, en vue de recouvrer auprès de l'employeur fautif tout ou partie des allocations de chômage versées par Pôle emploi, pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage, et faire procéder à son exécution et en vue de recouvrer la pénalité administrative :

- madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- madame Frédérique Laubray, directrice de la performance, du pilotage et de la production centralisée
- monsieur Cyril Rousset, directeur de production des services centralisés et directeur du contrôle de la recherche d'emploi ad interim
- monsieur Pascal Piegard, responsable du service sécurité et juridique

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Céline Porcherot, responsable d'équipe recouvrement et incident de paiement
- madame Nolwenn Kervarrec, responsable d'équipe contentieux demandeurs d'emploi
- madame Christelle Hervo, juriste

### **Article 15 – Contrôle de la recherche d'emploi**

**§ 1** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, en matière de contrôle de la recherche d'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions de radiation et les décisions de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer, de reprendre ou de développer une entreprise, telles que prévues aux articles R. 5412-1 et R. 5426-3 du même code.

**§ 2** - Bénéficient respectivement de la même délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Cyril Rousset, directeur de production des services centralisés et directeur du contrôle de la recherche d'emploi ad interim
- monsieur Laurent Brisset, responsable d'équipe à la direction du contrôle de la recherche d'emploi

### **Article 16 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement**

**§ 1** - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires prévus aux articles R. 5412-8 et R. 5426-11 du code du travail formés à l'encontre d'une décision de radiation ou d'une décision de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement prise sur le fondement de l'article 14 de la présente décision.

**§ 2** – Bénéficie respectivement de la même délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- madame Daniele Jarnac, directrice des opérations
- madame Frédérique Laubray, directrice de la performance, du pilotage et de la production centralisée

## **Section 8 - Délégués et dispositions diverses**

### **Article 17 - Délégués**

**§ 1** – Directeurs régionaux adjoints

- madame Isabelle Lenfant, directrice régionale adjointe opérations et réseau de Pôle emploi Centre-Val de Loire
- monsieur Pascal Waill, directeur régional adjoint de la performance financière et de la maîtrise des risques
- madame Odile Ferru, directrice régionale adjointe en charge de la performance sociale

**§ 2** – Directeurs de service

- madame Véronique Bonraisin, directrice de la stratégie et des relations extérieures
- madame Frédérique Laubray, directrice de la performance, du pilotage et de la production centralisée
- madame Danièle Jarnac, directrice des opérations
- madame Sandrine Latreille, directrice du développement des ressources humaines et adjointe à la DRAPS

**§ 3** – Responsables de service

- madame Françoise Accart, responsable du service gestion administrative du personnel
- monsieur Kamal El-Fathi, responsable du service Achats Logistiques et Informatique

- monsieur Laurent Girod, responsable du service pilotage des formations et prestations
- madame Stéphanie Barboza, responsable du service budget et contrôle de gestion
- madame Fadoua Ibaki, responsable du service comptabilité
- monsieur Anthony Grandsire, responsable du service pilotage du réseau et qualité
- monsieur Pascal Huyot, responsable du service immobilier et patrimoine
- madame Marie-Laure Montizon, responsable du service médiation
- madame Laurence Chaillie, responsable du service gouvernance, projets, innovation et RSE
- monsieur Pascal Piegard, responsable du service sécurité et juridique
- monsieur Cyril Rousset, directeur de production des services centralisés et directeur du contrôle de la recherche d'emploi ad interim
- madame Pascale Reineau, responsable du service maîtrise des risques et investigations
- monsieur Cyril Seguin, responsable du service statistiques, études et évaluations

#### § 4 – Responsables d'équipe

- madame Amandine Formont, responsable d'équipe déploiement des versions et appropriation du digital
- madame Rachel Fernandez, responsable d'équipe communication et réseaux sociaux
- madame Catherine Moulin, responsable d'équipe ODS demandeur d'emploi et indemnisation
- madame Sophie Cirade, responsable d'équipe ODS Entreprises
- monsieur Olivier Davidas, responsable d'équipe gestion et trésorerie
- madame Nolwenn Kervarrec, responsable d'équipe contentieux demandeurs d'emploi
- madame Sylvia Gaudichon, responsable d'équipe achats et approvisionnements
- monsieur Sébastien Gratiano, responsable d'équipe logistique CRSI/ CSI
- madame Ludwine Hubain, responsable d'équipe projet immobilier
- madame Adeline Minot, responsable d'équipe partenariat, marketing et relations extérieures
- madame Céline Porcherot, responsable d'équipe recouvrement et incident de paiement
- monsieur Laurent Brisset, responsable d'équipe du contrôle de la recherche d'emploi
- madame Hélène Lantonnet, responsable d'équipe support DRAPS

#### Article 18 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom de la directrice régionale de Pôle emploi Centre-Val de Loire. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

#### Article 19 - Abrogation et publication

La décision Ce-VdL n° 2021-02 DS DR du 12 janvier 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Orléans, le 1er février 2021.

Virginie Coppens Menager,  
directrice régionale  
de Pôle emploi Centre Val de Loire

## Décision Co n° 2021-03 DS Agences du 1er février 2021

### Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Corse au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Corse,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2021-09 du 12 janvier 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

## Article 1 - Placement et gestion des droits

**§ 1** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

**§ 2** - Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

## Article 2 - Conventions locales de partenariat

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords-cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 de l'article 5.

## Article 3 - Prestations en trop versées

**§ 1** - Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 12 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 24 mois aux personnes désignées aux § 2, § 3 et § 4 et § 5 de l'article 5,
- dans la limite de 60 mois aux personnes désignées au § 1 de l'article 5.

**§ 2** - Délégation est donnée pour accorder une remise de prestations en trop versées :

- pour un montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 1000 euros aux personnes désignées au § 1 de l'article 5,
- pour un montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros aux personnes désignées aux § 2, § 3, § 4 et § 5 de l'article 5,

**§ 3** - Délégation est donnée pour admettre en non-valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées :

- pour un montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 1000 euros aux personnes désignées au § 1 de l'article 5,
- pour un montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros aux personnes désignées aux § 2, § 3, § 4 et § 5 de l'article 5,

**§ 4** - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

## **Article 4 - Fonctionnement général**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, ainsi que, sauf en ce qui concerne des déplacements hors de la région, les ordres de mission, états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 4 et § 5 de l'article 5.

## **Article 5 - Délégués**

**§ 1** – direction régionale adjointe en charge des opérations :

- monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint des opérations,
- madame Virginie Baudouin directrice du réseau,
- monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint des opérations,
- monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et maîtrise des risques.

**§ 2** - directeurs d'agence

- madame Dominique Gatti, directrice de pôle emploi Bastia
- madame Christelle Savelli, directrice de pôle emploi Ile Rousse
- madame Johanna Drago, directrice de pôle emploi Plaine Orientale/Corte
- madame Marie Pierre Tafanelli, directrice de pôle emploi Ajaccio.
- madame Evelyne Andreani, directrice de pôle emploi PortoVecchio/Propriano
- madame Laetitia Nicoli, directrice de la plateforme régionale de production

**§ 3** - directeurs adjoints

- madame Odette Innocenzi, directrice adjointe de pôle emploi Bastia
- madame Martine Salasca, directrice adjointe de pôle emploi Ajaccio.

**§ 4** - responsables d'équipe

- madame Joelle Dary, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- madame Béatrice Masala, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- madame Estelle Guillemain, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- monsieur Francois Colas, responsable d'équipe de production de pôle emploi Bastia
- madame Sylvie Romani, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ile Rousse
- madame Laetitia Cervoni, responsable d'équipe de production de pôle emploi Plaine Orientale
- madame Jade Morel, responsable d'équipe de production de pôle emploi Corte
- monsieur Jean Camille Lovichi, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Noël Lucchini, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Brice Dubergey, responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- madame Sandrine Bertrand responsable d'équipe de production de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Richard Favret, responsable d'équipe de production de pôle emploi Porto Vecchio
- madame Cynthia Marchetto responsable d'équipe de production de pôle emploi Porto Vecchio
- madame Vannina Ferrandino responsable d'équipe de production de pôle emploi Propriano

**§ 5** - référents métier

- monsieur Philippe Luciani, référent métiers au sein de pôle emploi Bastia
- madame Delphine Tillard, référente métiers au sein de pôle emploi Ile Rousse

- monsieur Jean Marcel Laffond Maestrati, référent métier de pôle emploi Plaine Orientale/Corte
- monsieur Jean Marc Bertelli, référent métiers au sein de pôle emploi Ajaccio
- monsieur Paul Felici, référent métier au sein de la plateforme régionale de production
- monsieur Charles Domenichine référent métiers au sein de pôle emploi Porto Vecchio

## **Article 6 - Dispositions finales**

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

## **Article 7 – Abrogation**

La décision Co n° 2021-02 DS Agences du 18 janvier 2021 est abrogée.

## **Article 8 – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Ajaccio, le 1er février 2021.

Pierre Peladan,  
directeur régional  
de Pôle emploi Corse



## Décision Co n° 2021-04 DS DR du 1er février 2021

# Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Corse au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Corse,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, L. 5412-2, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26, R. 5412-1, R. 5412-5, R. 5412-7 à R. 5412-8, R. 5426-3, R. 5426-8 à R. 5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2020-34 du 17 août 2020 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2021-48 du 29 janvier 2021 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi

Décide :

## Section 1 – Fonctionnement général

### Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, dans la limite de leurs attributions :

- 1) les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Corse et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités,
- 3) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France métropolitaine.

**§ 2** Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Frédéric Oliot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion
- monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint des opérations
- madame Virginie Baudouin, directrice du réseau
- madame Catherine Mille, responsable de fonction ressources humaines
- monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint des opérations
- monsieur Jean Philippe Fachin, directeur administratif et financier
- monsieur Jean Marie Marcaggi, directeur des opérations
- monsieur Jean Fabrice Laudato, directeur de cabinet
- monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et de la maîtrise des risques.

## **Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers**

### **Article 2 – Achat de fournitures et de services**

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Frédéric Oliot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finances et de la gestion et à monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, dans la limite de ses attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent § 2, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficient des délégations mentionnées au présent § 2 :

- monsieur Jean Philippe Fachin, directeur administratif et financier
- madame Virginie Baudouin, directrice du réseau
- monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint des opérations

### **Article 3 – Marchés de travaux**

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Frédéric Oliot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion et à monsieur Michel Castelli directeur régional adjoint des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

**§ 2** Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Jean Philippe Fachin, directeur administratif et financier, à madame Virginie Baudouin, directrice du réseau et à monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

#### **Article 4 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers**

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Frédéric Oliot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion et à monsieur Michel Castelli directeur régional adjoint des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

#### **Article 5 – Autres contrats**

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Frédéric Oliot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion et à monsieur Michel Castelli directeur régional adjoint des opérations, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

### **Section 3 – Ressources humaines**

#### **Article 6 – Gestion des ressources humaines**

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Frédéric Oliot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion, à monsieur Michel Castelli directeur régional adjoint des opérations au sein de Pôle emploi Corse et à madame Catherine Mille responsable de fonction ressources humaines à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à

l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,

- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
  - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
  - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents [de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs](#).

## **Section 4 – Recouvrement**

### **Article 7 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources**

**§ 1** Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général ;
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés,

**§ 2** Bénéficiaire de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint des opérations
- madame Virginie Baudouin, directrice du réseau
- monsieur Vincent Fillippi, adjoint au directeur régional adjoint des opérations
- madame Laetitia Nicoli, directrice de la plateforme régionale de production

**§ 3** En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et maîtrise des risques

### **Article 8 – Contraintes**

**§ 1** - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint des opérations à madame Virginie Baudouin, directrice du réseau et à monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint des opérations à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 7, § 1 et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Laetitia Nicoli, directrice de la plateforme régionale de production
- monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et maîtrise des risques

## § 2 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint des opérations, à madame Virginie Baudouin, directrice du réseau, à monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint des opérations et à monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et maîtrise des risques à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

## § 3 - Contraintes délivrées dans le cadre de l'article L. 1235-4 du code du travail

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint des opérations, à madame Virginie Baudouin, directrice du réseau, à monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint des opérations et à monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et maîtrise des risques à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail, en vue de recouvrer auprès de l'employeur fautif tout ou partie des allocations de chômage versées par Pôle emploi, pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage, et faire procéder à son exécution.

## Article 9 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

### § 1 – Délais de remboursement

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint des opérations, à madame Virginie Baudouin, directrice du réseau, à monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint des opérations, à monsieur Frédéric Olliot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion, à monsieur Jean Philippe Fachin, directeur administratif et financier, à monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et maîtrise des risques, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 60 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 60 mois.

### § 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint des opérations pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Virginie Baudouin, directrice du réseau
- monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint des opérations
- monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et maîtrise des risques

### § 3 – Admission en non-valeur

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint des opérations pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à

l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de cette personne, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Virginie Baudouin, directrice du réseau
- monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint des opérations
- monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et maîtrise des risques

## **Section 5 – Décisions de sanction et décisions sur recours**

### **Article 10 – Décisions de sanction**

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et maîtrise des risques à l'effet de prendre, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, les décisions de radiation et suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

### **Article 11 – Recours gracieux**

Délégation permanente de signature est donnée à, monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint des opérations, à madame Virginie Baudouin directrice du réseau, à monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint des opérations, à monsieur Frédéric Oliot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion, à monsieur Jean Philippe Fachin, directeur administratif et financier et à monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et maîtrise des risques à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles 2, 3, 4, 5, 6 et 9 de la présente décision.

### **Article 12 – Recours hiérarchiques**

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint des opérations, à madame Virginie Baudouin, directrice du réseau et à monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint des opérations à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Corse, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail.

### **Article 13 – Recours préalables obligatoires**

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint des opérations à madame Virginie Baudouin, directrice du réseau et à monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint des opérations à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas de fausse déclaration ou d'absence de déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou en vue d'obtenir ou de maintenir le revenu de remplacement constitutive d'une fraude.

## **Section 6 – Plaintes, contentieux et transactions**

### **Article 14 – Plaintes sans constitution de partie civile**

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint des opérations, à monsieur Frédéric Oliot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion et à monsieur Jean Philippe Fachin, directeur administratif et financier, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse et dans la limite de ses attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction régionale.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint des opérations, de monsieur Frédéric Oliot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion et de monsieur Jean Philippe Fachin, directeur administratif et financier, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Virginie Baudouin, directrice du réseau
- monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint des opérations
- monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et maîtrise des risques

### **Article 13 – Contentieux « réglementation »**

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint des opérations, à madame Virginie Baudouin, directrice du réseau, à monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint des opérations, à monsieur Jean Marie Marcaggi, directeur des opérations, et à monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et maîtrise des risques à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Corse ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges ambitionnés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

### **Article 15 – Contentieux « fraudes »**

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint des opérations, à madame Virginie Baudouin, directrice du réseau, à monsieur Vincent Filippi, adjoint au directeur régional adjoint des opérations, et à monsieur Sylvain Rugraff, directeur de la stratégie et maîtrise des risques à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Corse ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

### **Article 16 – Contentieux « ressources humaines »**

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Frédéric Oliot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion et à monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint des opérations, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

### **Article 17 – Autres contentieux**

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint des opérations et à monsieur Frédéric Oliot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation se rapportant à des décisions de Pôle emploi Corse ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

### **Article 18 – Transactions**

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger, dans la limite de ses attributions, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à ses décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, à :

- monsieur Frédéric Oliot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion
- monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint des opérations

## **Section 7 – Divers**

### **Article 19 – Production au passif des entreprises en procédure collective**

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Michel Castelli, directeur régional adjoint des opérations et à monsieur Frédéric Oliot, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale, de l'administration, de la finance et de la gestion à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 7 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

### **Article 20 – Insertion par l'activité économique (IAE)**

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-dessous à l'effet de prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément :

- monsieur Jean Marie Marcaggi, directeur des opérations
- madame Marie Dominique Chiarisoli, direction des opérations

### **Article 21 – Dispositions finales**

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Corse. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.



**Article 22 – Abrogation et publication.**

La décision Co n° 2020-02 DS DR du 9 mars 2020 est abrogée.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Ajaccio, le 1er février 2021.

Pierre Peladan,  
directeur régional  
de Pôle emploi Corse

## Décision GdE n° 2021-05 DS DR du 1er février 2021

# Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Grand Est au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Grand Est,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, L. 5412-2, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26, R. 5412-1, R. 5412-5, R. 5412-7 à R. 5412-8, R. 5426-3, R. 5426-8 à R. 5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2020-34 du 17 août 2020 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2021-48 du 29 janvier 2021 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi.

Décide :

## Section 1 – Fonctionnement général

### Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 à 4 de l'article 13 à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.

§ 2 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à 4 de l'article 13 à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité, les autorisations de circuler en véhicule et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que les états de frais.

### Article 2 – Marchés publics

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 alinéa 1 et 4 de l'article 13 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant supérieur ou égal à 206 000 euros HT,

- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

**§ 2** – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et 2 alinéa 1 de l'article 13 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant strictement inférieur à 207 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 206 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

**§ 3** – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 3 et 4 de l'article 13 à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 2) les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

**§ 4** - Délégation est donnée aux personnes désignées au § 5 de l'article 13 à l'effet de signer les bons de commande en matière d'achat de fournitures et services d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

### **Article 3 – Marchés de travaux**

**§ 1** – Délégation temporaire de signature est donnée à titre exceptionnelle aux personnes désignées au § 1 alinéa 1 et 4 de l'article 13 en cas d'absence ou d'empêchement du directeur régional de Pôle emploi Grand Est aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de signer, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant supérieur ou égal à 206 000 euros HT, émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,

**§ 2** – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux personnes désignées au § 1 de l'article 13 l'effet de signer, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant strictement inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

**§ 3** – Délégation de signature est donnée à la personne désignée au § 4 ci-dessous, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, à l'effet de signer, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,

- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

**§ 4** – Bénéficient de la délégation visée au § 3 du présent article :

- madame Catherine Haas, directrice risque audit et affaires juridiques.
- madame Pascale Lamontagne, responsable de service immobilier SI,
- monsieur Olivier Arnaz, responsable de service moyens généraux,
- madame Sandrine Moreira, responsable de service achats, marchés, approvisionnement,
- monsieur Eric Morel, responsable de service achats-marchés,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques.

**§ 5** – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après désignées, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, à l'effet de signer, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT :

- monsieur Didier Fournaise, responsable d'équipe approvisionnement,
- monsieur Thomas Gautier, responsable d'équipe appui logistique et déplacements.

## Section 2 – Autres contrats

### Article 4 – Partenariat et autres contrats

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 13 à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage.

## Section 3 – Gestion immobilière

### Article 5 – Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 13, à l'effet de signer :

- 1) les baux et les actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme.

## Section 4 – Ressources humaines

### Article 6 – Gestion des ressources humaines

**§ 1** – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-dessous, à l'effet de signer, et de statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe, au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est, dans la limite de leurs attributions :

- 11) les contrats de travail dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les avenants aux contrats de travail et les décisions de nomination des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- 12) dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les autres documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, que ceux mentionnés au point 11. du présent paragraphe,

- 13) les décisions concernant la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, et les décisions de sanction disciplinaire consistant en un avertissement ou un blâme, pour les agents de la direction régionale autres que :
  - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
  - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs,
- 14) les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi,
- 15) les décisions concernant l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, que ceux visés aux points 11 à 14. du présent paragraphe,
- 16) les conventions relatives au recrutement de services civiques en vue de leur entrée en fonction à Pôle emploi.

**§ 2 – Bénéficiaire de la délégation visée aux 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 et 16 du § 1 :**

- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint stratégie et relations extérieures,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations, bénéficiaire de cette délégation jusqu'au 28 février 2021,
- monsieur Pascal Ebro, directeur gestion administrative, rémunération et avantages sociaux, bénéficiaire de cette délégation jusqu'au 28 février 2021.

**§ 3 – Bénéficiaire de la délégation visée aux 12 ; 14 et 15 du § 1 :**

- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- monsieur Eric Arzac, chargé de mission de la direction de la performance sociale,
- madame Laurence Flament, directrice développement des talents et des compétences, pilotage et formation,
- madame Fabienne Filippi, directrice dialogue social, qualité de vie au travail, santé.

**§ 4 – Bénéficiaire de la délégation visée au 14 du § 1 :**

- madame Catherine Haas, directrice risque audit et affaires juridiques.
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques,

**§ 5 – Bénéficiaire de la délégation visée au 12 et 15 du § 1 :**

- madame Frédérique Gaounach, responsable d'équipe rémunération 10, 52, 51, 08 – droit public,
- madame Marceline Baena, responsable d'équipe rémunération 67, 68, 57 – droit local.

**§ 6 – Bénéficiaire de la délégation visée au 15 du § 1 :**

- madame Véronique Kremer, responsable de fonction qualité de vie au travail, santé et handicap,
- madame Sophie Berruyer, responsable de service santé et handicap,
- monsieur David Balandras, responsable de service qualité de vie au travail,
- madame Virginie Dulik, responsable de service pilotage et projet,
- madame Muriel Elles, responsable de service formation,
- monsieur Gwenael Valet, en mission de responsable de service développement des talents, jusqu'au 30 avril 2021.

## **Section 5 – Décisions de sanction et décisions suite à recours**

### **Article 7 – Recours hiérarchiques**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 alinéa 1 de l'article 13 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

## Article 8 – Décisions de sanction

Délégation est donnée à madame Valérie Kurtz, responsable de service prévention et lutte contre la fraudes, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

## Article 9 – Recours préalables obligatoires

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Cyprien Fischer, adjoint au directeur des opérations,
- monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire-indemnisation, prévention et lutte contre la fraudes
- madame Laure Vicherat, responsable de service règlementaire-indemnisation.

## Section 6 – Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

### Article 10 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée à à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- madame Catherine Haas, directrice Risque Audit et Affaires juridiques,
- madame Pascale Lamontagne, responsable de service immobilier SI,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques,
- madame Valérie Kurtz, responsable de service prévention et lutte contre la fraudes.

### Article 11 – Contentieux

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et 2 du présent article à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Grand Est ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale.

§ 1 - En matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :

- des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale,
- des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
- d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur,
  - o aux personnes désignées aux § 1 alinéa 1 à 3 de l'article 13,
  - o à monsieur Pascal Ebro, directeur gestion administrative, rémunération et avantages sociaux,

- à madame Laurence Flament, directrice développement des talents et des compétences, pilotage et formation,
- à madame Fabienne Filippi, directrice dialogue social, qualité de vie au travail, santé,
- à madame Virginie Dulik, responsable de service pilotage et projet

**§ 2** - En toute autre matière, à l'exception des litiges :

- entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel,
- relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
- se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
- mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi,
  - aux personnes désignées aux § 1 de l'article 13,
  - à madame Catherine Haas, directrice risque audit et affaires juridiques,
  - à monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques.

**Article 12 – Transactions**

**§ 1** Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 alinéa 1 à 3 de l'article 13, à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 50 000 euros.

**§ 2** Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 alinéa 4 de l'article 13, à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 5 000 euros.

**Section 7 – Délégués et dispositions diverses**

**Article 13 – Délégués**

**§ 1** – Directeurs régionaux adjoints et directeur

- 1) monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- 2) monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint stratégie et relations extérieures,
- 3) monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- 4) monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion.

**§ 2** – Directeurs

1 : Directions :

- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau,
- monsieur Nicolas Buchmann, directeur appui, projets et affaires transverses,
- madame Catherine Haas, directrice risque audit et affaires juridiques
- madame Marlyce Breun, directrice sécurité des personnes et des biens,
- monsieur Pascal Ebro, directeur gestion administrative, rémunération et avantages sociaux,
- madame Laurence Flament, directrice développement des talents et des compétences, pilotage et formation,
- madame Fabienne Filippi, directrice dialogue social, qualité de vie au travail, santé..

2 : Médiation :

- madame Valérie Arnoux, médiatrice régionale.

**§ 3** – Adjoints aux directeurs

- monsieur Cyprien Fischer, adjoint au directeur des opérations,
- monsieur Olivier Wehrle, adjoint au directeur performance réseau organisation-qualité-pilotage.

**§ 4** – Responsables de services

- madame Bérénice Dedieu, responsable de service offre de service métiers,

- madame Agnès Petitjean, responsable de service orientation,
- madame Karine Gourieux, responsable de service parcours DE,
- monsieur Eric Cligny, responsable de service relation entreprises,
- monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire-indemnisation, prévention et lutte contre la fraude,
- madame Laure Vicherat, responsable de service règlementaire-indemnisation,
- madame Valérie Kurtz, responsable de service prévention et lutte contre la fraude,
- madame Muriel Ketterlin, responsable de service transfrontalier et international,
- monsieur Jean-François Savart, responsable de service FSE,
- madame Céline Feldmann, responsable de service partenariat,
- madame Carmen Waechter, responsable de service lab / digital,
- monsieur Alain Grosrenaud, responsable de service affaires juridiques,
- monsieur Didier Curate, responsable de service pilotage des revues et du DDP,
- monsieur Philippe Berviller, responsable de service qualité et organisation,
- monsieur Denis Albisser, responsable de service pilotage du réseau,
- monsieur Sébastien Touret, responsable de service contrôle interne-maîtrise des activités,
- monsieur Jérôme Fornalczyk, responsable de service études et analyses,
- monsieur Lionel Hannewald, responsable de service communication – média et institutionnels,
- madame Claudine Celli-Panek, responsable de service communication interne,
- madame Véronique Kremer, responsable de fonction qualité de vie au travail, santé et handicap,
- madame Sophie Berruyer, responsable de service santé et handicap,
- monsieur David Balandras, responsable de service qualité de vie au travail,
- madame Virginie Dulik, responsable de service pilotage et projet,
- madame Muriel Elles, responsable de service formation,
- monsieur Gwenaél Valet, en mission de responsable de service développement des talents, jusqu'au 30 avril 2021,
- monsieur Stéphane Morel, responsable de service contrôle de gestion,
- madame Pascale Lamontagne, responsable de service immobilier SI,
- monsieur Olivier Arnaz, responsable du service moyens généraux,
- madame Sandrine Moreira, responsable de service achats, marchés, approvisionnement,
- monsieur Eric Morel, responsable de service achats-marchés,
- madame Patricia Roffino, responsable de service comptabilité gestion.

#### § 5 – Responsables d'équipes ou de fonctions

- monsieur Elie Rosière, responsable d'équipe communication opérationnelle,
- madame Marceline Baena, responsable d'équipe rémunération 67, 68, 57 – droit local,
- madame Frédérique Gaounach, responsable d'équipe rémunération 10, 52, 51, 08 – droit public,
- monsieur Thomas Gautier, responsable d'équipe appui logistique et déplacements,
- monsieur Alain Waechter, responsable d'équipe comptabilités auxiliaires – finance,
- monsieur Didier Fournaise, responsable d'équipe approvisionnement,
- madame Véronique Kremer, responsable de fonction qualité de vie au travail, santé et handicap.

#### Article 14 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.



**Article 15 – Abrogation et publication**

La décision GdE n° 2021-02 DS DR du 4 janvier 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Strasbourg, le 1er février 2021.

Philippe Siebert,  
directeur régional  
de Pôle emploi Grand Est

## Décision GdE n° 2021-06 DS Agences du 1er février 2021

# Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Grand Est au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Grand Est,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2021-09 du 12 janvier 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive.

Décide :

## Article 1 – Placement et gestion des droits

**§ 1** – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à 6 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

**§ 2** – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à 6 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

## Article 2 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2, 3, 4 et 5 de l'article 5.

## Article 3 – Prestations en trop versées

**§ 1** – Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 12 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 24 mois aux personnes désignées aux § 1 à 4 de l'article 5.

**§ 2** – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à 6 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsque qu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées dans la limite de 650 euros.

**§ 3** – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

## Article 4 – Fonctionnement général

**§ 1** – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- 2) signer les congés, les autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les autorisations de circuler en véhicule et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que les états de frais.
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 à 6 de l'article 5.

## Article 5 – Délégués

### § 1 – directeurs d'agence

- monsieur Eric Chautant, directeur de l'agence pôle emploi Schiltigheim,
- madame Oreda Anoun, directrice de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Pont Mathis,
- monsieur Gilles Hubsch, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Virginie Macchia, directrice de l'agence Strasbourg ,site Meinau,
- monsieur Vincent Schaad, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg site HautePierre,
- monsieur Hubert Heitz, directeur de l'agence pôle emploi Strasbourg site Seyboth,
- madame Pascale d'Hau, directrice de l'agence pôle emploi Lingolsheim,
- monsieur Philippe Jacquelin, directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- monsieur Eric Bachschmidt, directeur de l'agence pôle emploi Molsheim
- madame Sandrine Arendt, directrice de l'agence pôle emploi Saverne,
- madame Bénédicte Bacq, directrice de l'agence pôle emploi Sélestat,
- madame Sylvie Meisiek-Brancaz, directrice de l'agence pôle emploi Wissembourg,
- monsieur Christian Rateau, directeur de l'agence pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Rudy Tichy, directeur de l'agence pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Valérie Bresteau, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Nathalie Zito, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Stéphanie Lemoine, directrice de l'agence pôle emploi Mulhouse Altkirch,
- madame Sylvie Linder, directrice de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur François Picard, directeur de l'agence pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Lamia Idir, directrice de l'agence pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Frédéric Dunand, directeur de l'agence de pôle emploi Saint-Louis,
- madame Stéphanie Messara, directrice de l'agence pôle emploi Thann,
- monsieur Benoit Masingue, directeur de pôle emploi Reims Jeanne D'Arc,
- madame Sandrine Sabuco, directrice de pôle emploi Reims Bezannes,
- monsieur Christian Verheyden, directeur de pôle emploi Sézanne,
- monsieur Frédéric Serniclay, directeur de l'agence Chalons-en-Champagne,
- madame Sandrine Francois, directrice de l'agence pôle emploi Epernay,
- monsieur Freddy Boudesocque, directeur de l'agence pôle emploi de Vitry le François,
- monsieur Emmanuel Jacob, directeur de pôle emploi Chaumont,
- madame Anne-Marie Lomonaco, directrice de pôle emploi Saint-Dizier,
- madame Christèle Bonhomme, directrice de l'agence de pôle emploi Langres,
- madame Christelle Gaulard, directrice de l'agence pôle emploi Bar sur Aube,
- monsieur Cyril Le Nalbaut, directeur de pôle emploi Romilly sur Seine
- monsieur Florent Houdet, directeur de pôle emploi Troyes Romain Rolland,
- madame Carole Mathé, directrice de pôle emploi Troyes Copainville,
- madame Cathie Kassongo Kissaka, directrice de l'agence pôle emploi Troyes Langevin
- monsieur Jean-Christophe Bouffin, directeur de pôle emploi Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Laurent Lambert, directeur de l'agence Charleville Mézières Montjoly
- monsieur Gilles Michel, directeur de pôle emploi Sedan,
- monsieur Frédéric Donny, directeur de pôle emploi Rethel,
- madame Sylvie Lamau, directrice de pôle emploi Revin,
- madame Nathalie Sabatella, directrice d'agence de pôle emploi Briey
- monsieur Michel Pajer, directeur de pôle emploi Longwy,
- madame Viviane Guéry, directrice de pôle emploi Commercy,

- madame Stéphanie Stern, directrice de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Philippe Guery, directeur de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Eric Haschnik, directeur de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Pascal Thuillier, directeur de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Jérôme Flesch, directeur de Pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Séverine Mouraire, responsable d'équipe, directrice de pôle emploi Gérardmer par intérim jusqu'au 31 mars 2021,
- madame Aline Schuler, directrice de pôle emploi Hagondange,
- monsieur Pascal Sinnes, directeur de pôle emploi Hayange,
- madame Francine Trompette, directrice de pôle emploi Lunéville,
- monsieur Sébastien Couvreur, directeur de pôle emploi Metz Blida,
- madame Catherine Zebo, directrice de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Joseph Cua, directeur de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Cyril Potin, directeur de pôle emploi Montigny les Metz,
- monsieur Emmanuel Salvisberg, directeur de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Audrey Julière, directrice de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Régis Classen, directeur de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Christine Buchmann, directrice de pôle emploi Nancy Joffre,
- monsieur David Fleurence, directeur de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Elisabeth Birck, directrice de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Liliane Desgranges, directrice de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Thierry Homberg, directeur de pôle emploi Saint-Avoid,
- monsieur Alain Humbert, directeur de pôle emploi Saint-Dié,
- madame Karine Schmitt, directrice de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Jürgen Becker, directeur de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Valérie Fabing, directrice de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Rosa Gambino, directrice de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Frédérique Seigneur, directrice de pôle emploi Toul,
- monsieur Benoît Montigny, directeur de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur Yann-Eric Heintz, directeur de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Christelle Marquez, directrice de pôle emploi Verdun
- madame Valérie Guillaume, directrice d'agence pôle emploi Reims Mont d'Arène,
- monsieur Yann Bonnot, directeur de pôle emploi Reims la Neuville,

## § 2 – directeurs adjoints

- madame Pascale Mathey, directrice adjointe de l'agence Strasbourg, site Meinau,
- madame Anne Matard, directrice adjointe de l'agence pôle emploi Strasbourg site Haute-pierre,
- monsieur Stéphane De Lima, directeur adjoint de l'agence Chalons-en-Champagne
- monsieur Patrick Léon, directeur adjoint de pôle emploi Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Francis Cornil, directeur-adjoint de pôle emploi Troyes Copainville,
- monsieur Yannick Turin, directeur-adjoint de pôle emploi Troyes Langevin
- monsieur Laurent Tabacchi, directeur adjoint de pôle emploi Saint-Dizier,
- madame Audrey Basinet, directrice adjointe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Régine Koël, directrice adjointe de pôle emploi Bar le Duc,
- monsieur Jean-Pierre Fortin, directeur adjoint, responsable accueil, de pôle emploi Creutzwald,
- madame Audrey Basinet, directrice adjointe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur Sébastien Sion, directeur adjoint de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Sonia Louis-Pizzagalli, directrice adjointe de pôle emploi Verdun,
- madame Jocelyne Mehl, directrice adjointe de pôle emploi Sarreguemines.

## § 3 – adjoints aux directeurs d'agence

- madame Fabienne Guillaume, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi de Strasbourg, site de Pont-Matthis,
- madame Nadine Grégoire, responsable d'équipe faisant fonction d'adjointe au directeur de l'agence pôle emploi Haguenau,
- madame Corinne Blaison, adjointe à la directrice d'agence, responsable d'équipe de pôle emploi Commercy

- madame Claire Schwartz, responsable d'équipe adjointe au directeur d'agence de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Carole Pernet, adjointe à la directrice d'agence, responsable accueil, référente métiers de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Pascal Renard, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Jean-Marc Solda, adjoint au directeur d'agence, responsable accueil de pôle emploi Montigny-les-Metz.

#### § 4 – responsables d'équipe

- madame Corinne Wiss, responsable d'équipe Schiltigheim,
- madame Nadia Pawelec, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Célia Monasson, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Marie Hamida, responsable d'équipe de pôle emploi Schiltigheim
- madame Christine Claret, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Isabelle Nagot, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site pont-Matthis,
- monsieur Nabil N'Diaye, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg site pont-Matthis,
- madame Dominique Werlen, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Marie-Paule Zanardo, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Nicolas Debrauwer, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Brahim Argoub, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Béatrice Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- monsieur Matthieu Studer, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Lassault, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Nicola Loiacono, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Séverine Holtzmann, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- monsieur Johann Leclerc, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Frédérique Mangold, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site HautePierre,
- madame Muriel Ducrocq, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site HautePierre,
- monsieur Philippe Wotling, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site HautePierre,
- madame Julie Mougnot, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site HautePierre,
- madame Sylvie Witz, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Mélanie Thahouly, responsable d'équipe de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Charlotte Chausson-Fournaise, en mission de responsable d'équipe de Pôle Emploi Lingolsheim jusqu'au 28 février 2021,
- madame Hélène Constantin, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Stella Sanchez, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Marie Progin, responsable d'équipe de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Nathalie Bisch, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- monsieur Bernard Clauss, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- madame Yvette Schmitt, responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau,
- monsieur Karim Koliai, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Haguenau jusqu'au 31 mars 2021,
- madame Rachel Deloecker, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim ,
- madame Sylvie Heydt, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- madame Anne Klauer, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- madame Sandrine Noir, responsable d'équipe de pôle emploi Molsheim,
- monsieur Michael Jeva, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Marie-Hélène Jaming, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Isabelle Mourot, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Audrey Riehm, responsable d'équipe de pôle emploi Saverne,
- madame Anne Freyermuth, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- madame Valérie Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- madame Severine Kozlow, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- madame Ingrid Verdin, responsable d'équipe de pôle emploi Sélestat,
- monsieur Nicolas Haas, responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg,
- madame Cassandra Lallet, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Wissembourg jusqu'au 31 mars 2021,

- madame Valérie Bruckert, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Aurore Jessel, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Grégory Weber, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Stéphanie Wojciechowicz, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- madame Régine Bourez, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Olivier Genetin, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Marcel Sanlaville, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- monsieur Jean-Philippe Weymann, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Carine Hugot, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Guylaine Mai, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Gaëlle Loria, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Céline Trunkwald, responsable d'équipe de pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Sandrine Graff, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Zohra Douaidi, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Catherine Pillon, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Saint-Louis,
- madame Bernadette Tavone, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Louis jusqu'au 28 février 2021,
- madame Céline Noel, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Louis,
- madame Aude Cormaho, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- madame Nathalie Maucieri, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch,
- madame Isabelle Vogt, responsable d'équipe de pôle emploi Altkirch
- madame Noëlle Wodey, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Colmar Europe,
- madame Olivia Wermelinger, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- madame Caroline Kast, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur Paul Hank, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur Emmanuel Rieth, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Grégory Weitz, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- madame Natacha Fitamant, responsable d'équipe de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Mathias Esser, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- monsieur Eric Bixel, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller,
- madame Isabelle Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Guebwiller
- madame Marie-Christine Waltersberger, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Marie Muller, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Aurore Goy, responsable d'équipe de pôle emploi Thann,
- madame Aurélie Mai, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Thann jusqu'au 31 mai 2021,
- monsieur Maurice Dureuil, responsable d'équipe de pôle emploi Charleville-Mézières Val de Vence,
- madame Anne Dassonville, responsable d'équipe de pôle emploi Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Etienne Michel, responsable d'équipe de pôle emploi Charleville-Mézières Val de Vence,
- madame Sophie Caussanel, responsable d'équipe de pôle emploi Charleville-Mézières Val de Vence,
- monsieur Dominique Dauchy, responsable d'équipe de pôle emploi Charleville-Mézières Montjoly,
- monsieur Jérôme Corme, responsable d'équipe de pôle emploi Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Céline Labesse, responsable d'équipe de pôle emploi Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Eglantine Matos, responsable d'équipe de pôle emploi Revin,
- madame Myriam Croutelle, responsable d'équipe de pôle emploi Revin,
- monsieur Francis Hudec, responsable d'équipe de pôle emploi Sedan,
- monsieur Benoît Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Sedan,
- madame Marylin Lord, responsable d'équipe de pôle emploi Sedan,
- monsieur Emmanuel Payer, responsable d'équipe de pôle emploi Rethel,
- monsieur Sébastien Biez, responsable d'équipe de pôle emploi Rethel,
- madame Sandrine Moret, responsable d'équipe de pôle emploi Troyes Romain Rolland,
- monsieur Mickael Ebtinger, responsable d'équipe de pôle emploi Troyes Romain Rolland,
- monsieur Emmanuel Genna, responsable d'équipe de pôle emploi Troyes Romain Rolland,

- madame Arlette Lejeune, responsable d'équipe de pôle emploi Troyes Copainville,
- monsieur David Collignon, responsable d'équipe de pôle emploi Troyes Copainville,
- monsieur Philippe Chevance, responsable d'équipe de pôle emploi Troyes Copainville,
- monsieur Fabrice Moreau, responsable d'équipe de pôle emploi Troyes Copainville
- monsieur Charles Soret, responsable d'équipe de pôle emploi Troyes Langevin,
- madame Evelyne Vincent, responsable d'équipe de pôle emploi Troyes Langevin,
- madame Anne-Sophie Cantin, responsable d'équipe de pôle emploi Troyes Langevin,
- madame Nathalie Cecchetti, responsable d'équipe de pôle emploi Troyes Langevin,
- monsieur Eddie Girard, responsable d'équipe de pôle emploi Bar sur Aube,
- monsieur Sébastien Rupil, responsable d'équipe de pôle emploi Romilly Sur Seine,
- madame Christine Roux, responsable d'équipe d'accueil de pôle emploi Romilly sur Seine,
- madame Isabelle Piat, responsable d'équipe de pôle emploi Romilly Sur Seine,
- madame Véronique Lemaire, responsable d'équipe de pôle emploi Reims Bezannes,
- monsieur Arnaud Thiry, responsable d'équipe de pôle emploi Reims Bezannes,
- madame Véronique Boumaza, responsable d'équipe de pôle emploi Reims Bezannes,
- monsieur Kamel Lafsihane, responsable d'équipe de pôle emploi Reims Bezannes,
- monsieur Thierry Aksoul, responsable d'équipe de pôle emploi Reims Jeanne D'Arc,
- madame Nadine Chausson, responsable d'équipe de pôle emploi Reims Jeanne D'Arc,
- madame Valérie Lassaux, responsable d'équipe de pôle emploi Reims Jeanne D'Arc,
- madame Elodie Quetstroy, responsable d'équipe de pôle emploi Reims la Neuville,
- madame Nathalie Le Quilleuc, responsable d'équipe de pôle emploi Reims La Neuville,
- monsieur Régis Gérard, responsable d'équipe de pôle emploi Reims La Neuville,
- madame Anne-Lucie Coutereau, responsable d'équipe de pôle emploi Reims Mont d'Arène,
- monsieur Zaher Zaidi, responsable d'équipe de pôle emploi Reims Mont d'Arène,
- monsieur Stéphane Siran, responsable d'équipe de pôle emploi Reims Mont d'Arène,
- madame Emeline Dez, responsable d'équipe de pôle emploi Reims Mont d'Arène,
- monsieur Jérôme Barthe, responsable d'équipe de pôle emploi Châlons-en-Champagne,
- madame Marie Munoz-Puginier, responsable d'équipe de pôle emploi Châlons-en-Champagne,
- monsieur Abdelbaki Mihoub, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Châlons-en-Champagne,
- madame Bénédicte Barbanceys, responsable d'équipe de l'agence pôle emploi Châlons-en-Champagne,
- monsieur Jérôme Lohé, responsable d'équipe de pôle emploi Epernay,
- madame Claire De Sa Mendes, responsable d'équipe de pôle emploi Epernay,
- madame Séverine Mercier, responsable d'équipe de pôle emploi Epernay,
- madame Armelle Caqueret, responsable d'équipe de pôle emploi Sézanne,
- madame Géraldine Marcoult, , responsable d'équipe de pôle emploi Sézanne,
- madame Stéphanie Landreat, responsable d'équipe de pôle emploi Vitry-le-François,
- madame Hélène Courtois Lecoeuvre, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Vitry-le-François jusqu'au 30 avril 2021,
- madame Brigitte Martin, responsable d'équipe de pôle emploi Chaumont,
- madame Corinne Alonso, responsable d'équipe de pôle emploi Chaumont,
- monsieur Eric Maire, responsable d'équipe de pôle emploi Chaumont,
- monsieur Frédéric Janot, responsable d'équipe de pôle emploi Langres,
- monsieur Ludovic Perosa, responsable d'équipe de pôle emploi Langres,
- madame Barbara Cruz, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Dizier,
- monsieur Joël Elard, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Dizier,
- monsieur Raphaël Tremel, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Dizier,
- monsieur Guillaume Weiss, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- monsieur Gilles Polledri, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- monsieur Thomas Schumacher, responsable d'équipe de pôle emploi Briey,
- madame Sophia Saidj, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- monsieur Florian Ruggeri, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- madame Florence Vital, responsable d'équipe de pôle emploi Longwy,
- madame Sarah Collin, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Séverine Voison, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- monsieur Eric Girard, responsable d'équipe de pôle emploi Lunéville,
- madame Adeline Monnier-Poirieux, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,



- monsieur Pascal Rivol, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Séverine Zielinski, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Sabrina Drosne, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Majorelle,
- madame Valérie Azzis, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Julien Perrin, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Stéphane Grosjean, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Gentilly,
- monsieur Pascal Gaugler, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur Yvon Le Gall, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Génylène Kartner, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Bénédicte Versanne, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- madame Edwige Orpheuille, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Joffre,
- madame Sophie Fouldrin, responsable d'équipe de pôle emploi Nancy Joffre,
- madame Alexandrine Orlando, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Pont-à-Mousson jusqu'au 31 juillet 2021,
- madame Eliane Legras, responsable d'équipe de pôle emploi Pont-à-Mousson,
- madame Anne Morville, responsable d'équipe de pôle emploi Toul,
- monsieur Gaël Beauverger, responsable d'équipe de pôle emploi Toul,
- madame Valérie Neyen, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- monsieur Hugues Vincent, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Catherine Dangien, responsable d'équipe de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Corinne Larcher, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Laurence Filhol, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- monsieur Vincent Le Lay, responsable d'équipe de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Caroline Vuillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Commercy,
- madame Edwige Mathieu, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- monsieur Christian Hugny, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- madame Caroline Tilly, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- madame Marie-Laurence Noel, responsable d'équipe de pôle emploi Verdun,
- monsieur Jean-Denis Dupont, responsable d'équipe de pôle emploi Creutzwald,
- monsieur Patrick Plage, responsable d'équipe de pôle emploi Creutzwald,
- madame Cassandra Vecchio, responsable d'équipe de pôle emploi Creutzwald,
- madame Caroline Bildstein-Bouleau, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- madame Carine Muller, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Carrefour Europe,
- monsieur Sébastien Mayery, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Christophe Lux, responsable d'équipe de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- monsieur Nicolas Moalic, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,
- madame Sarah Lakhali, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,
- monsieur David Guelen, responsable d'équipe de pôle emploi Hagondange,
- madame Valérie Le Rest-Pommier, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- monsieur Julien Godefroid, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- madame Céline Peugeot, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- monsieur Christophe Liebnau, responsable d'équipe de pôle emploi Hayange,
- monsieur Philippe Moskal, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- madame Céline Kukovicic, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- monsieur Patrick Jacquemin, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Blida,
- madame Fabienne Garatti, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Marie-Josée Guzzi, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Nathalie Raoul, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Laurent Werdenberg, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Sébastopol,
- madame Isabelle Bucchi, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- madame Sandra Werdenberg, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- madame Marielle Kaiser, responsable d'équipe de pôle emploi Metz Gare,
- madame Marie Claire Carl, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny-les Metz,
- madame Zehria Henni-Rached, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny les Metz,
- madame Caroline Peviller, responsable d'équipe de pôle emploi Montigny-les- Metz
- madame Nathalie Isel, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Marie Christine Thomas, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Avold

- monsieur Jalal Ch'koubi, en mission de responsable d'équipe de pôle emploi Sarrebourg jusqu'au 31 décembre 2021,
- madame Pascale Gaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Sarrebourg
- madame Isabelle Aprêtre, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Jasmine Mallick-Jansem, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Adil Mahraoui, responsable d'équipe de pôle emploi Sarreguemines,
- monsieur Christophe Kehrer, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Maryline Berto, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Sandra Federspiel, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Manom,
- madame Marlène Panetta, responsable d'équipe pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Fleur Duchatel, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Beauregard,
- monsieur Sébastien Colonges, responsable d'équipe de pôle emploi Thionville Beauregard,
- madame Sandrine Humbert, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Marylène Siméon, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Thierry Pierre, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Christel Lantoine, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Dutac,
- monsieur Nicolas Villière, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Thierry Schweitzer, responsable d'équipe de pôle emploi Epinal Voivre,
- monsieur Yoan Uhrig, responsable d'équipe de pôle emploi Neufchâteau
- madame Stéphanie Schillinger, responsable d'équipe de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Catherine Claudel, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Didier Houot, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Karine Korosec, responsable d'équipe de pôle emploi Remiremont,
- monsieur Aziz Choukri Filali, responsable d'équipe pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Lionel Panot, responsable d'équipe pôle emploi Saint-Dié,
- monsieur Yoann Cesar, responsable d'équipe pôle emploi Saint-Dié.

#### § 5 – référents métier

- monsieur Ersin Yildiz, référent métiers de pôle emploi Schiltigheim,
- madame Odile Playoust, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis,
- madame Valérie Dahmani-Moussa, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Danube,
- madame Marie-Claude Egermann, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site Meinau,
- madame Vanela Moutous, référente métiers de pôle emploi Strasbourg, site HautePierre,
- monsieur Johan Brun, référent métier de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- madame Sophie Noel, référente métiers de pôle emploi Lingolsheim,
- madame Christelle Ostrowski, référente métiers de pôle emploi Haguenau
- monsieur Francis Weber, référent métiers de pôle emploi Molsheim
- madame Christelle Stroh, référente métiers de pôle emploi Saverne,
- madame Florine Gringer, référente métiers de pôle emploi Sélestat,
- madame Marguerite Wingerling, référente métiers de pôle emploi Wissembourg,
- monsieur Salah Mezhoud, en mission de référent métiers de pôle emploi Wissembourg jusqu'au 28 février 2021,
- monsieur Gilles Dieterlen, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Porte de Bâle,
- monsieur Jean-Michel Rauch, référent métiers de pôle emploi Mulhouse Drouot,
- madame Patricia Croci, référente métiers de pôle emploi Mulhouse Verriers,
- madame Véronique Rossi, référente métiers de pôle emploi Mulhouse Doller,
- madame Mouna Jaoudi, référente métiers pôle emploi Saint-Louis,
- madame Julie Thaut, référente métiers de pôle emploi Thann,
- monsieur Arnaud Gaine, référent métiers de pôle emploi Altkirch,
- monsieur Fayrouz Sadreddine, en mission de référent métiers de pôle emploi Colmar Europe jusqu'au 31 mars 2021,
- madame Sylvie Ruer, référente métiers de pôle emploi Colmar Lacarre,
- monsieur Patrick Marzullo, référent métiers de pôle emploi Guebwiller,
- madame Stéphanie Rochette, référente métiers de pôle emploi Charleville-Mézières Val de Vence,
- madame Sabine Ceriani, référente métiers de pôle emploi Charleville-Mézières Montjoly,
- madame Véronique Feret du Longbois, référente métiers de pôle emploi Revin,
- madame Claudine Hons, référente métiers de pôle emploi Sedan
- monsieur Ludovic Hopin, référent métiers de pôle emploi Rethel,

- monsieur Frédéric Charpentier, référent métiers de pôle emploi Troyes Romain Rolland,
- monsieur Pascal Thavot, référent métiers de pôle emploi Troyes Copainville,
- monsieur Didier Geoffroy, référent métiers de pôle emploi Troyes Copainville,
- monsieur Stéphane Fleurquin, référent métiers applicatifs de pôle emploi Troyes Langevin,
- madame Stéphanie Monbillard, référente métiers de l'agence Bar sur Aube,
- madame Murielle Doussot, référente métiers de pôle emploi Romilly Sur Seine,
- monsieur Stéphane Chetrit, référent métiers de pôle emploi Reims Bezannes,
- madame Karine Bleadonu, référente métiers de pôle emploi Reims Jeanne d'Arc,
- madame Maggy Manichon, référente métiers de pôle emploi Reims La Neuville,
- madame Ludivine Varoqueaux, référente métiers de pôle emploi Reims Mont d'Arène,
- madame Myriam Albardier, référente métiers de pôle emploi Epernay,
- madame Sophie Hein, référente métiers de pôle emploi Sézanne
- madame Johanna Raclot, référente métiers de pôle emploi Vitry-le-François,
- madame Alexandra Duwez-Carlier, référente métiers de pôle emploi Chaumont,
- madame Roseline Bernard, référente métiers de pôle emploi Langres,
- monsieur Ludovic Pigault, référent métiers de pôle emploi Saint-Dizier,
- monsieur François Cordier, référent métiers de la direction des opérations,
- madame Carole Fleurant, référente métiers de pôle emploi Briey,
- madame Nora Djouder, référente métiers de pôle emploi Longwy,
- madame Chantal Housset, référente métiers de pôle emploi Lunéville,
- madame Clotilde Nalet, référente métiers de pôle emploi Nancy Majorelle,
- monsieur Jean-Louis Mascioni, référent métiers de pôle emploi Nancy Gentilly,
- madame Caroline Cannenpasse-Riffard, référente métiers de pôle emploi Nancy Cristallerie,
- monsieur Naman Cherier, référent métiers de pôle emploi Nancy Joffre,
- madame Corinne Dieudonné, référente métiers de pôle emploi Pont-à-Mousson
- madame Dorianne Pensalfini, référente métiers de pôle emploi Vandoeuvre,
- madame Patricia Bessam, référente métiers de pôle emploi Bar le Duc,
- madame Hélène Soudier, référente métiers de pôle emploi Commercy,
- madame Marie Aline Pages, référente métiers de pôle emploi Verdun,
- madame Marie Serge Mathis, référente métiers de pôle emploi Creutzwald,
- madame Sarah Leroy, référente métiers de pôle emploi Forbach Ville Haute,
- madame Malika Benhamou, référente métiers de pôle emploi Hagondange
- monsieur Eric Amschler, référent métiers de pôle emploi Hayange,
- monsieur Benoit Claude, référent métiers de pôle emploi Metz Blida,
- madame Sandrine Czarnota, référente métiers de pôle emploi Metz Sébastopol,
- monsieur Jean Michel Maujard, référent métiers de pôle emploi Metz Gare,
- monsieur Thomas Bremec, référent métiers de pôle emploi Montigny-les-Metz,
- madame Martine Pistone, référente métiers de pôle emploi Saint-Avold,
- madame Fabienne Dorsinfang, référente métiers de pôle emploi Sarrebourg,
- monsieur Jérôme Demeraux, référent métiers de pôle emploi Sarreguemines,
- madame Agnès Schneider, référente métiers de pôle emploi Thionville Manom,
- monsieur Angelo Cacciatore, référent métiers de pôle emploi Thionville Beaugard,
- madame Peggy Pellis, référente métiers de pôle emploi Epinal Dutac,
- madame Marie-Laure Bedon, référente métiers de pôle emploi Epinal Voivre,
- madame Marie Geneviève Roger, référente métiers de pôle emploi Gérardmer,
- monsieur Frédéric Furgaut, référent métiers de pôle emploi Neufchâteau,
- madame Aline Laurençon, référente métiers de pôle emploi Remiremont,
- madame Isabelle Ambrosetti, référente métiers de pôle emploi Saint Dié,
- monsieur Xavier Bourbon, en mission de référent métiers de pôle emploi Châlons-en-Champagne jusqu'au 30 avril 2021,
- madame Audrey Billon, en mission de référente métiers de pôle emploi Toul jusqu'au 30 juin 2021.

#### § 6 – responsables d'accueil

- monsieur Frédéric Dieuaide, responsable d'accueil de pôle emploi Schiltigheim,
- monsieur Alexandre Boone, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Pont-Matthis
- monsieur Fouad Rhlid, responsable d'accueil de pôle emploi site Meinau

- monsieur Alexandre Brechenmacher, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site HautePierre,
- madame Anne-Catherine Schneider, responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Seyboth,
- monsieur Patrice Faullimel, en mission de responsable d'accueil de pôle emploi Strasbourg, site Danube, jusqu'au 30 juin 2021,
- monsieur François Rencker, responsable d'accueil de pôle emploi Colmar Europe,
- monsieur David Richardson, en mission de responsable d'accueil de l'agence pôle emploi Mulhouse Doller jusqu'au 30 avril 2021,
- madame Emma Jourdain, responsable d'accueil de pôle emploi Bar sur Aube,
- madame Christine Roux, responsable d'équipe d'accueil de pôle emploi Romilly sur Seine,
- monsieur Laurent Devillers, responsable accueil de pôle emploi Reims La Neuville,
- monsieur Cyrille Becker, responsable accueil de pôle emploi Nancy Joffre,
- madame Christelle Monchablon, en mission de responsable d'accueil de pôle emploi Vandoeuvre jusqu'au 30 avril 2021,
- madame Sophie Humbert, responsable d'accueil de pôle emploi Saint Avold,
- monsieur Stéphane Wojtecki, responsable accueil de pôle emploi Sarrebourg,
- madame Lise Szymanski, en mission de responsable accueil de pôle emploi Colmar Lacarre jusqu'au 31 mars 2021,
- madame Géraldine Simon, en mission de responsable d'accueil de pôle emploi Guebwiller jusqu'au 3 mai 2021,

## **Article 6 – Dispositions finales**

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

## **Article 7 – Abrogation et publication**

La décision GdE n° 2021-01 DS Agences du 4 janvier 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Strasbourg, le 1er février 2021.

Philippe Siebert,  
directeur régional  
de Pôle emploi Grand Est

## Décision GdE n° 2021-07 DS PTF du 1er février 2021

# Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Grand Est au sein des plateformes de services

Le directeur régional de Pôle emploi Grand Est,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5412-1, L.5426-6, R.5312-25 et R.5312-26, R.5412-8, R.5426-11,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la décision n° 2020-38 du 29 septembre 2020 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la décision n° 2021-09 du 12 janvier 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive.

Décide :

## Article 1 – Placement et gestion des droits

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, 2, 3 et 5 de l'article 7 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de

- tout autre tiers, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

## Article 2 – Prestations en trop versées

**§ 1** – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 7 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou pour le compte d'un tiers et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 7.

**§ 2** – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 7 est donnée à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées à titre exceptionnel, sans limite de montant et sans limite de durée.

**§ 3** – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 2, 3 et 5 de l'article 7 et à l'effet d'accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 60 mois.

**§ 4** – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 7 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées,

- dans la limite de 5 000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers.
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

**§ 5** – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 3 de l'article 7 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées,

- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage ;

**§ 6** – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, 2, 3 et 5 de l'article 7 à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer la pénalité administrative.

## Article 3 – Demande de remboursement auprès des employeurs

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 2, 3 et 5 de l'article 7 à l'effet de :

- 1) signer les décisions concernant le remboursement d'allocations chômage au paiement desquelles sont condamnés les employeurs fautifs en cas de requalification du licenciement sans cause réelle et sérieuse, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail,
- 2) notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des allocations chômage dues par ces employeurs fautifs et faire procéder à son exécution,
- 3) signer les décisions concernant le remboursement d'aides et mesure en faveur des employeurs.

## Article 4 – Contentieux en matière de recouvrement

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, 2, 3 et 5 de l'article 7 à l'effet de signer tout acte nécessaire pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente (y compris constituer avocat ou avoué), devant toute juridiction en demande et en défense, dans tout litige en matière de recouvrement des prestations et sommes mentionnées aux articles 2 et 3 .

## Article 5 – Contrôle de la recherche d'emploi et recours

**§ 1** – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 4 et 5 de l'article 7 à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, créer, reprendre ou développer une entreprise ou pour non-respect du projet de reconversion professionnelle.

**§ 2** – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 alinéas 1 et 3 et au § 2 de l'article 7 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement prise sur le fondement du § 1.

## Article 6 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées au paragraphe § 2 de l'article 7 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération les autorisations de circuler en véhicule et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que les états de frais,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 3 et 5 de l'article 7.

## Article 7 – Délégués

**§ 1** – Direction régionale

1 - Directeurs régionaux adjoints :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit directeur régional adjoint en charge de la performance sociale.

2 - Directions :

- monsieur Thierry Clech, directeur administration, finance et gestion,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau.

3 - Services

- monsieur Guy Hassenfratz, responsable de service règlementaire-indemnisation, prévention et lutte contre la fraude
- madame Laure Vicherat, responsable de service règlementaire-indemnisation,

**§ 2** – Directeurs plateforme et adjoints :

- madame Chantal Sire, directrice des plateformes de services centralisés,
- madame Laurence Lefèvre Corcy, directrice du contrôle de la recherche d'emploi,
- monsieur Lionel Dubourg, directeur des plateformes de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
- madame Agnès Bertin, directrice adjointe de la plateforme de services centralisés, en charge du 3949 et 3995, de la gestion du compte demandeur d'emploi et du contentieux,
- monsieur Frédéric Bizet, directeur de la plateforme de services centralisés, service appui Grand Est,
- madame Christelle Gil, directrice adjointe de la plateforme de services centralisés, service appui Grand Est.

**§ 3** – responsables d'équipe

- monsieur Yann Volant, responsable d'équipe,
- madame Brigitte Drouville, responsable d'équipe,

- madame Maryline Bourdin, responsable d'équipe,
- monsieur Jean-Michel Chevaillier, responsable recouvrement, contentieux employeurs et demandeurs d'emploi,
- madame Anne Planté, responsable d'équipe,
- madame Françoise Sultzer, responsable d'équipe,
- madame Yamina Benamar, responsable d'équipe,
- madame Linda Moroni, responsable d'équipe,

**§ 4** – responsables d'équipe contrôle de la recherche d'emploi

- madame Aziza Aifi, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi,
- madame Anne-Sophie Le-Maire-De-Sars-Le-Comte, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi,
- madame Delphine Tibaudou, responsable d'équipe contrôle de la recherche d'emploi,

**§ 5** – référents métier

- madame Edwige Maroni, référente métiers,
- monsieur Nicolas Berlot, en mission de référent métiers, jusqu'au 30 avril 2021,
- madame Céline Roeder, en mission de référente métiers, jusqu'au 28 février 2021.

## **Article 8 – Dispositions finales**

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées à titre permanent, pour l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale, dans la limite des attributions du délégataire.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

## **Article 9 – Abrogation et publication**

La décision GdE n° 2021-04 DS PTF du 11 janvier 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Strasbourg, le 1er février 2021.

Philippe Siebert,  
directeur régional  
de Pôle emploi Grand Est



## Décision GdE n° 2021-08 DS DT du 1er février 2021

# Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Grand Est au sein des directions territoriales

Le directeur régional de Pôle emploi Grand Est,

Vu le code du travail, notamment ses articles, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-2, L. 5426-8-1 à -3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-25 et -26, R.5412-8, R.5426-11, R.5426-18 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment ses articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

## Article 1 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 de l'article 5 à l'effet de, signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les conventions locales ou départementales de subvention,
- 3) les autres conventions d'initiative territoriale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant supérieur à 25 000 euros HT et inférieur à 144 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 et 3 point 1 de l'article 5.

## Article 2 – Prestations en trop versées

§ 1 – Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement dans la limite de 48 mois aux personnes désignées aux § 1 et 2 de l'article 5 des prestations en trop versées,

§ 2 – Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement dans la limite de 36 mois aux personnes désignées au § 3 de l'article 5 des prestations en trop versées,

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, 2 et 3 point 1 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées,

- d'un montant inférieur à 1000 euros lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers ;
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage ;
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

## Article 3 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, 2 et 3 point 1 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées ci après :

- monsieur David Gallier, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Gilles Biron, directeur régional adjoint en charge de la stratégie et relations extérieures,
- monsieur Abdelhak Nachit, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale,
- monsieur Pascal Ritaine, directeur des opérations,
- monsieur Franco Fédérici, directeur performance du réseau.

## Article 4 – Fonctionnement général

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à 3 l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de la direction territoriale ou à l'animation du service public territorial de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les autorisations de circuler en véhicule et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que les états de frais,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

## Article 5 – Délégués

§ 1 – directeurs territoriaux :

- monsieur Pierric Ouvrard, directeur territorial, Pôle emploi Haut Rhin,
- monsieur Claude Rouillon, directeur territorial, Pôle emploi Bas-Rhin,
- madame Ivane Squelbut, directrice territoriale, Pôle emploi Meurthe et Moselle et Meuse,
- monsieur Fabrice Nourdin, directeur territorial, Pôle emploi Moselle,
- monsieur Jean Luc Kientz, directeur territorial Pôle emploi Vosges,
- monsieur Djellali Chaou, directeur territorial Pôle emploi Aube et Haute-Marne,
- monsieur Fabrice Herbert, directeur territorial Pôle emploi Marne,
- madame Nathalie Patureau, directrice territoriale Pôle emploi Ardennes,

## § 2 - directeurs territoriaux délégués

- madame Florence Maier, directrice territoriale déléguée, Pôle emploi Bas-Rhin,
- madame Emilie Gagnant, directrice territoriale déléguée, Pôle emploi Bas-Rhin
- madame Valérie Colella, directrice territoriale déléguée, Pôle emploi Haut Rhin,
- madame Rachida Baidane, directrice territoriale déléguée, Pôle emploi Haut Rhin,
- monsieur Emmanuel Arweiler, directeur territorial délégué Pôle emploi Meurthe et Moselle et Meuse,
- monsieur François Braun, directeur territorial délégué pôle emploi Meurthe et Moselle et Meuse,
- monsieur Philippe Weisseldinger, directeur territorial délégué au sein de la direction territoriale Pôle emploi Moselle,
- madame Nathalie Lacresse-Delorme, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Moselle,
- madame Marie-Cécile Demoliere, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Marne,
- madame Nathalie Poittevin, directrice territoriale déléguée Pôle emploi Aube et Haute Marne.

## § 3 – chargés de mission

- monsieur Pierre Corbin, direction territoriale Pôle emploi Vosges,
- monsieur Stéphane Sandrin, direction territoriale Pôle emploi Ardennes,
- monsieur Edgar Beau, direction territoriale Pôle emploi Aube,
- madame Marylène Grépinet direction territoriale Pôle emploi Haute-Marne.

## Article 6 – Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Grand Est. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

## Article 7 – Abrogation et publication

La décision GdE n° 2021-03 DS DT du 4 janvier 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Strasbourg, le 1er février 2021.

Philippe Siebert,  
directeur régional  
de Pôle emploi Grand Est

## Décision PES n° 2021-01 DS DR du 1er février 2021

### Délégation de signature du directeur de Pôle emploi services par intérim au sein de l'établissement

Le directeur de Pôle emploi services par intérim,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, L. 5424-2, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le règlement (CE) n° 883/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale, modifié par le règlement (CE) n° 988/2009,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2020-34 du 17 août 2020 du directeur général de Pôle emploi relative à l'actualisation des seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2021-09 du 12 janvier 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la décision n° 2021-49 du 29 janvier 2021 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir au directeur de Pôle emploi services,

Vu la décision n° 2021-57 du 1er février 2021 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de signature au directeur de Pôle emploi services concernant les conventions de gestion visées à l'article L. 5424-2 du code du travail

Décide :

## Section 1 – Fonctionnement général

### Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et approbations hiérarchiques de déplacement

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 1 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, dans la limite de leurs

attributions, les correspondances et notes internes à Pôle emploi services se rapportant aux activités des services :

- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administration, finances et gestion
- monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques
- monsieur Franck Tudal, directeur ressources humaines
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Béatrice Pardini, responsable du service communication
- madame Dominique Cavalier, médiateur
- monsieur Gauthier Allain, responsable d'équipe support logistique et immobilier
- madame Caroline Almosnino, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Hayat Aloui, responsable d'équipe service Guso
- madame Suzanne Amaral Martins, auditrice service prévention et lutte contre la fraude
- madame Laurence Arner, directrice de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- monsieur Stéphane Autier, directeur du service conventions employeurs publics
- madame Valérie Barbit, référente métiers service aux employeurs
- madame Sabine Bardet, directrice du service Guso
- madame Yamina Belfaci, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Mohamed Bensaid, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Carole Bientz, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Véronique Bordeaux, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Patricia Buovac, responsable d'équipe support comptabilité
- madame Emilie Buttin, directrice adjointe du service Guso
- monsieur Marc Cabrera, auditeur service prévention et lutte contre la fraude
- madame Rachel Camus-Gerain, adjointe du directeur des ressources humaines
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- madame Nathalie Certain, auditrice service prévention et lutte contre la fraude
- madame Caroline Chaouat, juriste du service appui applicatif et réglementaire
- madame Sandra Charitonsky, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Frédéric Chartrain, responsable du service maîtrise des risques, contrôle interne et engagements de service
- madame Yasmina Cloarec, auditrice service prévention et lutte contre la fraude
- madame Isabelle Colin, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Marguerite Correia De Sousa, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Alexandra Coulis, responsable d'équipe service Guso
- madame Sofia Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- monsieur Nuno Da Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Marie-Hélène Daelemans, directrice de l'agence études de droits et paiement Colombes
- monsieur Mohamed Dahmani, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Jean-Philippe Dargeou, responsable d'équipe service Guso
- madame Rosine Darmon, responsable d'équipe service prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Jérôme Dautriat, auditeur service prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Habib Dehdous, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Aurore Dekoninck, responsable du service prévention et lutte contre la fraude
- madame Fanny Delmaere, auditrice service prévention et lutte contre la fraude
- madame Camille Delphin-Poulat, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Thomas Delville, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Sébastien Desort, chargé d'appui réglementaire
- monsieur Yann Dhissi, référent métiers agence mobilité internationale
- monsieur Arona Diop, Directeur adjoint du service aux employeurs nord
- madame Clarisse Diverchy, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Nicole Drouilhet, responsable du service comptabilité et finances
- madame Corinne Dulary, directrice de l'agence études droits et paiement Défense
- madame Carole Durier, auditrice service prévention et lutte contre la fraude

- madame Vanessa Eloy, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Dominique Ertus, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Colombes
- monsieur Frédéric Faraon, responsable du service appui applicatif et réglementaire
- madame Sandrine Farchica, référente métiers agence études droits et paiement
- monsieur Christophe Ferreira, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- monsieur Alain Forcisi, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Christophe Fourmond, juriste du service appui applicatif et réglementaire
- madame Malika Fourra, directrice de l'agence mobilité internationale
- madame Monique Golmard, directrice adjointe du service aux employeurs sud
- madame Maria Goulet, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Sabrina Guillard, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Emmanuel Henry, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Kadija Houmaoui, juriste du service appui applicatif et réglementaire
- madame Céline Jacquet, adjointe du responsable de service appui applicatif et réglementaire
- monsieur Loïc Joly, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Rahma Kabir, chargée d'appui réglementaire
- madame Virginie Kimak, référente métiers agence études droits et paiement
- monsieur Christian Labelle, référent métiers service aux employeurs
- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Hakim Lasfar, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Jean-Michel Lasne, responsable d'équipe support informatique
- madame Caroline Lebegue, responsable d'équipe service Guso
- madame Catherine Lemoine, responsable du service appui pilotage
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- monsieur Jean-Yves Luya, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Angéline Madeira, directrice de l'agence études droits et paiement Chavanod
- madame Zina Nabet, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Elodie Odounlami, chargée d'appui réglementaire
- madame Laurence Perret-Bensaïd, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Yasmina Rechid, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Sandrine Renoud-Grappin, responsable des services généraux et informatique
- monsieur Charles Rosa, référent métiers agence mobilité internationale
- madame Fabienne Rossi, référente métiers service Guso
- monsieur Marc Roullier, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Valérie Roux, responsable du service contrôle de gestion
- madame Karine Schwerm, directrice adjointe de l'agence études droits et paiement Chavanod
- madame M'Barka Si Abdallah, référente métier service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Fabrice Sulny, directeur adjoint de l'agence mobilité internationale
- madame Myriam Trichet, responsable d'équipe service prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Défense
- madame Valérie Verdière, responsable d'équipe service aux employeurs
- monsieur Thierry Viel, directeur adjoint du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Véronique Wahrheit, référente métiers agence études droits et paiement

**§ 2** – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, dans la limite de leurs attributions les instructions et notes au réseau de Pôle emploi services et les correspondances avec les partenaires institutionnels de Pôle emploi :

- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi

- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administration, finances et gestion
- monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques
- monsieur Franck Tudal, directeur ressources humaines
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Béatrice Pardini, responsable du service communication
- madame Dominique Cavalier, médiateur

**§ 3** – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 3 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, dans la limite de leurs attributions les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité :

- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administration, finances et gestion
- monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques
- monsieur Franck Tudal, directeur ressources humaines
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Béatrice Pardini, responsable du service communication
- madame Dominique Cavalier, médiateur
- monsieur Gauthier Allain, responsable d'équipe support logistique et immobilier
- madame Hayat Aloui, responsable d'équipe service Guso
- madame Laurence Arner, directrice de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- monsieur Stéphane Autier, directeur du service conventions employeurs publics
- madame Sabine Bardet, directrice du service Guso
- madame Yamina Belfaci, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Mohamed Bensaid, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Carole Bientz, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Patricia Buovac, responsable d'équipe support comptabilité
- madame Emilie Buttin, directrice adjointe du service Guso
- madame Rachel Camus-Gerain, adjointe du directeur des ressources humaines
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- madame Sandra Charitonsky, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Frédéric Chartrain, responsable du service maîtrise des risques, contrôle interne et engagements de service
- madame Isabelle Colin, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Alexandra Coulis, responsable d'équipe service Guso
- madame Sofia Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- monsieur Nuno Da Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Marie-Hélène Daelemans, directrice de l'agence études de droits et paiement Colombes
- monsieur Mohamed Dahmani, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Jean-Philippe Dargeou, responsable d'équipe service Guso
- madame Rosine Darmon, responsable d'équipe service prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Habib Dehdous, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Aurore Dekoninck, responsable du service prévention et lutte contre la fraude
- madame Camille Delphin-Poulat, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Thomas Delville, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Arona Diop, directeur adjoint du service aux employeurs nord
- madame Clarisse Diverchy, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Nicole Drouilhet, responsable du service comptabilité et finances
- madame Corinne Dulary, directrice de l'agence études droits et paiement Défense
- monsieur Dominique Ertus, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Colombes
- monsieur Frédéric Faraon, responsable du service appui applicatif et réglementaire
- monsieur Christophe Ferreira, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- monsieur Alain Forcisi, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- madame Malika Fourra, directrice de l'agence mobilité internationale
- madame Monique Golmard, directrice adjointe du service aux employeurs sud
- madame Sabrina Guillard, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Emmanuel Henry, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Céline Jacquet, adjointe du responsable de service appui applicatif et réglementaire
- monsieur Loïc Joly, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Hakim Lasfar, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Jean-Michel Lasne, responsable d'équipe support informatique
- madame Caroline Lebegue, responsable d'équipe service Guso
- madame Catherine Lemoine, responsable du service appui pilotage
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- monsieur Jean-Yves Luya, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Angéline Madeira, directrice de l'agence études droits et paiement Chavanod
- madame Zina Nabet, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Laurence Perret-Bensaïd, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Yasmina Rechid, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Sandrine Renoud-Grappin, responsable des services généraux et informatique
- monsieur Marc Roullier, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Valérie Roux, responsable du service contrôle de gestion
- madame Karine Schwerm, directrice adjointe de l'agence études droits et paiement Chavanod
- monsieur Fabrice Sulny, directeur adjoint de l'agence mobilité internationale
- madame Myriam Trichet, responsable d'équipe service prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Défense
- madame Valérie Verdier, responsable d'équipe service aux employeurs
- monsieur Thierry Viel, directeur adjoint du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

**§ 4** – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 4 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, dans la limite de leurs attributions les approbations hiérarchiques de déplacement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les autorisations d'utiliser un véhicule dans le respect de l'instruction interne relative aux déplacements :

- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- monsieur Benoît Merkelbagh, directeur administration, finances et gestion
- monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques
- monsieur Franck Tudal, directeur ressources humaines
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Béatrice Pardini, responsable du service communication
- madame Dominique Cavalier, médiateur
- monsieur Gauthier Allain, responsable d'équipe support logistique et immobilier
- madame Hayat Aloui, responsable d'équipe service Guso
- madame Laurence Arner, directrice de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- monsieur Stéphane Autier, directeur du service conventions employeurs publics
- madame Sabine Bardet, directrice du service Guso
- madame Yamina Belfaci, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Mohamed Bensaïd, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Carole Bientz, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Patricia Buovac, responsable d'équipe support comptabilité
- madame Emilie Buttin, directrice adjointe du service Guso
- madame Rachel Camus-Gerain, adjointe du directeur des ressources humaines
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord



- madame Sandra Charitonsky, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Frédéric Chartrain, responsable du service maîtrise des risques, contrôle interne et engagements de service
- madame Isabelle Colin, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Alexandra Coulis, responsable d'équipe service Guso
- madame Sofia Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- monsieur Nuno Da Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Marie-Hélène Daelemans, directrice de l'agence études de droits et paiement Colombes
- monsieur Mohamed Dahmani, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Jean-Philippe Dargeou, responsable d'équipe service Guso
- madame Rosine Darmon, responsable d'équipe service prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Habib Dehdous, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Aurore Dekoninck, responsable du service prévention et lutte contre la fraude
- madame Camille Delphin-Poulat, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Thomas Delville, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Arona Diop, directeur adjoint du service aux employeurs nord
- madame Clarisse Diverchy, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Nicole Drouilhet, responsable du service comptabilité et finances
- madame Corinne Dulary, directrice de l'agence études droits et paiement Défense
- monsieur Dominique Ertus, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Colombes
- monsieur Frédéric Faraon, responsable du service appui applicatif et réglementaire
- monsieur Christophe Ferreira, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- monsieur Alain Forcisi, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Malika Fourra, directrice de l'agence mobilité internationale
- madame Monique Golmard, directrice adjointe du service aux employeurs sud
- madame Sabrina Guillard, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Emmanuel Henry, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Céline Jacquet, adjointe du responsable de service appui applicatif et réglementaire
- monsieur Loïc Joly, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Hakim Lasfar, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Jean-Michel Lasne, responsable d'équipe support informatique
- madame Caroline Lebegue, responsable d'équipe service Guso
- madame Catherine Lemoine, responsable du service appui pilotage
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- monsieur Jean-Yves Luya, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Angéline Madeira, directrice de l'agence études droits et paiement Chavanod
- madame Zina Nabet, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Laurence Perret-Bensaïd, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Yasmina Rechid, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Sandrine Renoud-Grappin, responsable des services généraux et informatique
- monsieur Marc Roullier, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Valérie Roux, responsable du service contrôle de gestion
- madame Karine Schwerm, directrice adjointe de l'agence études droits et paiement Chavanod
- monsieur Fabrice Sulny, directeur adjoint de l'agence mobilité internationale
- madame Myriam Trichet, responsable d'équipe service prévention et lutte contre la fraude
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Défense
- madame Valérie Verdiere, responsable d'équipe service aux employeurs
- monsieur Thierry Viel, directeur adjoint du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

## Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

### Article 2 – Achat de fournitures et de services

**§ 1** – Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, dans la limite de ses attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

**§ 2** – Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administration, finances et gestion et à monsieur Franck Tudal, directeur ressources humaines (pour l'intérim et la formation), à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

**§ 3** – Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT à madame Sandrine Renoud-Grappin, responsable des services généraux et informatique, en matière d'achat de fournitures et services et à monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques, en matière de sécurité.

### Article 3 – Marchés de travaux

**§ 1** – Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

**§ 2** – Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administration, finances et gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

**§ 3** – Délégation permanente de signature est donnée à madame Sandrine Renoud-Grappin, responsable des services généraux et informatique, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

#### **Article 4 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers**

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administration, finances et gestion, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

#### **Article 5 – Autres contrats**

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom du directeur de Pôle emploi services, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

### **Section 3 – Ressources humaines**

#### **Article 6 – Gestion des ressources humaines**

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Franck Tudal, directeur ressources humaines, à l'effet de signer au nom du directeur de Pôle emploi services, dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
  - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
  - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de catégorie 4, filière management et médiateurs.

## Section 4 – Recouvrement

### Article 7 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

**§ 1** – Délégation permanente de signature est donnée, aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, pour :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations mentionnées à l'article 5-III de la loi susvisée n° 2008-126 du 13 février 2008, majorations de retard y afférentes et autres sommes dues à titre de sanction ainsi que les contributions et sommes dues au titre du contrat de sécurisation professionnelle visées aux articles L. 1233-66 et L. 1233-69 du code du travail, y compris les contributions, cotisations, majorations et autres sommes devant être versées au guichet unique du spectacle occasionnel (Guso) ou au titre de l'emploi d'ouvriers et techniciens de l'édition d'enregistrement sonore, de la production cinématographique et audiovisuelle, de la radio, de la diffusion et du spectacle, ainsi qu'au titre de l'emploi d'artistes du spectacle, de salariés expatriés,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

**§ 2** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 1 du présent article, sous une forme permanente :

- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Sabine Bardet, directrice du service Guso
- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Emilie Buttin, directrice adjointe du service Guso
- monsieur Thierry Viel, directeur adjoint du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Arona Diop, directeur adjoint du service aux employeurs nord
- madame Monique Golmard, directrice adjointe du service aux employeurs sud
- madame Hayat Aloui, responsable d'équipe service Guso
- madame Alexandra Coulis, responsable d'équipe service Guso
- monsieur Jean-Philippe Dargeou, responsable d'équipe service Guso
- madame Caroline Lebegue, responsable d'équipe service Guso
- madame Carole Bientz, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Alain Forcisi, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Hakim Lasfar, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Jean-Yves Luya, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sofia Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- monsieur Nuno Da Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Clarisse Diverchy, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Zina Nabet, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Yasmina Rechid, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Valérie Verdier, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Fabienne Rossi, référente métiers service Guso
- madame Vanessa Eloy, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame M'Barka Si Abdallah, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Barbit, référente métiers service aux employeurs

- monsieur Christian Labelle, référent métiers service aux employeurs
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux
- madame Maroua Benchalkha, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Fanny Bouvier Garzon, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Frédérique Buisine-Martin, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Corinne Chamosset, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Véronique Clavel, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Collomb-Clerc, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aline Covelli, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sabrina Crochart, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Cécile Delagrainge, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aline De Sousa Marques, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Carole Dufrene, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Audrey Excoffier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Fabien Faletto, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aurélie Gabriel, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Laurent Gonin, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandrine Granchamp, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Alexandra Jacquet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Juignet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Olivier Laurent, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Séverine Le Floch, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Julie Lucchitta, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandrine Lyonnaz-Perroux, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Malika Madani, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Jennifer Maire, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Manevy, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Yannick Manieri, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Adriana Marin Cano, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Fabien Mauris, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Edwige Mellet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Corinne Morgadinho, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sylvie Muffat-Es-Jacques, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Donatella Mugnier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lucienne Navarro, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lizzie Noël, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Christelle Payet David, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandra Perrier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Linda Pinat, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Béatrice Poletti, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Elodie Receveur, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Catherine Rivière, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Mélanie Rudyk gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Malika Sayadi, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Valérie Sintes, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lydia Smith, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Philomène Sportiello, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Isabelle Tinchon, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Corinne Vernier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Carole Viguier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Fanny Aslanides, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- madame Julie Barbut, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Delphine Berthet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Myriam Bort, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Elise Burnak, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine Cabrera, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Angélique Chiquet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nelly Chomarar, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Corinne Collignon, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine David, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Emilie Decarre, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Virginie Dechosal, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mariam Dembele, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Oriane Depoorter, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Drissat, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Dupenloup, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Carine Durand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandy Fiorani, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Audrey Fisseux, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Grandvillain, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Kaïdia Haidara, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Hamdi, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Saléa Helissey, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Emmanuel Laine, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Lakhfif, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne Langlet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nathalie Lavorel, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Legrand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Magalie Marguin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Philippe Messin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- madame Anne-Marie Modolo, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Tiphaine Monnee, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Isabelle Parent, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Paulin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie Preira, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Icramme Qobaa, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie-Alice Ralambofetra, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Lolita Ratel, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Rolin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Brice Sanson, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Scalabrini, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Cristelle Scholl, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Christophe Simonetto, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Stéphanie Tagand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Tourneux, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Séverine Troia, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Verdon, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mélanie Vittet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Meriem Abdelkader, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Semra Aclan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Salimata Ali Ahamada, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Nels Alvarez, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Mawusse Ayivi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nadera Bahiou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Bayouty, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fahima Benhanna, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yasmina Bensaber, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Soumicha Berkane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Virginie Berteran, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Bessala Bessala, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Boudic, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrice Breteau, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Alice Che, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Florence Clerici-Lignier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Catherine Colliard, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roxanne Courbe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Muriel Desclou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Maria-Etchika Divron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dominique Doare, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Philippe Dufour, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Charifa Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

- monsieur Jérôme Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Véronique Durand, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Monique Dussin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Giovanni Gallo, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Halima Gaye, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Amelle Goujjane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Aurélie Gueron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Najat Hammou Zainoun, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dora Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Saberina Herburrun, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nadia Hourrane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sophie Jacques-Gustave, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sophie Jan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roldine Jeune, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Kavitha Kamalanathan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatna Kerkar, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Bahia Khababa, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Laureen Konforti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Rahma Laidouni, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrix Lamoureux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Elisabeth Lartigue, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Carole Lefebvre, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Souad Lekert, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sylvie Levron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dalila Mahrsi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Philippe Mangin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Mathieu Martinvalet, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Séverine Mathe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Omar Mazri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Véronique Mignon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mireille Milandou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mehvish Mohammad-Jamal, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yawoavi Nyavor, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Keltoum Ould Braham, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Oulmane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yamina Ourif, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Outigga, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Cécile Philipperon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Aldjia Rahim Harchaoui, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Christelle Rallet, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Evelyne Raoult, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Barbara Rouge-Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Valérie Ruello, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Seguin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Saïda Slaouti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Hamid Smaani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Grace Sodjinou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Johan Sutter, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Ilda Torosoglu, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Houmou Traore, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Verrier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Maxime Vertueux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Claudine Warnault, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Zorgani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

**§ 3** – Délégation permanente de signature est donnée, aux personnes désignées au § 4 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :



- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,

**§ 4** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 3 du présent article, sous une forme permanente :

- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sabine Bardet, directrice du service Guso
- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- madame Emilie Buttin, directrice adjointe du service Guso
- monsieur Thierry Viel, directeur adjoint du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Arona Diop, directeur adjoint du service aux employeurs nord
- madame Monique Golmard, directrice adjointe du service aux employeurs sud
- madame Hayat Aloui, responsable d'équipe service Guso
- madame Alexandra Coulis, responsable d'équipe service Guso
- monsieur Jean-Philippe Dargeou, responsable d'équipe service Guso
- madame Caroline Lebegue, responsable d'équipe service Guso
- madame Carole Bientz, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Alain Forcisi, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Hakim Lasfar, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Jean-Yves Luya, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sofia Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- monsieur Nuno Da Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Clarisse Diverchy, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Zina Nabet, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Yasmina Rechid, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Valérie Verdier, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Fabienne Rossi, référent métiers service Guso
- madame Vanessa Eloy, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame M'Barka Si Abdallah, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Barbit, référente métiers service aux employeurs
- monsieur Christian Labelle, référent métiers service aux employeurs
- madame Maroua Benchalkha, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Fanny Bouvier Garzon, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Frédérique Buisine-Martin, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Corinne Chamosset, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Véronique Clavel, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Collomb-Clerc, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aline Covelli, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sabrina Crochart, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Cécile Delagrainge, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aline De Sousa Marques, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Carole Dufrene, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Audrey Excoffier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Fabien Faletto, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aurélie Gabriel, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Laurent Gonin, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandrine Granchamp, gestionnaire recouvrement du service Guso

- madame Alexandra Jacquet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Juignet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Olivier Laurent, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Séverine Le Floch, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Julie Lucchitta, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandrine Lyonnaz-Perroux, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Malika Madani, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Jennifer Maire, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Manevy, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Yannick Manieri, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Adriana Marin Cano, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Fabien Mauris, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Edwige Mellet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Corinne Morgadinho, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sylvie Muffat-Es-Jacques, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Donatella Mugnier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lucienne Navarro, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lizzie Noël, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Christelle Payet David, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandra Perrier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Linda Pinat, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Béatrice Poletti, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Elodie Receveur, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Catherine Rivière, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Mélanie Rudyk, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Malika Sayadi, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Valérie Sintès, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lydia Smith, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Philomène Sportiello, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Isabelle Tinchon, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Corinne Vernier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Carole Viguier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Fanny Aslanides, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Julie Barbut, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Delphine Berthet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Myriam Bort, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Elise Burnak, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine Cabrera, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Angéliqua Chiquet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nelly Chomarar, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Corinne Collignon, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine David, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Emilie Decarre, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Virginie Dechosal, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mariam Dembele, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- madame Oriane Depoorter, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Drissat, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Dupenloup, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Carine Durand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandy Fiorani, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Audrey Fisseux, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Grandvillain, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Kaïdia Haidara, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Hamdi, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Saléa Helissey, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Emmanuel Laine, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Lakhfif, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne Langlet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nathalie Lavorel, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Legrand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Magalie Marguin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Philippe Messin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne-Marie Modolo, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Tiphaine Monnee, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Isabelle Parent, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Paulin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie Preira, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Icramme Qobaa, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie-Alice Ralambofetra, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Lolita Ratel, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Rolin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Brice Sanson, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Scalabrini, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Cristelle Scholl, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- monsieur Christophe Simonetto, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Stéphanie Tagand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Tourneux, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Séverine Troia, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Verdon, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mélanie Vittet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Meriem Abdelkader, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Semra Aclan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Salimata Ali Ahamada, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Nels Alvarez, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Mawusse Ayivi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nadera Bahiou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Bayouty, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fahima Benhamma, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yasmina Bensaber, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Soumicha Berkane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Virginie Berteran, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Bessala Bessala, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Boudic, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrice Breteau, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Alice Che, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Florence Clerici-Lignier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Catherine Colliard, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roxanne Courbe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Muriel Desclou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Maria-Etchika Divron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dominique Doare, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Philippe Dufour, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Charifa Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Jérôme Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Véronique Durand, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Monique Dussin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Giovanni Gallo, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Halima Gaye, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Amelle Gouijjane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Aurélie Gueron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Najat Hammou Zainoun, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dora Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Saberina Herburrin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nadia Hourrane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sophie Jacques-Gustave, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sophie Jan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roldine Jeune, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Kavitha Kamalanathan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatna Kerkar, agent du service gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Bahia Khababa, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Laureen Konforti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Rahma Laidouni, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrix Lamoureux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Elisabeth Lartigue, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Carole Lefebvre, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Souad Lekert, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

- madame Sylvie Levron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dalila Mahrsi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Philippe Mangin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Mathieu Martinvalet, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Séverine Mathe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Omar Mazri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Véronique Mignon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mireille Milandou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mehvish Mohammad-Jamal, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yawoavi Nyavor, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Keltoum Ould Braham, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Oulmane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yamina Ourif, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Outigga, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Cécile Philipperon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Aldjia Rahim Harchaoui, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Christelle Rallet, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Evelyne Raoult, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Barbara Rouge-Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Valérie Ruelo, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Seguin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Saïda Slaouti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Hamid Smaani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Grace Sodjinou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Johan Sutter, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Ilda Torosoglu, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Houmou Traore, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Verrier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Maxime Vertueux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Claudine Warnault, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Zorgani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

**§ 5** – Délégation permanente de signature est donnée, aux personnes désignées au § 6 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés,

**§ 6** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 5 du présent article, sous une forme permanente :

- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- monsieur Thierry Viel, directeur adjoint du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Arona Diop, directeur adjoint du service aux employeurs nord
- madame Monique Golmard, directrice adjointe du service aux employeurs sud
- madame Carole Bientz, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Alain Forcisi, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Hakim Lasfar, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Jean-Yves Luya, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- madame Sofia Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- monsieur Nuno Da Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Clarisse Diverchy, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Zina Nabet, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Yasmina Rechid, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Valérie Verdier, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Vanessa Eloy, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame M'Barka Si Abdallah, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Barbit, référente métiers service aux employeurs
- monsieur Christian Labelle, référent métiers service aux employeurs
- madame Fanny Aslanides, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Julie Barbut, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Delphine Berthet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Myriam Bort, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Elise Burnak, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine Cabrera, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Angélique Chiquet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nelly Chomar, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Corinne Collignon, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine David, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Emilie Decarre, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Virginie Dechosal, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mariam Dembele, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Oriane Depoorter, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Drissat, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Dupenloup, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Carine Durand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandy Fiorani, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Audrey Fisseux, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Grandvillain, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Kaïdia Haidara, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Hamdi, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Saléa Helissey, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- monsieur Emmanuel Laine, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Lakhfif, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne Langlet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nathalie Lavorel, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Legrand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Magalie Marguin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Philippe Messin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne-Marie Modolo, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Tiphaine Monnee, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Isabelle Parent, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Paulin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie Preira, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Icramme Qobaa, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie-Alice Ralambofetra, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Lolita Ratel, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Rolin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Brice Sanson, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Scalabrini, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Cristelle Scholl, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Christophe Simonetto, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Stéphanie Tagand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Tourneux, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Séverine Troia, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Verdon, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mélanie Vittet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Meriem Abdelkader, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Semra Aclan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Salimata Ali Ahamada, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Nels Alvarez, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Mawusse Ayivi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nadera Bahiou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Bayouty, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fahima Benhamma, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yasmina Bensaber, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

- madame Soumicha Berkane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Virginie Berteran, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Bessala Bessala, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Boudic, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrice Breteau, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Alice Che, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Florence Clerici-Lignier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Catherine Colliard, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roxanne Courbe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Muriel Desclou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Maria-Etchika gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dominique Doare, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Philippe Dufour, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Charifa Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Jérôme Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Véronique Durand, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Monique Dussin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Giovanni Gallo, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Halima Gaye, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Amelle Goujjane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Aurélie Gueron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Najat Hammou Zainoun, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dora Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Saberina Herburrun, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nadia Hourrane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sophie Jacques-Gustave, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sophie Jan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roldine Jeune, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Kavitha Kamalanathan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatna Kerkar, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Bahia Khababa, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Laureen Konforti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Rahma Laidouni, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrix Lamoureux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Elisabeth Lartigue, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Carole Lefebvre, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Souad Lekert, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sylvie Levron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dalila Mahrsi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Philippe Mangin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Mathieu Martinvalet, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Séverine Mathe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Omar Mazri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Véronique Mignon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mireille Milandou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mehvish Mohammad-Jamal, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yawoavi Nyavor, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Keltoum Ould Braham, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Oulmane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yamina Ourif, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Outigga, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Cécile Philippon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Aldjia Rahim Harchaoui, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Christelle Rallet, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Evelyne Raoult, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Barbara Rouge-Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Valérie Ruello, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Seguin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Saïda Slaouti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs



- monsieur Hamid Smaani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Grace Sodjinou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Johan Sutter, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Ilda Torosoglu, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Houmou Traore, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Verrier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Maxime Vertueux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Claudine Warnault, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Zorgani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

## Article 8 – Contraintes

### § 1 – Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 7, § 1 et faire procéder à son exécution, à :

- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Sabine Bardet, directrice du service Guso
- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Emilie Buttin, directrice adjointe du service Guso
- monsieur Thierry Viel, directeur adjoint du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Arona Diop, directeur adjoint du service aux employeurs nord
- madame Monique Golmard, directrice adjointe du service aux employeurs sud
- madame Hayat Aloui, responsable d'équipe service Guso
- madame Alexandra Coulis, responsable d'équipe service Guso
- monsieur Jean-Philippe Dargeou, responsable d'équipe service Guso
- madame Caroline Lebegue, responsable d'équipe service Guso
- madame Carole Bientz, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Alain Forcisi, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Hakim Lasfar, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Jean-Yves Luya, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sofia Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- monsieur Nuno Da Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Clarisse Diverchy, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Zina Nabet, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Yasmina Rechid, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Valérie Verdier, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Fabienne Rossi, référente métiers service Guso
- madame Vanessa Eloy, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame M'Barka Si Abdallah, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Barbit, référente métiers service aux employeurs
- monsieur Christian Labelle, référent métiers service aux employeurs
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux

- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux
- madame Maroua Benchalkha, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Fanny Bouvier Garzon, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Frédérique Buisine-Martin, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Corinne Chamosset, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Véronique Clavel, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Collomb-Clerc, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aline Covelli, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sabrina Crochart, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Cécile Delagrainge, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aline De Sousa Marques, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Carole Dufrene, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Audrey Excoffier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Fabien Faletto, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aurélie Gabriel, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Laurent Gonin, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandrine Granchamp, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Alexandra Jacquet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Juignet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Olivier Laurent, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Séverine Le Floch, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Julie Lucchitta, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandrine Lyonnaz-Perroux, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Malika Madani, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Jennifer Maire, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Manevy, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Yannick Manieri, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Adriana Marin Cano, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Fabien Mauris, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Edwige Mellet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Corinne Morgadinho, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sylvie Muffat-Es-Jacques, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Donatella Mugnier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lucienne Navarro, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lizzie Noël, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Christelle Payet David, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandra Perrier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Linda Pinat, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Béatrice Poletti, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Elodie Receveur, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Catherine Rivière, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Mélanie Rudyk, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Malika Sayadi, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Valérie Sintes, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lydia Smith, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Philomène Sportiello, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Isabelle Tinchon, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Corinne Vernier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Carole Viguier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Fanny Aslanides, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Julie Barbut, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Delphine Berthet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Myriam Bort, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- madame Elise Burnak, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine Cabrera, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Angélique Chiquet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nelly Chomarar, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Corinne Collignon, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine David, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Emilie Decarre, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Virginie Dechosal, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mariam Dembele, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Oriane Depoorter, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Drissat, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Dupenloup, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Carine Durand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandy Fiorani, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Audrey Fisseux, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Grandvillain, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Kaïdia Haidara, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Hamdi, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Saléa Helissey, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Emmanuel Laine, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Lakhfif, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne Langlet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nathalie Lavorel, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Legrand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Magalie Marguin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Philippe Messin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne-Marie Modolo, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Tiphaine Monnee, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Isabelle Parent, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- madame Valérie Paulin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie Preira, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Icramme Qobaa, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie-Alice Ralambofetra, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Lolita Ratel, agent du service gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Rolin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Brice Sanson, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Scalabrini, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Cristelle Scholl, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Christophe Simonetto, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Stéphanie Tagand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Tourneux, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Séverine Troia, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Verdon, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mélanie Vittet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Meriem Abdelkader, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Semra Aclan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Salimata Ali Ahamada, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Nels Alvarez, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Mawusse Ayivi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nadera Bahiou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Bayouty, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fahima Benhanna, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yasmina Bensaber, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Soumicha Berkane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Virginie Berteran, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Bessala Bessala, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Boudic, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrice Breteau, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Alice Che, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Florence Clerici-Lignier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Catherine Colliard, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roxanne Courbe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Muriel Desclou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Maria-Etchika Divron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dominique Doare, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Philippe Dufour, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Charifa Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Jérôme Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Véronique Durand, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Monique Dussin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Giovanni Gallo, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Halima Gaye, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Amelle Goujjane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

- madame Aurélie Gueron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Najat Hammou Zainoun, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dora Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Saberina Herburrin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nadia Hourrane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sophie Jacques-Gustave, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sophie Jan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roldine Jeune, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Kavitha Kamalanathan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatna Kerkar, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Bahia Khababa, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Laureen Konforti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Rahma Laidouni, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrix Lamoureux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Elisabeth Lartigue, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Carole Lefebvre, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Souad Lekert, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sylvie Levron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dalila Mahrsi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Philippe Mangin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Mathieu Martinvalet, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Séverine Mathe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Omar Mazri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Véronique Mignon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mireille Milandou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mehvish Mohammad-Jamal, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yawoavi Nyavor, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Keltoum Ould Braham, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Oulmane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yamina Ourif, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Outigga, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Cécile Philippon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Aldjia Rahim Harchaoui, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Christelle Rallet, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Evelyne Raoult, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Barbara Rouge-Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Valérie Ruello, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Seguin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Saïda Slaouti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Hamid Smaani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Grace Sodjinou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Johan Sutter, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Ilda Torosoglu, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Houmou Traore, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Verrier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Maxime Vertueux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Claudine Warnault, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Zorgani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

## Section 5 – Décisions sur recours et décisions de sanction

### Article 9 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles 7 et 8 de la présente décision, à :

- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sabine Bardet, directrice du service Guso

- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Emilie Buttin, directrice adjointe du service Guso
- monsieur Thierry Viel, directeur adjoint du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Arona Diop, directeur adjoint du service aux employeurs nord
- madame Monique Golmard, directrice adjointe du service aux employeurs sud
- madame Fabienne Rossi, référente métiers service Guso
- madame Vanessa Eloy, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame M'Barka Si Abdallah, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Barbit, référente métiers service aux employeurs
- monsieur Christian Labelle, référent métiers service aux employeurs

### **Article 10 – Recours hiérarchiques**

Délégation permanente de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, les décisions sur les recours hiérarchiques formés contre les décisions mentionnées aux articles 7 et 8 de la présente décision, à :

- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Sabine Bardet, directrice du service Guso
- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon responsable du service contentieux

### **Article 11 – Recours hiérarchiques préalables obligatoires**

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas de fausse déclaration ou d'absence de déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou en vue d'obtenir ou de maintenir le revenu de remplacement constitutive d'une fraude.

### **Article 12 – Décisions de sanction**

**§ 1** – Délégation permanente de signature est donnée à madame Aurore Dekoninck, responsable du service prévention et lutte contre la fraude, à l'effet de prendre, au nom du directeur de Pôle emploi services, les décisions de radiation et suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

**§ 2** – En cas d'absence ou d'empêchement de la personne visée au § 1 du présent article, est bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Rosine Darmon, responsable d'équipe service prévention et lutte contre la fraude,
- madame Myriam Trichet, responsable d'équipe service prévention et lutte contre la fraude

## **Section 6 – Plaintes, contentieux et transactions**

### **Article 13 – Plaintes sans constitution de partie civile**

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administration, finances et gestion, à monsieur Franck Tudal, directeur des ressources humaines et à

monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans la limite de leurs attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant Pôle emploi services.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administration, finances et gestion, de monsieur Franck Tudal, directeur des ressources humaines, de monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire, madame Sandrine Renoud-Grappin, responsable des services généraux et informatique.

#### **Article 14 – Contentieux « réglementation »**

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi,
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs,
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations,
- monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques,
- madame Aurore Dekoninck, responsable du service prévention et lutte contre la fraude,
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux,
- monsieur Frédéric Faraon, responsable du service appui réglementaire et applicatif,
- madame Céline Jacquet, adjointe du responsable du service appui applicatif et réglementaire,
- madame Kadija Houmaoui et monsieur Christophe Fourmond, juristes du service appui applicatif et réglementaire,
- madame Aurore Scausse et monsieur Michaël Toinet, juristes contentieux du service contentieux,

à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi services ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2019-16 du 12 mars 2019, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

#### **Article 15 – Contentieux « fraudes »**

Délégation permanente de signature est donnée à :

- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations,
- monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques,
- madame Aurore Dekoninck, responsable du service prévention et lutte contre la fraude,
- madame Rosine Darmon, responsable d'équipe service prévention et lutte contre la fraude,
- madame Myriam Trichet, responsable d'équipe service prévention et lutte contre la fraude,
- madame Marie Ange Jouvenod Manon, responsable du service contentieux,
- monsieur Frédéric Faraon, responsable du service appui réglementaire et applicatif,
- madame Céline Jacquet, adjointe du responsable du service appui applicatif et réglementaire,
- madame Kadija Houmaoui et monsieur Christophe Fourmond, juristes du service appui applicatif et réglementaire,
- madame Aurore Scausse et monsieur Michaël Toinet, juristes contentieux du service contentieux,

à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi services ou à des faits ou actes intéressant la direction de Pôle emploi services, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2019-16 du 12 mars 2019, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

## Article 16 – Contentieux « ressources humaines »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Franck Tudal, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de Pôle emploi services, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs, qui serait porté devant le juge judiciaire;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

## Article 17 – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administration, finances et gestion, à madame Sandrine Vasina, directrice des opérations, à monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques, à madame Aurore Dekoninck, responsable du service prévention et lutte contre la fraude, à madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux, à madame Aurore Scausse et monsieur Michaël Toinet, juristes contentieux du service contentieux, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi services ou à des faits ou actes intéressant Pôle emploi services, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2019-16 du 12 mars 2019, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

## Article 18 – Transactions

**§ 1** – Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques, à l'effet de transiger, dans la limite de ses attributions, au nom du directeur de Pôle emploi services ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant l'établissement, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 50 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2019-16 du 12 mars 2019.

**§ 2** – Délégation permanente de signature est donnée à madame Sandrine Vasina, directrice des opérations, à l'effet de transiger, dans la limite de ses attributions, au nom du directeur de Pôle emploi services ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant l'établissement, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 10 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2019-16 du 12 mars 2019.

**§ 3** – Délégation permanente de signature est donnée à madame Marie Ange Jouvenod Manon, responsable du service contentieux, à l'effet de transiger, dans la limite de ses attributions, au nom du directeur de Pôle emploi services ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant l'établissement, prévoyant le versement d'une



somme d'un montant total strictement inférieur à 5 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2019-16 du 12 mars 2019.

## Section 7 – Missions spécifiques

### Article 19 – CATS AER ATS

**§ 1** – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, prendre les décisions relatives au bénéfice des accords de cessation d'activité des travailleurs salariés (CATS), des allocations équivalent retraite complémentaire (AER-C) et des allocations équivalent retraite de remplacement (AER-R) dues aux anciens salariés du secteur public, des allocations transitoires de solidarité de complément (ATS-C) et des allocations transitoires de solidarité de remplacement (ATS-R) dues aux anciens salariés du secteur public.

**§ 2** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 1, sous une forme permanente :

- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Thierry Viel, directeur adjoint du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame M'Barka Si Abdallah, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Audrey Fisseux, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Grandvillain, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Saléa Helissey, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

### Article 20 – Salariés expatriés

**§ 1** – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, prendre les décisions relatives à l'ouverture du droit à allocation, au titre du régime des expatriés ou du régime général, aux salariés expatriés ainsi qu'aux demandeurs d'emploi inscrits et indemnisés en France partant rechercher un emploi dans un autre pays membre.

**§ 2** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 1, sous une forme permanente :

- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- madame Malika Fourra, directrice de l'agence mobilité internationale
- monsieur Fabrice Sulny, directeur adjoint de l'agence mobilité internationale
- madame Yamina Belfaci, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Mohamed Dahmani, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Yann Dhissi, référent métiers agence mobilité internationale
- monsieur Charles Rosa, référent métiers agence mobilité internationale
- madame Jamila Aissaoui, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Leen Asleem, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Saïda Benmansour, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Virginie Bourgois, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Reynald Breant, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Sabine Burgun, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Romuald Chuat, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Gilles Dupont, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale

- madame Brigitte Gomis, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Mathieu Guilpin, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Tassadit Haddak, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Sylvie Houvertus, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Zaïa Khennouf, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Sébastien Kohn, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Zahia Laidouni, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Patricia Lechevallier, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Jamila Madid, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Michael Marques, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Mohamed Meghaghi, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Jeannine Mevegue, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Clotilde Mouniapin-Batman, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Diana Nampry, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Opa Niane, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Valérie Richer, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Assina Richet, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur David Rosier, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Malika Sidhoum, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Zakia Yousfi, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale

**§ 3** – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 4 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, gérer le contentieux afférent à la décision par laquelle Pôle emploi services a statué sur ces droits.

**§ 4** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 3, sous une forme permanente :

- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

## **Article 21 – Conventions de gestion**

**§ 1** – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, prendre les décisions relatives à la facturation et au recouvrement des sommes dues au titre des conventions de gestion de l'article L.5424-2 du code du travail.

**§ 2** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 1, sous une forme permanente :

- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- madame Monique Golmard, directrice adjointe du service aux employeurs sud
- monsieur Nuno Da Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Zina Nabet, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Yasmina Rechid, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Valérie Verdier, responsable d'équipe service aux employeurs

- monsieur Christian Labelle, référent métiers service aux employeurs
- madame Caroline Chaouat, juriste du service appui applicatif et réglementaire
- monsieur Stéphane Autier, directeur du service conventions employeurs publics
- madame Sophie Chung, agent du service conventions employeurs publics
- monsieur Bruno Pereira, agent du service conventions employeurs publics

**§ 3** – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 4 du présent article à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, gérer le contentieux afférent au recouvrement visé au § 1er du présent article.

**§ 4** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 3, sous une forme permanente :

- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

**§ 5** – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 6 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, prendre les décisions relatives à l'instruction des demandes de conventions de gestion et à la migration des dossiers en provenances des employeurs publics.

**§ 6** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 5, sous une forme permanente :

- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- monsieur Stéphane Autier, directeur du service conventions employeurs publics
- madame Olivia Frank, agent du service conventions employeurs publics
- monsieur Richard Mollenthiel, agent du service conventions employeurs publics
- madame Claire Van Der Meulen, agent du service conventions employeurs publics
- monsieur Jean-Philippe Yvonnnet, agent du service conventions employeurs publics

## **Article 22 – Missions dans le cadre des règlements communautaires n° 883/2004 et n° 987/2009**

**§ 1** – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- répondre aux demandes d'information émanant des institutions compétentes des Etats membres dans le cadre de la mise en œuvre des règlements communautaires (CE) n° 883/2004 et n° 987/2009, portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale pour toutes les questions relatives au chômage,
- participer aux échanges de messages entre ces institutions à travers l'émission et la réception de documents électroniques structurés intitulés SEDS et à la délivrance des documents portables U1 et E 301,
- traiter les demandes ou questions relatives à la mise en œuvre des dispositions relatives à la totalisation des périodes d'assurance. Les directions régionales de Pôle emploi doivent transmettre à Pôle emploi services toutes les demandes de délivrance du document portable U1 ou SED U 002, lesquelles sont transmises par Pôle emploi services auprès de l'organisme européen compétent.
- émettre les formulaires européens intitulés « SEDs U002 », « document portable U1 » et « formulaire E301 » sur demande d'un Etat membre ou sur demande personnelle d'un intéressé (demandeur d'emploi ou non),
- assurer également la gestion des recours formés par les destinataires de ces formulaires ainsi que les contentieux qui y sont afférents,
- assurer le suivi des demandeurs d'emploi dans le cadre du maintien du droit à prestation,

- assurer le suivi administratif des demandeurs d'emploi partant à la recherche d'un emploi dans un autre Etat membre de l'Union européenne et procéder au paiement des allocations qui leur sont dues pendant la période de maintien des droits prévue par les règlements (CE) susvisés,
- entreprendre les démarches nécessaires au recouvrement de l'indu en cas de paiement indu de tout ou partie de ces allocations,
- assurer le suivi administratif des demandeurs d'emploi inscrits en France, en provenance d'un Etat membre et recherchant un emploi en France en communiquant des messages d'information à l'institution européenne d'origine compétente.

**§ 2** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 1, sous une forme permanente :

- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Malika Fourra, directrice de l'agence mobilité internationale
- monsieur Fabrice Sulny, directeur adjoint de l'agence mobilité internationale
- madame Yamina Belfaci, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Mohamed Dahmani, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Yann Dhissi, référent métiers agence mobilité internationale
- monsieur Charles Rosa, référent métiers agence mobilité internationale
- madame Jamila Aissaoui, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Leen Asleem, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Saïda Benmansour, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Virginie Bourgois, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Reynald Breant, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Sabine Burgun, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Romuald Chuat, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Gilles Dupont, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Brigitte Gomis, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Mathieu Guilpin, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Tassadit Haddak, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Sylvie Houvertus, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Zaïa Khennouf, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Sébastien Kohn, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Zahia Laidouni, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Patricia Lechevallier, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Jamila Madid, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Michael Marques, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Mohamed Meghaghi, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Jeannine Mevegue, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Clothilde Mouniapin Batman, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Diana Nampry, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Opa Niane, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Valérie Richer, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Assina Richet, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur David Rosier, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Malika Sidhoum, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Zakia Yousfi, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale

**§ 3** – Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions, et dans les conditions et limites fixées par les

accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes ainsi que par les règlements (CE) susvisés, statuer sans limite sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage ou des prestations solidarité indûment versées.

**§ 4** – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 5 du présent article à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes ainsi que par les règlements (CE) susvisés, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage ou des prestations solidarité indûment versées dans la limite de 60 mois.

**§ 5** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 4, sous une forme permanente :

- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations

**§ 6** – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 7 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes ainsi que par les règlements (CE) susvisés, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage ou des prestations solidarité indûment versées dans la limite de 48 mois.

**§ 7** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 6, sous une forme permanente :

- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Malika Fourra, directrice de l'agence mobilité internationale
- monsieur Fabrice Sulny, directeur adjoint de l'agence mobilité internationale
- madame Yamina Belfaci, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Mohamed Dahmani, responsable d'équipe agence mobilité internationale

**§ 8** – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 9 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes ainsi que par les règlements (CE) susvisés, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage ou des prestations solidarité indûment versées dans la limite de 6 mois.

**§ 9** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 8, sous une forme permanente :

- monsieur Yann Dhissi, référent métiers agence mobilité internationale
- monsieur Charles Rosa, référent métiers agence mobilité internationale
- madame Jamila Aissaoui, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Leen Asleem, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Saïda Benmansour, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Virginie Bourgois, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Reynald Breant, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Sabine Burgun, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Romuald Chuat, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Gilles Dupont, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Brigitte Gomis, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Mathieu Guilpin, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Tassadit Haddak, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Sylvie Houvertus, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Zaïa Khennouf, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Sébastien Kohn, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Zahia Laidouni, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Patricia Lechevallier, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale

- madame Jamila Madid, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Michael Marques, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Mohamed Meghaghi, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Jeannine Mevegue, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Clothilde Mouniapin Batman, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Diana Nampry, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Opa Niane, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Valérie Richer, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Assina Richet, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur David Rosier, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Malika Sidhoum, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Zakia Yousfi, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

**§ 10** – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 11 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes ainsi que par les règlements (CE) susvisés, statuer sur les demandes de remise des allocations ainsi que sur les demandes d'admission en non-valeur des allocations et autres prestations visées au présent article indûment versées par Pôle emploi services pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est supérieur ou égal à 2 000 euros.

**§ 11** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 10, sous une forme permanente :

- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Malika Fourra, directrice de l'agence mobilité internationale
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux

**§ 12** – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 13 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes ainsi que par les règlements (CE) susvisés, statuer sur les demandes de remise des allocations ainsi que sur les demandes d'admission en non-valeur des allocations et autres prestations visées au présent article indûment versées par Pôle emploi services pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2 000 euros.

**§ 13** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 12, sous une forme permanente :

- monsieur Fabrice Sulny, directeur adjoint de l'agence mobilité internationale
- madame Yamina Belfaci, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Mohamed Dahmani, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Yann Dhissi, référent métiers agence mobilité internationale
- monsieur Charles Rosa, référent métiers agence mobilité internationale
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux

- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

**§ 14** – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 15 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, gérer le contentieux afférent à la mise en œuvre du règlement communautaire.

**§ 15** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 14, sous une forme permanente :

- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

**§ 16** – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 17 du présent article à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, demander le remboursement des sommes indûment versées par Pôle emploi services et, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes ainsi que par les règlements (CE) susvisés, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage indûment versées.

Concernant les travailleurs frontaliers au sens des règlements communautaires susvisés, Pôle emploi services reçoit mission, dans les conditions et limites fixées par les règlements européens susvisés, de :

- formuler les demandes de remboursement d'allocations de chômage versées par Pôle emploi à ces travailleurs auprès des institutions compétentes des Etats membres d'emploi et assurer le suivi de ces demandes ;
- recevoir l'ensemble des demandes de remboursement d'allocations de chômage à la charge de Pôle emploi formulées par les institutions compétentes des Etats membres de résidence et de procéder aux remboursements dus.

**§ 17** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 16, sous une forme permanente :

- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Malika Fourra, directrice de l'agence mobilité internationale
- monsieur Fabrice Sulny, directeur adjoint de l'agence mobilité internationale
- madame Yamina Belfaci, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Mohamed Dahmani, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Yann Dhissi, référent métiers agence mobilité internationale
- monsieur Charles Rosa, référent métiers agence mobilité internationale
- madame Jamila Aissaoui, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Leen Asleem, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Saïda Benmansour, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Virginie Bourgois, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Reynald Breant, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Sabine Burgun, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Romuald Chuat, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Gilles Dupont, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Brigitte Gomis, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Mathieu Guilpin, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Tassadit Haddak, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale

- madame Sylvie Houvertus, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Zaïa Khennouf, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Sébastien Kohn, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Zahia Laidouni, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Patricia Lechevallier, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Jamila Madid, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Michael Marques, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Mohamed Meghaghi, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Jeannine Mevegue, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Clothilde Mouniapin Batman, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Diana Nampry, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Opa Niane, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Valérie Richer, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Assina Richet, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur David Rosier, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Malika Sidhoum, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Zakia Yousfi, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

**§ 18** – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 19 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, pour les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions prises au titre des § 3 et 4.

**§ 19** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 18, sous une forme permanente :

- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Malika Fourra, directrice de l'agence mobilité internationale
- monsieur Fabrice Sulny, directeur adjoint de l'agence mobilité internationale
- madame Yamina Belfaci, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Mohamed Dahmani, responsable d'équipe agence mobilité internationale

### **Article 23 – Intermittents du spectacle (Annexes 8 et 10)**

**§ 1** – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, statuer sur les droits à prestations au titre des annexes 8 et 10 au règlement annexé à la convention d'assurance chômage, ou le cas échéant au titre du régime général.

**§ 2** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 1 sous une forme permanente :

- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- madame Laurence Arner, directrice de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- madame Marie-Hélène Daelemans, directrice de l'agence études de droits et paiement Colombes
- madame Corinne Dulary, directrice de l'agence études droits et paiement Défense
- madame Angéline Madeira, directrice de l'agence études droits et paiement Chavanod
- monsieur Dominique Ertus, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Colombes



- monsieur Christophe Ferreira, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- madame Karine Schwerm, directrice adjointe de l'agence études droits et paiement Chavanod
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Défense
- monsieur Mohamed Bensaïd, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Sandra Charitonsky, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Isabelle Colin, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Habib Dehdous, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Camille Delphin-Poulat, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Thomas Delville, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Sabrina Guillard, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Emmanuel Henry, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Loïc Joly, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Laurence Perret-Bensaïd, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Marc Roullier, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Caroline Almosnino, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Véronique Bordeau, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Marguerite Correia De Sousa, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Sandrine Farchica, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Maria Goulet, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Virginie Kimak, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Véronique Wahrheit, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Laetitia Abbes, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Dounia-Lamya Aboulainine, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marion Affagard, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Karim Amziane, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Radhia Bajguar, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Anthony Barat, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nadine Baret, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Jessica Barthelemy, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Mattia Baud, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Maxime Beauquis, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Ali Bedrane, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Chantal Bellanger, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Dora Beltaif, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Morgane Ben Ali, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Cécile Benet, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Hanane Bentaleb, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sokhna Diarra Beye, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Amel Biadi Kuoch, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Florence Bijasson, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Julie Binet, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Dior Bobantshio, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement

- madame Julie Bordeau, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Keira Boudjenane, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fatna Boudrag, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Malik Bouhalfaya, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Rizlaine Bounkong, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Rabia Bousnina, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nassima Bouzidi Sayaad, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Suzanne Breuil-Rateau, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Emilie Brun, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Mireille Burgod, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Karina Challal, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Christelle Charmot, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Carine Charpentier, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Roselyne Childerique, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Julie Chrétien, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Magalie Cointe Malherbe, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Caroline Coja, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Julie Côme, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Graziella Compte-Hereter, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nathalie Coutat, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Maryline Da Costa, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Clément Debaue, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Thibault De Bortoli, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Karine Delage, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Frédérique Delorme, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Kethy Dely, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Alexandre Demange, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sandrine Dibellonio, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Louis Divoux, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Jérémia Dodo, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fathia Drif, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Laly Duarte, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Elisa Duplan, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement

- monsieur Olivier Duterme, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Régine Enette, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nguyet-Thanh Fernandez, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fadhila Fettal, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Valérie Fournel, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Virginie Gallat, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Franck Gallay, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Laurence Gerbasi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Antoine Gerboin, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marie-Christine Giulietti, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Manuella Godeau, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Gunsel Gumus, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Lynda Hachour-Daffeur, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fathia Hamoudi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Julie Hoareau, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fatiha Hyvernaud, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Ghania Iabassen, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Saïda Imqilqane, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Karen Joaquim, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sandra Kabengele, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Leslie Kadi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Malika Kenoudi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Hakima Kiniklis, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fatoumata Lah, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Olivier Lalo, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Lily Lau, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Yvon Launay, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Patricia Lebreton, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Guillaume Lefevre, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sandrine Leguyader, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Béatrice Leray, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Lindsay Lixfe, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement

- madame Evelyne Lopy, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Fabien Lorioux, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Christophe Loyez, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Merill Malenbe, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marie-Line Maniga, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marjorie Marine, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Stéphane Martin, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Elodie Martins, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marie-Christine Martins, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Enguerran Marty, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fouzia Mediouna, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Sébastien Meira, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Samia Menai, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Amel Mendil, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Naïma Merabet, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Céline Messaoudene, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Tatiana Messi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Yerline Micourt, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Patricia Moge, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Hadji Mohamed, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fella Mohand, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marie-Odette Monoboune, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Magalie Morin, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Henri Moudio Djombi, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Moïse Moustin, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Claire Mouthon, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nadia Nafir, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sylviane Naquin, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Christine N'Guyen, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Cédrine Nicolas, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Kamelia Nowrouzi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement

- monsieur Raphaël Obadia, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Caroline Onestas, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Corinne Onkara, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Annick Ozias, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sylvie Pasco, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Reine Pato, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Elodie Pernoud, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sophie Pierrat, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Camesuze Pierre, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Kévin Priez, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Louisa Rahal, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Aurélie Ravoire, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Armelle Renaud, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Virginie Renou, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Laure Rezaire, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Adélaïde Roberto, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Stéphanie Rouelland, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Khelifa Sadi, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marinette Samson, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Assetou Sangare, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Magali Schlappi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Aurélie Seranne, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Eugénie Seynaeve, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Cristina Silva Almeida, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Sammy Smaani, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Yasmina Taleb, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Mariam Tandjigora, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Cédric Tanguy, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Caroline Tarrano, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Nicolas Thominot, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Foudel Tiguemounine, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nouha Tiguemounine, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement

- madame Jacqueline Toutain, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Koniba Traore, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Innocentia Turrel, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Benoît Ung, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Dany Vansielegem, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Célia Vinci, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement

**§ 3** – Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions, demander le remboursement des sommes indûment versées dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage ou les textes réglementaires en vigueur, et les instructions y afférentes, statuer sans limite sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage ou des prestations de solidarité indûment versées.

**§ 4** – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 5 du présent article à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, demander le remboursement des sommes indûment versées dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage ou les textes réglementaires en vigueur, et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage ou des prestations de solidarité indûment versées dans la limite de 60 mois.

**§ 5** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 4 sous une forme permanente :

- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations

**§ 6** – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 7 du présent article à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, demander le remboursement des sommes indûment versées dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage ou les textes réglementaires en vigueur, et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage ou des prestations de solidarité indûment versées dans la limite de 48 mois.

**§ 7** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 6 sous une forme permanente :

- madame Laurence Arner, directrice de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- madame Marie-Hélène Daelemans, directrice de l'agence études de droits et paiement Colombes
- madame Corinne Dulary, directrice de l'agence études droits et paiement Défense
- madame Angéline Madeira, directrice de l'agence études droits et paiement Chavanod
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- monsieur Dominique Ertus, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Colombes
- monsieur Christophe Ferreira, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- madame Karine Schwerm, directrice adjointe de l'agence études droits et paiement Chavanod
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Défense
- monsieur Mohamed Bensaid, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Sandra Charitonsky, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Isabelle Colin, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Habib Dehdous, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Camille Delphin-Poulat, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Thomas Delville, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Sabrina Guillard, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Emmanuel Henry, responsable d'équipe agence études droits et paiement

- monsieur Loïc Joly, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Laurence Perret-Bensaïd, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Marc Roullier, responsable d'équipe agence études droits et paiement

**§ 8** – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 9 du présent article à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, demander le remboursement des sommes indûment versées dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage ou les textes réglementaires en vigueur, et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage ou des prestations de solidarité indûment versées dans la limite de 6 mois.

**§ 9** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 8 sous une forme permanente :

- madame Caroline Almosnino, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Véronique Bordeau, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Marguerite Correia De Sousa, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Sandrine Farchica, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Maria Goulet, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Virginie Kimak, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Véronique Wahrheit, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Laetitia Abbes, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Dounia-Lamy Aboulainine, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marion Affagard, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Karim Amziane, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Radhia Bajguar, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Anthony Barat, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nadine Baret, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Jessica Barthelemi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Mattia Baud, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Maxime Beauquis, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Ali Bedrane, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Chantal Bellanger, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Dora Beltaif, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Morgane Ben Ali, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Cécile Benet, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Hanane Bentaleb, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sokhna Diarra Beye, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Amel Biadi Kuoch, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Florence Bijasson, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Julie Binet, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Dior Bobantshio, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Julie Bordeau, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement

- madame Keira Boudjenane, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fatna Boudrag, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Malik Bouhalfaya, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Rizlaine Bounkong, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Rabia Bousnina, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nassima Bouzidi Sayaad, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Suzanne Breuil-Rateau, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Emilie Brun, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Mireille Burgod, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Karina Challal, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Christelle Charmot, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Carine Charpentier, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Roselyne Childerique, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Julie Chrétien, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Magalie Cointe Malherbe, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Caroline Coja, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Julie Côme, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Graziella Compte-Hereter, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nathalie Coutat, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Maryline Da Costa, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Clément Debaue, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Thibault De Bortoli, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Karine Delage, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Frédérique Delorme, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Kethy Dely, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Alexandre Demange, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sandrine Dibellonio, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Louis Divoux, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Jérémia Dodo, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fathia Drif, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Laly Duarte, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Elisa Duplan, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Olivier Duterme, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement



- madame Régine Enette, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nguyet-Thanh Fernandez, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fadhila Fettal, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Valérie Fournel, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Virginie Gallat, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Franck Gallay, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Laurence Gerbasi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Antoine Gerboin, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marie-Christine Giulietti, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Manuella Godeau, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Gunsel Gumus, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Lynda Hachour-Daffeur, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fathia Hamoudi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Julie Hoareau, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fatiha Hyvernaud, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Ghania labassen, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Saïda Imqilqane, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Karen Joaquim, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sandra Kabengele, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Leslie Kadi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Malika Kenoudi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Hakima Kiniklis, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fatoumata Lah, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Olivier Lalo, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Lily Lau, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Yvon Launay, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Patricia Lebreton, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Guillaume Lefeuvre, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sandrine Leguyader, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Béatrice Leray, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Lindsay Lixfe, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Evelyne Lopy, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement

- monsieur Fabien Lorioux, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Christophe Loyez, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Merill Malenbe, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marie-Line Maniga, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marjorie Marine, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Stéphane Martin, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Elodie Martins, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marie-Christine Martins, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Enguerran Marty, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fouzia Mediouna, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Sébastien Meira, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Samia Menai, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Amel Mendil, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Naïma Merabet, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Céline Messaoudene, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Tatiana Messi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Yerline Micourt, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Patricia Moge, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Hadji Mohamed, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fella Mohand, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marie-Odette Monoboune, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Magalie Morin, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Henri Moudio Djombi, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Moïse Moustin, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Claire Mouthon, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nadia Nafir, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sylviane Naquin, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Christine N'Guyen, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Cédrine Nicolas, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Kamelia Nowrouzi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Raphaël Obadia, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement

- madame Caroline Onestas, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Corinne Onkara, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Annick Ozias, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sylvie Pasco, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Reine Pato, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Elodie Pernoud, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sophie Pierrat, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Camesuze Pierre, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Kévin Priez, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Louisa Rahal, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Aurélie Ravoire, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Armelle Renaud, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Virginie Renou, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Laure Rezaire, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Adélaïde Roberto, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Stéphanie Rouelland, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Khelifa Sadi, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marinette Samson, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Assetou Sangare, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Magali Schlappi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Aurélie Seranne, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Eugénie Seynaeve, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Cristina Silva Almeida, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Sammy Smaani, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Yasmina Taleb, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Mariam Tandjigora, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Cédric Tanguy, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Caroline Tarrano, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Nicolas Thomino, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Foudel Tiguemounine, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nouha Tiguemounine, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Jacqueline Toutain, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement

- madame Koniba Traore, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Innocentia Turrel, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Benoît Ung, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Dany Vansielegem, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Célia Vinci, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

**§ 10** – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 11 du présent article à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, demander le remboursement des sommes indûment versées dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes :

- statuer sur les demandes de remise des allocations et autres prestations visées au présent article indûment versées par Pôle emploi services pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est supérieur ou égal à 2 000 euros,
- statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des allocations et autres prestations visées au présent article indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est supérieur ou égal à 2 000 euros,
- procéder à une remise de dette lorsque le montant de ces prestations est supérieur ou égal à 2 000 euros.

**§ 11** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 10 sous une forme permanente :

- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Laurence Arner, directrice de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- madame Marie-Hélène Daelemans, directrice de l'agence études de droits et paiement Colombes
- madame Corinne Dulary, directrice de l'agence études droits et paiement Défense
- madame Angéline Madeira, directrice de l'agence études droits et paiement Chavanod
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux

**§ 12** – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 13 du présent article à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes :

- statuer sur les demandes de remise des allocations et autres prestations visées au présent article indûment versées par Pôle emploi services pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2 000 euros,
- statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des allocations et autres prestations visées au présent article indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2 000 euros,
- procéder à une remise de dette lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2 000 euros.

**§ 13** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 12 sous une forme permanente :

- monsieur Dominique Ertus, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Colombes
- monsieur Christophe Ferreira, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- madame Karine Schwerm, directrice adjointe de l'agence études droits et paiement Chavanod
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Défense
- monsieur Mohamed Bensaid, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Sandra Charitonsky, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Isabelle Colin, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Habib Dehdous, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Camille Delphin-Poulat, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Thomas Delville, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Sabrina Guillard, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Emmanuel Henry, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Loïc Joly, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Laurence Perret-Bensaïd, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Marc Roullier, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Caroline Almosnino, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Véronique Bordeau, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Marguerite Correia De Sousa, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Sandrine Farchica, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Maria Goulet, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Virginie Kimak, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Véronique Wahrheit, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

**§ 14** – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 15 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, signifier les contraintes sur trop-perçus prestations et aides, et procéder aux assignations ou injonctions de payer.

**§ 15** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 14 sous une forme permanente :

- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

**§ 16** – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 17 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, pour les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions prises au titre des § 3 et 4.

**§ 17** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 16, sous une forme permanente :

- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Laurence Arner, directrice de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- madame Marie-Hélène Daelemans, directrice de l'agence études de droits et paiement Colombes
- madame Corinne Dulary, directrice de l'agence études droits et paiement Défense

- madame Angéline Madeira, directrice de l'agence études droits et paiement Chavanod
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- monsieur Dominique Ertus, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Colombes
- monsieur Christophe Ferreira, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- madame Karine Schwerm, directrice adjointe de l'agence études droits et paiement Chavanod
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Défense
- monsieur Mohamed Bensaid, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Sandra Charitonsky, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Isabelle Colin, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Habib Dehdous, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Camille Delphin-Poulat, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Thomas Delville, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Sabrina Guillard, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Emmanuel Henry, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Loïc Joly, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Laurence Perret-Bensaïd, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Marc Roullier, responsable d'équipe agence études droits et paiement

#### **Article 24 – Mandataires sociaux**

**§ 1** – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre les décisions par lesquelles il est statué sur la reconnaissance du statut de salarié des dirigeants, mandataires sociaux et associés, au regard de la réglementation de l'assurance chômage,
- prendre les décisions relatives à l'ouverture du droit à allocation pour les personnes pour lesquelles a été menée l'étude de reconnaissance du statut de salarié des dirigeants, mandataires sociaux et associés, et procéder le cas échéant au paiement de la première échéance.

**§ 2** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 1er sous une forme permanente :

- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Laurence Arner, directrice de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- madame Marie-Hélène Daelemans, directrice de l'agence études de droits et paiement Colombes
- madame Corinne Dulary, directrice de l'agence études droits et paiement Défense
- madame Angéline Madeira, directrice de l'agence études droits et paiement Chavanod
- madame Malika Fourra, directrice de l'agence mobilité internationale
- monsieur Dominique Ertus, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Colombes
- monsieur Christophe Ferreira, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- madame Karine Schwerm, directrice adjointe de l'agence études droits et paiement Chavanod
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Défense
- monsieur Mohamed Bensaid, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Sandra Charitonsky, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Isabelle Colin, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Habib Dehdous, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Camille Delphin-Poulat, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Thomas Delville, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Sabrina Guillard, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Emmanuel Henry, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Loïc Joly, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Laurence Perret-Bensaïd, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Marc Roullier, responsable d'équipe agence études droits et paiement

- madame Caroline Almosnino, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Véronique Bordeau, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Marguerite Correia De Sousa, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Sandrine Farchica, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Maria Goulet, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Virginie Kimak, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Véronique Wahrheit, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Laetitia Abbes, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marion Affagard, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Karim Amziane, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Radhia Bajguar, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Anthony Barat, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nadine Baret, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Jessica Barthelemi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Mattia Baud, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Maxime Beauquis, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Ali Bedrane, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Chantal Bellanger, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Dora Beltaif, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Morgane Ben Ali, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Amel Biadi Kuoch, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Florence Bijasson, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Julie Binet, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Dior Bobantshio, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Julie Bordeau, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Keira Boudjenane, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fatna Boudrag, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Malik Bouhalfaya, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Rizlaine Bounkong, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Rabia Bousnina, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nassima Bouzidi Sayaad, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Suzanne Breuil-Rateau, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Emilie Brun, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Mireille Burgod, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Karina Challal, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Christelle Charmot, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement

- madame Carine Charpentier, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Roselyne Childerique, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Julie Chrétien, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Magalie Cointe Malherbe, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Caroline Coja, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Julie Côme, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Graziella Compte-Hereter, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nathalie Coutat, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Maryline Da Costa, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Clément Debaue, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Thibault De Bortoli, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Karine Delage, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Frédérique Delorme, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Kethy Dely, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Alexandre Demange, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sandrine Dibellonio, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fathia Drif, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Laly Duarte, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Elisa Duplan, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Olivier Duterme, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Régine Enette, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nguyet-Thanh Fernandez, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fadhila Fettal, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Valérie Fournel, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Virginie Gallat, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Franck Gallay, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Laurence Gerbasi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marie-Christine Giulietti, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Manuella Godeau, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Gonsel Gumus, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Lynda Hachour-Daffeur, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fathia Hamoudi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement



- madame Julie Hoareau, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fatiha Hyvernaud, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Ghania labassen, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Saïda Imqilqane, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Karen Joaquim, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sandra Kabengele, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Leslie Kadi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Malika Kenoudi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Hakima Kiniklis, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Olivier Lalo, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Lily Lau, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Yvon Launay, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Patricia Lebreton, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Guillaume Lefeuvre, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sandrine Leguyader, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Béatrice Leray, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Lindsay Lixfe, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Evelynne Lopy, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Fabien Lorioux, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Christophe Loyez, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marie-Line Maniga, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marjorie Marine, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Stéphane Martin, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Elodie Martins, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Fouzia Mediouna, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Sébastien Meira, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Samia Menai, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Amel Mendil, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Naïma Merabet, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Céline Messaoudene, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Tatiana Messi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Patricia Moge, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Hadji Mohamed, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement

- madame Fella Mohand, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marie-Odette Monoboune, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Magalie Morin, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Henri Moudio Djombi, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Moïse Moustin, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Claire Mouthon, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nadia Nafir, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sylviane Naquin, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Christine N'Guyen, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Cédrine Nicolas, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Kamelia Nowrouzi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Raphaël Obadia, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Caroline Onestas, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Corinne Onkara, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Annick Ozias, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sylvie Pasco, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Reine Pato, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Elodie Pernoud, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sophie Pierrat, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Camesuze Pierre, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Kévin Priez, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Aurélie Ravoire, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Armelle Renaud, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Virginie Renou, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Laure Rezaire, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Adélaïde Roberto, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Stéphanie Rouelland, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Marinette Samson, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Assetou Sangare, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Magali Schlappi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Aurélie Seranne, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Eugénie Seynaeve, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement

- madame Cristina Silva Almeida, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Sammy Smaani, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Yasmina Taleb, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Mariam Tandjigora, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Caroline Tarrano, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Nicolas Thominot, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Foudel Tiguemounine, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Nouha Tiguemounine, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Jacqueline Toutain, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Koniba Traore, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Innocentia Turrel, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Benoît Ung, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Dany Vansielegem, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Célia Vinci, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Saïda Benmansour, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Virginie Bourgois, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Michael Marques, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale

**§ 3** – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 4 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, gérer le contentieux afférent aux décisions visées au § 1er du présent article.

**§ 4** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 3 sous une forme permanente :

- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

## **Article 25 – Allocation des travailleurs indépendants**

**§ 1** – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- statuer sur les demandes d'allocation des travailleurs indépendants (ATI),
- saisir dans l'applicatif dédié les éléments de décision permettant le premier paiement des allocations dues. Les paiements, les autres décisions, de même que les recours et contentieux afférents à ces autres décisions demeurent assurés au niveau régional.

**§ 2** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 1 sous une forme permanente :

- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- madame Malika Fourra, directrice de l'agence mobilité internationale
- monsieur Fabrice Sulny, directeur adjoint de l'agence mobilité internationale
- madame Yamina Belfaci, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Mohamed Dahmani, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- madame Saïda Benmansour, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Virginie Bourgois, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Sabine Burgun, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Sébastien Kohn, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Michael Marques, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Clotilde Mouniapin-Batman, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- monsieur Opa Niane, conseiller en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Malika Sidhoum, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale
- madame Zakia Yousfi, conseillère en gestion des droits de l'agence mobilité internationale

### **Article 26 – Mission de prévention et lutte contre la fraude demandeur d'emploi relative au contrat de sécurisation professionnelle (CSP)**

**§ 1** – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, assurer l'ensemble des opérations de prévention et de lutte contre la fraude demandeur d'emploi s'agissant du contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

**§ 2** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 1 sous une forme permanente :

- madame Aurore Dekoninck, responsable du service prévention et lutte contre la fraude
- madame Rosine Darmon, responsable d'équipe service prévention et lutte contre la fraude
- madame Myriam Trichet, responsable d'équipe service prévention et lutte contre la fraude

**§ 3** – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 4 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, pour mettre en œuvre les conséquences afférentes aux constatations effectuées par le service prévention et lutte contre la fraude, procéder au recouvrement des prestations indûment versées et statuer sur les demandes de délais de remboursement y afférent.

**§ 4** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 3, sous une forme permanente :

- madame Laetitia Abbes, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Ali Bedrane, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Mireille Burgod, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Karina Challal, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Karine Delage, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Virginie Gallat, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Gunsel Gumus, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Ghania labassen, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Malika Kenoudi, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Hakima Kiniklis, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Lily Lau, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement

- madame Patricia Lebreton, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Lindsay Lixfe, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Evelyne Lopy, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Naïma Merabet, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- monsieur Henri Moudio Djombi, conseiller en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Christine N'Guyen, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Sylvie Pasco, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Aurélie Ravoire, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Virginie Renou, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Stéphanie Rouelland, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Adélaïde Roberto, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Cristina Silva Almeida, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement
- madame Assetou Sangare, conseillère en gestion des droits de l'agence études droits et paiement

**§ 5** – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 6 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, assumer l'ensemble du contentieux y afférent, y compris le contentieux visant au recouvrement des prestations indûment versées et le contentieux résultant de la fraude.

**§ 6** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 5 sous une forme permanente :

- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

## **Article 27 – Aides à l'emploi ou à l'embauche**

**§ 1** – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- prendre les décisions relatives au bénéfice des aides à l'emploi ou à l'embauche pour le compte de Pôle emploi, et pour le compte de l'Etat,
- statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions visées au présent article,

**§ 2** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 1 sous une forme permanente :

- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- monsieur Arona Diop, directeur adjoint du service aux employeurs nord
- madame Monique Golmard, directrice adjointe du service aux employeurs sud
- madame Sofia Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs

- monsieur Nuno Da Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Clarisse Diverchy, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Zina Nabet, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Yasmina Rechid, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Valérie Verdier, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Valérie Barbit, référente métiers service aux employeurs
- monsieur Christian Labelle, référent métiers service aux employeurs
- madame Meriem Abdelkader, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Semra Aclan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Salimata Ali Ahamada, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Nels Alvarez, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Mawusse Ayivi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nadera Bahiou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Bayouty, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fahima Benhanna, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yasmina Bensaber, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Soumicha Berkane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Virginie Berteran, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Bessala Bessala, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Boudic, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrice Breteau, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Alice Che, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Florence Clerici-Lignier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Catherine Colliard, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roxanne Courbe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Muriel Desclou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Maria-Etchika Divron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dominique Doare, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Philippe Dufour, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Charifa Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Jérôme Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Véronique Durand, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Monique Dussin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Giovanni Gallo, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Halima Gaye, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Amelle Goujjane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Aurélie Gueron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Najat Hammou Zainoun, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dora Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Saberina Herburrin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nadia Hourrane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sophie Jacques-Gustave, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sophie Jan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roldine Jeune, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Kavitha Kamalanathan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatna Kerkar, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Bahia Khababa, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Laureen Konforti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Rahma Laidouni, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrix Lamoureux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Elisabeth Lartigue, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Caroline Lefebvre, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Souad Lekert, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sylvie Levron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dalila Mahrsi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Philippe Mangin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Mathieu Martinvalet, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Séverine Mathe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Omar Mazri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

- madame Véronique Mignon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mireille Milandou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mehvish Mohammad-Jamal, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yawoavi Nyavor, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Keltoum Ould Braham, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Oulmane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yamina Ourif, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Outigga, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Cécile Philippon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Aldjia Rahim Harchaoui, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Christelle Rallet, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Evelyne Raoult, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Barbara Rouge-Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Valérie Ruello, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Seguin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Saïda Slaouti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Hamid Smaani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Grace Sodjinou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Johan Sutter, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Ilda Torosoglu, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Houmou Traore, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Verrier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Maxime Vertueux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Claudine Warnault, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Zorgani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

**§ 3** – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 4 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, pour demander le remboursement des sommes indûment versées par Pôle emploi services et, dans les conditions et limites fixées par les textes réglementaires en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte de l'Etat.

**§ 4** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 3 sous une forme permanente :

- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- monsieur Arona Diop, directeur adjoint du service aux employeurs nord
- madame Monique Golmard, directrice adjointe du service aux employeurs sud
- madame Sofia Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- monsieur Nuno Da Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Clarisse Diverchy, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Zina Nabet, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Yasmina Rechid, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Valérie Verdier, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Valérie Barbit, référente métiers service aux employeurs
- monsieur Christian Labelle, référent métiers service aux employeurs
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

**§ 5** – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 6 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs,

réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise ou sur les demandes d'admission en non-valeur relatives aux aides indûment versées par Pôle emploi services pour le compte de Pôle emploi, lorsque le montant de ces prestations est supérieur ou égal à 2 000 euros.

**§ 6** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 5 sous une forme permanente :

- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux

**§ 7** – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 8 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise ou sur les demandes d'admission en non-valeur relatives aux aides indûment versées par Pôle emploi services pour le compte de Pôle emploi, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2 000 euros.

**§ 8** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 7 sous une forme permanente :

- monsieur Arona Diop, directeur adjoint du service aux employeurs nord
- madame Monique Golmard, directrice adjointe du service aux employeurs sud
- madame Sofia Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- monsieur Nuno Da Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Clarisse Diverchy, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Zina Nabet, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Yasmina Rechid, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Valérie Verdier, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Valérie Barbit, référente métiers service aux employeurs
- monsieur Christian Labelle, référent métiers service aux employeurs
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

**§ 9** – Délégation de signature est donnée aux personnes désignées au § 10 du présent article, à l'effet de, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, gérer le contentieux afférent aux décisions visées au § 1er du présent article.

**§ 10** – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 9 sous une forme permanente :

- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux



## Section 8 – Divers

### Article 28 – Production au passif des entreprises en procédure collective

§ 1 – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 7 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

§ 2 – Sont bénéficiaires des délégations mentionnées au § 1 sous une forme permanente :

- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Sabine Bardet, directrice du service Guso
- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Emilie Buttin, directrice adjointe du service Guso
- monsieur Thierry Viel, directeur adjoint du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Arona Diop, directeur adjoint du service aux employeurs nord
- madame Monique Golmard, directrice adjointe du service aux employeurs sud
- madame Hayat Aloui, responsable d'équipe service Guso
- madame Alexandra Coulis, responsable d'équipe service Guso
- monsieur Jean-Philippe Dargeou, responsable d'équipe service Guso
- madame Caroline Lebegue, responsable d'équipe service Guso
- madame Carole Bientz, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Alain Forcisi, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Hakim Lasfar, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Jean-Yves Luya, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sofia Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- monsieur Nuno Da Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Clarisse Diverchy, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Zina Nabet, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Yasmina Rechid, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Valérie Verdier, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Fabienne Rossi, référente métiers service Guso
- madame Vanessa Eloy, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame M'Barka Si Abdallah, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Barbit, référente métiers service aux employeurs
- monsieur Christian Labelle, référent métiers service aux employeurs
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux
- madame Maroua Benchalkha, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Fanny Bouvier Garzon, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Frédérique Buisine-Martin, gestionnaire recouvrement du service Guso

- madame Corinne Chamosset, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Véronique Clavel, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Collomb-Clerc, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aline Covelli, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sabrina Crochart, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Cécile Delagrainge, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aline De Sousa Marques, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Carole Dufrene, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Audrey Excoffier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Fabien Faletto, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aurélie Gabriel, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Laurent Gonin, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandrine Granchamp, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Alexandra Jacquet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Juignet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Olivier Laurent, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Séverine Le Floch, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Julie Lucchitta, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandrine Lyonaz-Perroux, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Malika Madani, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Jennifer Maire, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Manevy, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Yannick Manieri, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Adriana Marin Cano, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Fabien Mauris, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Edwige Mellet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Corinne Morgadinho, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sylvie Muffat-Es-Jacques, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Donatella Mugnier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lucienne Navarro, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lizzie Noël, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Christelle Payet David, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandra Perrier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Linda Pinat, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Béatrice Poletti, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Elodie Receveur, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Catherine Rivière, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Mélanie Rudyk, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Malika Sayadi, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Valérie Sintès, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lydia Smith, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Philomène Sportiello, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Isabelle Tinchon, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Corinne Vernier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Carole Viguier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Fanny Aslanides, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Julie Barbut, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Delphine Berthet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Myriam Bort, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Elise Burnak, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine Cabrera, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Angélique Chiquet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- madame Nelly Chomarat, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Corinne Collignon, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine David, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Emilie Decarre, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Virginie Dechosal, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mariam Dembele, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Oriane Depoorter, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Drissat, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Dupenloup, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Carine Durand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandy Fiorani, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Audrey Fisseux, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Grandvillain, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Kaïdia Haidara, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Hamdi, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Saléa Helissey, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Emmanuel Laine, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Lakhfif, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne Langlet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nathalie Lavorel, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Legrand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Magalie Marguin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Philippe Messin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne-Marie Modolo, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Tiphaine Monnee, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Isabelle Parent, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Paulin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie Preira, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Icramme Qobaa, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- madame Marie-Alice Ralambofetra, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Lolita Ratel, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Rolin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Brice Sanson, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Scalabrini, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Cristelle Scholl, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Christophe Simonetto, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Stéphanie Tagand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Tourneux, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Séverine Troia, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Verdon, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mélanie Vittet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Meriem Abdelkader, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Semra Aclan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Salimata Ali Ahamada, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Nels Alvarez, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Mawusse Ayivi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nadera Bahiou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Bayouty, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fahima Benhamma, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yasmina Bensaber, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Soumicha Berkane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Virginie Berteran, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Bessala Bessala, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Boudic, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrice Breteau, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Alice Che, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Florence Clerici-Lignier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Catherine Colliard, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roxanne Courbe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Muriel Desclou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Maria-Etchika Divron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dominique Doare, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Philippe Dufour, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Charifa Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Jérôme Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Véronique Durand, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Monique Dussin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Giovanni Gallo, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Halima Gaye, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Amelle Goujjane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Aurélie Gueron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Najat Hammou Zainoun, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dora Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Saberina Herburrun, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nadia Hourrane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sophie Jacques-Gustave, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

- madame Sophie Jan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roldine Jeune, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Kavitha Kamalanathan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatna Kerkar, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Bahia Khababa, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Laureen Konforti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Rahma Laidouni, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrix Lamoureux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Elisabeth Lartigue, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Carole Lefebvre, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Souad Lekert, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sylvie Levron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dalila Mahrsi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Philippe Mangin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Mathieu Martinvalet, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Séverine Mathe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Omar Mazri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Véronique Mignon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mireille Milandou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mehvish Mohammad-Jamal, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yawoavi Nyavor, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Keltoum Ould Braham, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Oulmane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yamina Ourif, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Outigga, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Cécile Philippon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Aldjia Rahim Harchaoui, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Christelle Rallet, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Evelyne Raoult, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Barbara Rouge-Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Valérie Ruelo, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Seguin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Saïda Slaouti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Hamid Smaani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Grace Sodjinou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Johan Sutter, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Ilda Torosoglu, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Houmou Traore, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Verrier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Maxime Vertueux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Claudine Warnault, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Zorgani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

### **Article 29 – Abrogation**

La décision PES n° 2020-06 DS DR du 14 décembre 2020 est abrogée.

### **Article 30 – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Colombes, le 1<sup>er</sup> février 2021.

Xavier Henu,  
directeur de Pôle emploi services par intérim

## Décision PES n° 2021-02 DS Dépense du 1er février 2021

### **Délégation de signature du directeur de Pôle emploi services par intérim au sein de l'établissement en matière d'opérations de dépense et de recette**

Le directeur de Pôle emploi services par intérim,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-6, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2019-15 du 12 février 2019 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

#### **Article 1 – Bon à payer d'une opération de dépense et émission ou endos d'un chèque**

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, le bon à payer d'une opération de dépense, d'une part, et un chèque ou l'endos d'un chèque, d'autre part, dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015, à l'exclusion de toute autre opération de mise en règlement :

- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administration, finances et gestion
- madame Béatrice Pardini, responsable du service communication
- monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques
- monsieur Franck Tudal, directeur ressources humaines
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations

#### **Article 2 – Bon à payer d'une opération de dépense**

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, le bon à payer d'une opération de dépense :

- monsieur Stéphane Autier, directeur du service conventions employeurs publics
- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nicole Drouilhet, responsable du service comptabilité et finances
- madame Malika Fourra, directrice de l'agence mobilité internationale
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Sandrine Renoud-Grappin, responsable des services généraux et informatique

#### **Article 3 – Conditions d'exercice des délégations données aux articles 1 et 2**

Pour une même opération de dépense, d'une part, un même délégataire ne peut signer à la fois le bon à payer et le chèque y afférent et, d'autre part, lorsqu'un délégataire est signataire du bon à payer, son supérieur hiérarchique (N+1) ne peut pas être signataire du chèque et vice versa. Il ne peut être dérogé à ce second principe qu'à titre exceptionnel, en cas de nécessité (urgence ou insuffisance momentanée de délégataires).

#### **Article 4 – Autorisation de prélèvement sur le compte bancaire de la direction régionale**

Délégation permanente est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, au nom du directeur de Pôle emploi services, les autorisations de prélèvement sur le compte bancaire de la

direction régionale dans les conditions prévues par la délibération susvisée n° 2015-49 du 18 novembre 2015 :

- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- monsieur Benoît Merckelbagh, directeur administration, finances et gestion
- madame Béatrice Pardini, responsable du service communication
- monsieur Pierre Seffar, directeur maîtrise des risques
- monsieur Franck Tudal, directeur ressources humaines
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations

### **Article 5 – Abrogation**

La décision PES n° 2020-04 DS Dépense du 21 juillet 2020 est abrogée.

### **Article 6 – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Colombes, le 1<sup>er</sup> février 2021.

Xavier Hernu,  
directeur de Pôle emploi services par intérim

**Décision PES n° 2021-03 DS IPR du 1er février 2021**

**Délégation de signature du directeur de Pôle emploi services par intérim à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par les articles 46, 46 bis et 55 du règlement d'assurance chômage et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X, et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables**

Le directeur de Pôle emploi services par intérim,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-10, L. 5422-20, L. 5426-1-1, L.5426-8-3, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n° 2007-153 du 5 février 2007 et n° 2007-686 du 4 mai 2007,

Vu, ensemble, le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention du du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2021-09 du 12 janvier 2021 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

**Article 1 – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage**

**§ 1** – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le régime d'assurance chômage, en particulier les articles 46 et 46 bis du règlement d'assurance chômage et les articles 46, 46 bis et 55 de ses annexes VIII et X, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations intervenues pendant la période de référence servant au calcul du revenu de remplacement mentionnée au § 3 de l'article 12 des annexes VIII et X du règlement d'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'article 46 bis des annexes VIII et X du règlement d'assurance chômage,
- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre du § 3 de l'article 9 du règlement d'assurance chômage dans les deux cas visés au § 3 de l'article 46 bis du règlement d'assurance chômage.

**§ 2** – Bénéficiaire de la délégation donnée au § 1er du présent article :

- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- madame Laurence Arner, directrice de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- madame Marie-Hélène Daelemans, directrice de l'agence études de droits et paiement Colombes



- madame Corinne Dulary, directrice de l'agence études droits et paiement Défense
- madame Angéline Madeira, directrice de l'agence études droits et paiement Chavanod
- madame Malika Fourra, directrice de l'agence mobilité internationale
- monsieur Dominique Ertus, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Colombes
- monsieur Christophe Ferreira, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- madame Karine Schwerm, directrice adjointe de l'agence études droits et paiement Chavanod
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Défense
- monsieur Fabrice Sulny, directeur adjoint de l'agence mobilité internationale
- monsieur Mohamed Bensaïd, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Sandra Charitonsky, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Isabelle Colin, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Habib Dehdous, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Camille Delphin-Poulat, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Thomas Delville, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Sabrina Guillard, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Emmanuel Henry, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Loïc Joly, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Laurence Perret-Bensaïd, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Marc Roullier, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Yamina Belfaci, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Mohamed Dahmani, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- madame Caroline Almosnino, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Véronique Bordeaux, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Marguerite Correia De Sousa, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Sandrine Farchica, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Maria Goulet, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Virginie Kimak, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Véronique Wahrheit, référente métiers agence études droits et paiement
- monsieur Yann Dhissi, référent métiers agence mobilité internationale
- monsieur Charles Rosa, référent métiers agence mobilité internationale

## **Article 2 – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées**

**§ 1** – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le régime d'assurance chômage, en particulier le § 4 de l'article 46 bis du règlement d'assurance chômage et de ses annexes VIII et X, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre du régime d'assurance chômage ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros.

**§ 2** – Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Fabrice Gaussens, directeur des services aux demandeurs d'emploi
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Laurence Arner, directrice de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- madame Marie-Hélène Daelemans, directrice de l'agence études de droits et paiement Colombes
- madame Corinne Dulary, directrice de l'agence études droits et paiement Défense
- madame Angéline Madeira, directrice de l'agence études droits et paiement Chavanod
- madame Malika Fourra, directrice de l'agence mobilité internationale
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- monsieur Dominique Ertus, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Colombes
- monsieur Christophe Ferreira, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Charlebourg
- madame Karine Schwerm, directrice adjointe de l'agence études droits et paiement Chavanod

- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint de l'agence études droits et paiement Défense
- monsieur Fabrice Sulny, directeur adjoint de l'agence mobilité internationale
- monsieur Mohamed Bensaid, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Sandra Charitonsky, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Isabelle Colin, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Habib Dehdous, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Camille Delphin-Poulat, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Thomas Delville, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Sabrina Guillard, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Emmanuel Henry, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Loïc Joly, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Laurence Perret-Bensaïd, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- monsieur Marc Roullier, responsable d'équipe agence études droits et paiement
- madame Yamina Belfaci, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- monsieur Mohamed Dahmani, responsable d'équipe agence mobilité internationale
- madame Caroline Almosnino, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Véronique Bordeaux, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Marguerite Correia De Sousa, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Sandrine Farchica, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Maria Goulet, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Virginie Kimak, référente métiers agence études droits et paiement
- madame Véronique Wahrheit, référente métiers agence études droits et paiement
- monsieur Yann Dhissi, référent métiers agence mobilité internationale
- monsieur Charles Rosa, référent métiers agence mobilité internationale
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

### **Article 3 – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF**

**§ 1** – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées dans les conditions et limites fixées par les articles 55 du règlement d'assurance chômage et de ses annexes VIII et X et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros.

Bénéficient de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations

**§ 2** – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées dans les conditions et limites fixées par les articles 55 du règlement d'assurance chômage et de ses annexes VIII et X et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (AGS) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros.

Bénéficient de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Sabine Bardet, directrice du service Guso
- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- madame Marie-Ange Jovenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Emilie Buttin, directrice adjointe du service Guso
- monsieur Thierry Viel, directeur adjoint du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Arona Diop, directeur adjoint du service aux employeurs nord
- madame Monique Golmard, directrice adjointe du service aux employeurs sud

**§ 3** – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l’alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées dans les conditions et limites fixées par les articles 55 du règlement d’assurance chômage et de ses annexes VIII et X et par le bureau ou conseil d’administration de l’Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l’assurance chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard dans le paiement des contributions dues à l’assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (AGS) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d’acceptation, de 2 000 euros.

Bénéficiaires de la délégation visée à l’alinéa qui précède :

- madame Hayat Aloui, responsable d’équipe service Guso
- madame Alexandra Coulis, responsable d’équipe service Guso
- monsieur Jean-Philippe Dargeou, responsable d’équipe service Guso
- madame Caroline Lebegue, responsable d’équipe service Guso
- madame Carole Bientz, responsable d’équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Alain Forcisi, responsable d’équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Hakim Lasfar, responsable d’équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Jean-Yves Luya, responsable d’équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sofia Cruz, responsable d’équipe service aux employeurs
- monsieur Nuno Da Cruz, responsable d’équipe service aux employeurs
- madame Clarisse Diverchy, responsable d’équipe service aux employeurs
- madame Zina Nabet, responsable d’équipe service aux employeurs
- madame Yasmina Rechid, responsable d’équipe service aux employeurs
- madame Valérie Verdier, responsable d’équipe service aux employeurs
- madame Fabienne Rossi, référente métiers service Guso
- madame Vanessa Eloy, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame M'Barka Si Abdallah, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Barbit, référente métiers service aux employeurs
- monsieur Christian Labelle, référent métiers service aux employeurs
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

**§ 4** – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l’alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées dans les conditions et limites fixées par les articles 55 du règlement d’assurance

chômage et de ses annexes VIII et X et par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF), la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard dans le paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (AGS) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 200 euros.

Bénéficient de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Maroua Benchalkha, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Fanny Bouvier Garzon, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Frédérique Buisine-Martin, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Corinne Chamosset, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Véronique Clavel, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Collomb-Clerc, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aline Covelli, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sabrina Crochart, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Cécile Delagrainge, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aline De Sousa Marques, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Carole Dufrene, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Audrey Excoffier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Fabien Faletto, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aurélie Gabriel, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Laurent Gonin, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandrine Granchamp, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Alexandra Jacquet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Juignet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Olivier Laurent, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Séverine Le Floch, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Julie Lucchitta, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandrine Lyonnaz-Perroux, agent du service Guso
- madame Malika Madani, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Jennifer Maire, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Manevy, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Yannick Manieri, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Adriana Marin Cano, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Fabien Mauris, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Edwige Mellet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Corinne Morgadinho, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sylvie Muffat-Es-Jacques, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Donatella Mugnier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lucienne Navarro, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lizzie Noël, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Christelle Payet David, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandra Perrier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Linda Pinat, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Béatrice Poletti, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Elodie Receveur, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Catherine Rivière, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Mélanie Rudyk, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Malika Sayadi, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Valérie Sintès, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lydia Smith, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Philomène Sportiello, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Isabelle Tinchon, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Corinne Vernier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Carole Viguier, gestionnaire recouvrement du service Guso

- madame Fanny Aslanides, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Julie Barbut, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Delphine Berthet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Myriam Bort, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Elise Burnak, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine Cabrera, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Angélique Chiquet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nelly Chomarar, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Corinne Collignon, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine David, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Emilie Decarre, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Virginie Dechosal, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mariam Dembele, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Oriane Depoorter, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Drissat, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Dupenloup, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Carine Durand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandy Fiorani, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Audrey Fisseux, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Grandvillain, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Kaïdia Haidara, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Hamdi, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Saléa Helissey, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Emmanuel Laine, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Lakhfif, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne Langlet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nathalie Lavorel, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Legrand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Magalie Marguin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- monsieur Philippe Messin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne-Marie Modolo, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Tiphaine Monnee, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Isabelle Parent, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Paulin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie Preira, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Icramme Qobaa, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie-Alice Ralambofetra, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Lolita Ratel, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Rolin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Brice Sanson, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Scalabrini, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Cristelle Scholl, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Christophe Simonetto, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Stéphanie Tagand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Tourneux, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Séverine Troia, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Verdon, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mélanie Vittet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Meriem Abdelkader, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Semra Aclan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Salimata Ali Ahamada, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Nels Alvarez, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Mawusse Ayivi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nadera Bahiou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Bayouty, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fahima Benhanna, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yasmina Bensaber, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Soumicha Berkane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Virginie Berteran, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Bessala Bessala, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Boudic, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrice Breteau, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Alice Che, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Florence Clerici-Lignier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Catherine Colliard, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roxanne Courbe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Muriel Desclou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Maria-Etchika Divron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dominique Doare, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

- monsieur Philippe Dufour, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Charifa Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Jérôme Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Véronique Durand, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Monique Dussin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Giovanni Gallo, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Halima Gaye, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Amelle Goujjane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Aurélie Gueron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Najat Hammou Zainoun, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dora Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Saberina Herburrun, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nadia Hourrane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sophie Jacques-Gustave, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sophie Jan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roldine Jeune, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Kavitha Kamalanathan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatna Kerkar, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Bahia Khababa, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Laureen Konforti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Rahma Laidouni, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrix Lamoureux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Elisabeth Lartigue, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Carole Lefebvre, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Souad Lekert, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sylvie Levron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dalila Mahrsi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Philippe Mangin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Mathieu Martinvalet, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Séverine Mathe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Omar Mazri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Véronique Mignon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mireille Milandou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mehvish Mohammad-Jamal, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yawoavi Nyavor, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Keltoum Ould Braham, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Oulmane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yamina Ourif, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Outigga, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Cécile Philippon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Aldjia Rahim Harchaoui, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Christelle Rallet, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Evelyne Raoult, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Barbara Rouge-Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Valérie Ruello, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Seguin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Saïda Slaouti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Hamid Smaani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Grace Sodjinou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Johan Sutter, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Ilda Torosoglu, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Houmou Traore, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Verrier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Maxime Vertueux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Claudine Warnault, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Zorgani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

## Article 4 – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF

**§ 1** – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l’alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées dans les conditions et limites fixées par les articles 55 du règlement d’assurance chômage et de ses annexes VIII et X et par le bureau ou conseil d’administration de l’Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l’assurance chômage (CCSF) et après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l’assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (AGS) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d’acceptation, d’une durée maximale de 6 mois.

Bénéficiaire de la délégation visée à l’alinéa qui précède :

- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations

**§ 2** – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l’alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées dans les conditions et limites fixées par les articles 55 du règlement d’assurance chômage et de ses annexes VIII et X et par le bureau ou conseil d’administration de l’Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l’assurance chômage (CCSF), après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l’assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (AGS) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 18 000 euros, dans la limite, en cas d’acceptation, d’une durée maximale de 6 mois.

Bénéficiaire de la délégation visée à l’alinéa qui précède :

- madame Sabine Bardet, directrice du service Guso
- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- madame Marie-Ange Jovenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Emilie Buttin, directrice adjointe du service Guso
- monsieur Thierry Viel, directeur adjoint du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Arona Diop, directeur adjoint du service aux employeurs nord
- madame Monique Golmard, directrice adjointe du service aux employeurs sud

**§ 3** – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l’alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées dans les conditions et limites fixées par les articles 55 du règlement d’assurance chômage et de ses annexes VIII et X et par le bureau ou conseil d’administration de l’Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l’assurance chômage (CCSF), après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l’assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (AGS) et/ou des participations financières dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) et/ou des contributions et autres sommes dues par les employeurs au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 9 000 euros, dans la limite, en cas d’acceptation, d’une durée maximale de 3 mois.



Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Hayat Aloui, responsable d'équipe service Guso
- madame Alexandra Coulis, responsable d'équipe service Guso
- monsieur Jean-Philippe Dargeou, responsable d'équipe service Guso
- madame Caroline Lebegue, responsable d'équipe service Guso
- madame Carole Bientz, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Alain Forcisi, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Jean-Yves Luya, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sofia Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- monsieur Nuno Da Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Clarisse Diverchy, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Zina Nabet, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Yasmina Rechid, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Valérie Verdier, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Fabienne Rossi, référente métiers service Guso
- madame Vanessa Eloy, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame M'Barka Si Abdallah, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Barbit, référente métiers service aux employeurs
- monsieur Christian Labelle, référent métiers service aux employeurs
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

## **Article 5 – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires**

**§ 1** – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

**§ 2** – Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Sabine Bardet, directrice du service Guso
- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux

## **Article 6 – Ressources : remises et délais examinés en CCSF**

**§ 1** – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, et le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs exigibles à la date de réception de la demande, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de

sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce et, accorder des délais de paiement, dans la limite maximale de 12 mois ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, dans la limite maximale de 36 mois ou refuser d'accorder des délais,

- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

**§ 2** – Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations
- madame Sabine Bardet, directrice du service Guso
- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Emilie Buttin, directrice adjointe du service Guso
- monsieur Thierry Viel, directeur adjoint du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Arona Diop, directeur adjoint du service aux employeurs nord
- madame Monique Golmard, directrice adjointe du service aux employeurs sud
- madame Hayat Aloui, responsable d'équipe service Guso
- madame Alexandra Coulis, responsable d'équipe service Guso
- monsieur Jean-Philippe Dargeou, responsable d'équipe service Guso
- madame Caroline Lebegue, responsable d'équipe service Guso
- madame Carole Bientz, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Alain Forcisi, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Hakim Lasfar, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Jean-Yves Luya, responsable d'équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sofia Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- monsieur Nuno Da Cruz, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Clarisse Diverchy, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Zina Nabet, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Yasmina Rechid, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Valérie Verdier, responsable d'équipe service aux employeurs
- madame Fabienne Rossi, référent métiers service Guso
- madame Vanessa Eloy, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame M'Barka Si Abdallah, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Barbit, référente métiers service aux employeurs
- monsieur Christian Labelle, référent métiers service aux employeurs
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

## Article 7 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

**§ 1** – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l’alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d’administration de l’Unédic et acceptées par le conseil d’administration de Pôle emploi, statuer sur l’admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 22 500 euros s’il s’agit de cotisations à l’AGS.

Bénéficiaire de la délégation visée à l’alinéa qui précède :

- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations

**§ 2** – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l’alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d’administration de l’Unédic et acceptées par le conseil d’administration de Pôle emploi, statuer sur l’admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 18 000 euros s’il s’agit de cotisations à l’AGS.

Bénéficiaire de la délégation visée à l’alinéa qui précède :

- madame Sabine Bardet, directrice du service Guso
- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- madame Emilie Buttin, directrice adjointe du service Guso
- monsieur Thierry Viel, directeur adjoint du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Arona Diop, directeur adjoint du service aux employeurs nord
- madame Monique Golmard, directrice adjointe du service aux employeurs sud

**§ 3** – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l’alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d’administration de l’Unédic et acceptées par le conseil d’administration de Pôle emploi, statuer sur l’admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 9 000 euros s’il s’agit de cotisations à l’AGS.

Bénéficiaire de la délégation visée à l’alinéa qui précède :

- madame Hayat Aloui, responsable d’équipe service Guso
- madame Alexandra Coulis, responsable d’équipe service Guso
- monsieur Jean-Philippe Dargeou, responsable d’équipe service Guso
- madame Caroline Lebegue, responsable d’équipe service Guso
- madame Carole Bientz, responsable d’équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Alain Forcisi, responsable d’équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Hakim Lasfar, responsable d’équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Jean-Yves Luya, responsable d’équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sofia Cruz, responsable d’équipe service aux employeurs
- monsieur Nuno Da Cruz, responsable d’équipe service aux employeurs
- madame Clarisse Diverchy, responsable d’équipe service aux employeurs
- madame Zina Nabet, responsable d’équipe service aux employeurs
- madame Yasmina Rechid, responsable d’équipe service aux employeurs
- madame Valérie Verdier, responsable d’équipe service aux employeurs
- madame Fabienne Rossi, référente métiers service Guso
- madame Vanessa Eloy, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- madame M'Barka Si Abdallah, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Barbit, référente métiers service aux employeurs
- monsieur Christian Labelle, référent métiers service aux employeurs

**§ 4** – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 5 000 euros s'il s'agit de cotisations à l'AGS.

Bénéficiaires de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Maroua Benchalkha, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Fanny Bouvier Garzon, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Frédérique Buisine-Martin, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Corinne Chamosset, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Véronique Clavel, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Collomb-Clerc, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aline Covelli, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sabrina Crochart, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Cécile Delagrainge, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aline De Sousa Marques, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Carole Dufrene, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Audrey Excoffier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Fabien Faletto, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Aurélie Gabriel, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Laurent Gonin, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandrine Granchamp, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Alexandra Jacquet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Juignet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Olivier Laurent, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Séverine Le Floch, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Julie Lucchitta, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandrine Lyonnaz-Perroux, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Malika Madani, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Jennifer Maire, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Marion Manevy, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Yannick Manieri, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Adriana Marin Cano, gestionnaire recouvrement du service Guso
- monsieur Fabien Mauris, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Edwige Mellet, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Corinne Morgadinho, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sylvie Muffat-Es-Jacques, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Donatella Mugnier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lucienne Navarro, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lizzie Noël, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Christelle Payet David, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Sandra Perrier, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Linda Pinat, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Béatrice Poletti, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Elodie Receveur, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Catherine Rivière, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Mélanie Rudyk, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Malika Sayadi, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Valérie Sintès, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Lydia Smith, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Philomène Sportiello, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Isabelle Tinchon, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Corinne Vernier, gestionnaire recouvrement du service Guso

- madame Carole Viguié, gestionnaire recouvrement du service Guso
- madame Fanny Aslanides, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Julie Barbut, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Delphine Berthet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Myriam Bort, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Elise Burnak, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine Cabrera, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Angélique Chiquet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nelly Chomarot, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Corinne Collignon, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine David, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Emilie Decarre, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Virginie Dechosal, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mariam Dembele, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Oriane Depoorter, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Drissat, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Dupenloup, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Carine Durand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandy Fiorani, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Audrey Fisseux, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Grandvillain, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Kaïdia Haidara, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Hamdi, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Saléa Helissey, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Emmanuel Laine, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Lakhfif, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne Langlet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nathalie Lavorel, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Legrand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Magalie Marguin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- monsieur Philippe Messin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne-Marie Modolo, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Tiphaine Monnee, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Isabelle Parent, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Paulin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie Preira, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Icramme Qobaa, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie-Alice Ralambofetra, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Lolita Ratel, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Rolin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Brice Sanson, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Scalabrini, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Cristelle Scholl, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Christophe Simonetto, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Stéphanie Tagand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Tourneux, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Séverine Troia, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Verdon, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mélanie Vittet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Meriem Abdelkader, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Semra Aclan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Salimata Ali Ahamada, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Nels Alvarez, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Mawusse Ayivi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nadera Bahiou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Bayouty, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fahima Benhanna, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yasmina Bensaber, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Soumicha Berkane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Virginie Berteran, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Bessala Bessala, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Boudic, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrice Breteau, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Alice Che, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Florence Clerici-Lignier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Catherine Colliard, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roxanne Courbe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Muriel Desclou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Maria-Etchika Divron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dominique Doare, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

- monsieur Philippe Dufour, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Charifa Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Jérôme Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Véronique Durand, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Monique Dussin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Giovanni Gallo, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Halima Gaye, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Amelle Goujjane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Aurélie Gueron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Najat Hammou Zainoun, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dora Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Saberina Herburrun, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nadia Hourrane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sophie Jacques-Gustave, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sophie Jan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roldine Jeune, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Kavitha Kamalanathan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatna Kerkar, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Bahia Khababa, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Laureen Konforti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Rahma Laidouni, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrix Lamoureux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Elisabeth Lartigue, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Carole Lefebvre, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Souad Lekert, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sylvie Levron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dalila Mahrsi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Philippe Mangin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mathieu Martinvalet, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Séverine Mathe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Omar Mazri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Véronique Mignon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mireille Milandou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mehvish Mohammad-Jamal, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yawoavi Nyavor, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Keltoum Ould Braham, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Oulmane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yamina Ourif, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Outigga, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Cécile Philipperon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Aldjia Rahim Harchaoui, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Christelle Rallet, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Evelyne Raoult, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Barbara Rouge-Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Valérie Ruello, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Seguin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Saïda Slaouti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Hamid Smaani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Grace Sodjinou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Johan Sutter, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Ilda Torosoglu, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Houmou Traore, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Verrier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Maxime Vertueux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Claudine Warnault, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Zorgani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux

- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

**§ 5** – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l’alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d’administration de l’Unédic et acceptées par le conseil d’administration de Pôle emploi, statuer sur l’admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 10 000 euros s’il s’agit de contributions à l’assurance chômage ou de contributions ou autres sommes dues par l’employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

Bénéficiaire de la délégation visée à l’alinéa qui précède :

- monsieur Patrice Guerard, directeur des services aux employeurs
- madame Sandrine Vasina, directrice des opérations

**§ 6** – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l’alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d’administration de l’Unédic et acceptées par le conseil d’administration de Pôle emploi, statuer sur l’admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 8 000 euros s’il s’agit de contributions à l’assurance chômage ou de contributions ou autres sommes dues par l’employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

Bénéficiaire de la délégation visée à l’alinéa qui précède :

- monsieur Bruno Lanzafame, directeur du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Mickaël Cari, directeur du service aux employeurs nord
- monsieur Alain Leruez, directeur du service aux employeurs sud
- madame Marie-Ange Jouvenod-Manon, responsable du service contentieux
- monsieur Thierry Viel, directeur adjoint du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Arona Diop, directeur adjoint du service aux employeurs nord
- madame Monique Golmard, directrice adjointe du service aux employeurs sud

**§ 7** – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l’alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d’administration de l’Unédic et acceptées par le conseil d’administration de Pôle emploi, statuer sur l’admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 6 000 euros s’il s’agit de contributions à l’assurance chômage ou de contributions ou autres sommes dues par l’employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

Bénéficiaire de la délégation visée à l’alinéa qui précède :

- madame Carole Bientz, responsable d’équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Alain Forcisi, responsable d’équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Hakim Lasfar, responsable d’équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Jean-Yves Luya, responsable d’équipe service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sofia Cruz, responsable d’équipe service aux employeurs
- monsieur Nuno Da Cruz, responsable d’équipe service aux employeurs
- madame Clarisse Diverchy, responsable d’équipe service aux employeurs
- madame Zina Nabet, responsable d’équipe service aux employeurs
- madame Yasmina Rechid, responsable d’équipe service aux employeurs
- madame Valérie Verdier, responsable d’équipe service aux employeurs



- madame Vanessa Eloy, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame M'Barka Si Abdallah, référente métiers service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Barbit, référente métiers service aux employeurs
- monsieur Christian Labelle, référent métiers service aux employeurs

**§ 8** – Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'alinéa 2 du présent paragraphe pour, au nom du directeur de Pôle emploi services et dans les conditions et limites fixées par le bureau ou conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 3 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage ou de contributions ou autres sommes dues par l'employeur au titre du contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

Bénéficient de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- madame Fanny Aslanides, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Julie Barbut, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Delphine Berthet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Myriam Bort, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Elise Burnak, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine Cabrera, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Angélique Chiquet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nelly Chomarar, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Corinne Collignon, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandrine David, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Emilie Decarre, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Virginie Dechosal, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mariam Dembele, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Oriane Depoorter, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nadia Drissat, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Dupenloup, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Carine Durand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Sandy Fiorani, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Audrey Fisseux, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Grandvillain, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Kaïdia Haidara, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés

- madame Nadia Hamdi, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Saléa Helissey, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Emmanuel Laine, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Lakhfif, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne Langlet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Nathalie Lavorel, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Legrand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Magalie Marguin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Philippe Messin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Anne-Marie Modolo, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Tiphaine Monnee, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Isabelle Parent, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Paulin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie Preira, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Icramme Qobaa, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Marie-Alice Ralambofetra, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Lolita Ratel, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Laurence Rolin, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Brice Sanson, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Stéphane Scalabrini, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Cristelle Scholl, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- monsieur Christophe Simonetto, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Stéphanie Tagand, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Evelyne Tourneux, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Séverine Troia, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Valérie Verdon, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Mélanie Vittet, gestionnaire recouvrement du service centre de recouvrement spectacle et expatriés
- madame Meriem Abdelkader, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Semra Aclan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Salimata Ali Ahamada, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Nels Alvarez, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Mawusse Ayivi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

- madame Nadera Bahiou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Bayouty, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fahima Benhanna, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yasmina Bensaber, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Soumicha Berkane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Virginie Berteran, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Bessala Bessala, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Marc Boudic, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrice Breteau, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Alice Che, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Florence Clerici-Lignier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Catherine Colliard, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roxanne Courbe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Muriel Desclou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Maria-Etchika Divron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dominique Doare, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Philippe Dufour, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Charifa Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Jérôme Duong, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Véronique Durand, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Monique Dussin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Giovanni Gallo, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Halima Gaye, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Amelle Goujjane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Aurélie Gueron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Najat Hammou Zainoun, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dora Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Saberina Herburrin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nadia Hourrane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sophie Jacques-Gustave, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sophie Jan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Roldine Jeune, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Kavitha Kamalanathan, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatna Kerkar, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Bahia Khababa, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Laureen Konforti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Rahma Laidouni, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Béatrix Lamoureux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Elisabeth Lartigue, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Carole Lefebvre, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Souad Lekert, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Sylvie Levron, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Dalila Mahrsi, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Philippe Mangin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Mathieu Martinvalet, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Séverine Mathe, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Omar Mazri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Véronique Mignon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mireille Milandou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Mehvish Mohammad-Jamal, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yawoavi Nyavor, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Keltoum Ould Braham, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Oulmane, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Yamina Ourif, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Malika Outigga, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Cécile Philipperon, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Aldjia Rahim Harchaoui, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Christelle Rallet, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Evelyne Raoult, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs

- madame Barbara Rouge-Hazbri, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Valérie Ruello, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Seguin, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Saïda Slaouti, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Hamid Smaani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Grace Sodjinou, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Johan Sutter, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Ilda Torosoglu, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Houmou Traore, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Nathalie Verrier, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- monsieur Maxime Vertueux, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Claudine Warnault, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Fatima Zorgani, gestionnaire recouvrement du service aux employeurs
- madame Hocena Ahrouch, agent du service contentieux
- madame Christelle Andrei, agent du service contentieux
- monsieur Cedric Breiner, agent du service contentieux
- madame Sandrine Fontaine, agent du service contentieux
- madame Valérie Martins, agent du service contentieux
- madame Aurore Scausse, juriste contentieux du service contentieux
- monsieur Michaël Toinet, juriste contentieux du service contentieux

### **Article 8 – Incompatibilités**

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

### **Article 9 – Abrogation**

La décision PES n° 2020-07 DS IPR du 14 décembre 2020 est abrogée.

### **Article 10 – Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Colombes, le 1<sup>er</sup> février 2021.

Xavier Hernu,  
directeur de Pôle emploi services par intérim

## Décision HdF n° 2021-09 DS DT du 2 février 2021

# Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France au sein des directions territoriales

Le directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-2, L. 5426-8-1 à -3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-25 et -26, R.5412-8, R.5426-11, R.5426-18 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment ses articles 18 et 19,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de son annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

## Article 1 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat et tous actes y afférant, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) initier, négocier et signer les conventions locales, territoriales ou départementales, de subvention portant sur les dispositifs locaux, après obtention du visa de la direction en charge du service partenariat de Pôle emploi Hauts de France
- 3) signer les autres conventions d'initiative territoriale et tous actes y afférant, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 4) signer les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 139 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 5.

## Article 2 – Prestations en trop versées

**§ 1** - Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

**§ 2** - Délégation est donnée à l'effet d'accorder des délais de remboursement des prestations en trop versées dans la limite de 48 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5.

**§ 3** - Pour les prestations autres que celles versées au titre de l'assurance chômage, délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou d'admettre en non valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 1000 euros.

**§ 4** - Pour les allocations et autres prestations versées pour le compte de l'assurance chômage, délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 5 à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

## Article 3 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 5.

## Article 4 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de :

- 1) signer tout acte et correspondance nécessaires au fonctionnement de la direction territoriale ou à l'animation du service public territorial de l'emploi,
- 2) signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les décisions d'attribution de primes et indemnités des personnels placés sous leur autorité, conformément aux instructions édictées par la direction en charge de la gestion RH, ainsi que les approbations hiérarchiques de déplacement, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule pour les déplacements en France métropolitaine et en Belgique,
- 3) porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 5.

## Article 5 – Délégués

**§ 1** - directeurs territoriaux

- madame Caroline Riffard, directrice territoriale Nord
- monsieur Didier Thomas, directeur territorial Pas de Calais
- monsieur Jean Pierre Tabeur, directeur territorial Aisne et Somme
- madame Estelle Charles, directrice territoriale Oise

**§ 2** - directeurs territoriaux délégués

- madame Elsa Miquel, directrice territoriale déléguée Hainaut

- monsieur Benoît Petit, directeur territorial délégué Lille
- madame Murielle Savary, directrice territoriale déléguée Versant Nord-Est
- madame Sylvie Dewaele, directrice territoriale déléguée Aisne
- monsieur Jean Luc Derambure, directeur territorial délégué Arrageois
- madame Cathy Marcurat, directrice territoriale déléguée Artois cote d'opale
- monsieur Yann Richet, directeur territorial délégué Oise
- madame Florence So Alves, directrice territoriale déléguée Somme

### § 3 responsables de service

- monsieur Benoît Dablemont, responsable de service direction territoriale Nord
- monsieur Jerome Vagniez, responsable de service direction territoriale Pas de Calais
- madame Béatrice Fossier, responsable de service direction territoriale Aisne-Somme

## Article 6 - Dispositions finales

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Hauts-de-France.

Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

## Article 7 – Abrogation et publication

La décision HdF n° 2021-04 DS DT du 1er février 2021 est abrogée.

La présente décision est publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Villeneuve d'Ascq, le 2 février 2021.

Frédéric Danel,  
directeur régional  
de Pôle emploi Hauts-de-France





## Décision Paca n° 2021-08 DS Agences du 2 février 2021

### Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code du travail, notamment les articles L.1233-66, L.5132-3, L.5312-1, L.5312-9, L.5312-10, L.5411-1, L.5411-2, L.5411-4, L.5411-6 et L.5411-6-1, L.5412-1 et L.5412-2, L.5422-4, L.5422-20, L.5423-7, L.5424-26, L.5426-1-1, L.5426-1-2 et L.5426-2, L.5426-5 à L.5426-8, L.5426-8-1 à L.5426-8-3, L.5427-1, R.5312-4, R.5312-19, R.5312-25 et R.5312-26, R.5411-1, R.5411-17 et R.5411-18, R.5412-1, R.5412-4, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8, R.5426-10, R.5426-11, R.5426-15, R.5426-17 à R.5426-20,

Vu la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, notamment les articles 18 et 19,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu le décret d'application n° 2017-1733 du 22 décembre 2017 relatif au parcours d'accompagnement personnalisé proposé aux collaborateurs parlementaires en cas de licenciement pour un motif autre que personnel,

Vu le décret n° 2019-796 du 26 juillet 2019 relatif aux nouveaux droits à indemnisation, à diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 relatif au régime d'assurance chômage, notamment les articles 46, 46 bis et 55 de son annexe A et les articles 46, 46 bis et 55 des annexes VIII et X de l'annexe A,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention du 26 janvier 2015 relative au contrat de sécurisation professionnelle,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité et la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision 2021-09 du 12 janvier 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

## Article 1 – Placement et gestion des droits

**§ 1** – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer l'ensemble des décisions et actes en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, y compris l'inscription sur la liste et les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription, de changement de catégorie ou appliquant la pénalité administrative, ainsi que les décisions de sanction à l'encontre des demandeurs d'emploi.

**§ 2** – Délégation est donnée à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi.

**§ 3** – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives aux allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, de l'assurance chômage, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage ou de tout autre tiers, y compris leur remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relevant de la compétence de Pôle emploi services,
- 2) les décisions prises dans le cadre de dispositifs spécifiques d'accompagnement, notamment le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le parcours d'accompagnement personnalisé (PAP) proposé aux collaborateurs parlementaires, y compris le remboursement des allocations lorsqu'elles ont été en trop versées,
- 3) les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE),
- 4) les bons SNCF,
- 5) les bons de commande de prestations aux demandeurs d'emploi.

**§ 4** – Délégation est donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogatoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

## Article 2 – Conventions de partenariat et marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 5 à l'effet de signer :

- 1) les conventions conclues en déclinaison d'accords cadres nationaux de partenariat, à l'exception de celles ayant un impact financier ou un impact en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 2) les autres conventions d'initiative locale, à l'exception de celles ayant un impact politique, financier, sur le système d'information ou en matière de ressources humaines pour Pôle emploi,
- 3) les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi d'un montant inférieur à 40 000 euros HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 2 de l'article 5.

## Article 3 – Prestations en trop versées

**§ 1** – Délégation est donnée pour accorder des délais de remboursement de prestations en trop versées :

- dans la limite de 12 mois à l'ensemble des agents,
- dans la limite de 24 mois aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5.

**§ 2** – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour accorder une remise de prestations en trop versées lorsque leur montant (ou le solde restant dû) est inférieur ou égal à 650 euros.

**§ 3** – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2, § 3 et § 4 de l'article 5 pour admettre en non valeur des prestations en trop versées, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque leur montant est inférieur ou égal à 650 euros.

**§ 4** – Les prestations visées au présent article sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers, ainsi que, pour les § 1 et § 2, celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

## Article 4 – Fonctionnement général

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 5 à l'effet de :

- signer tout acte et correspondance nécessaire au fonctionnement de l'agence ou à l'animation du service public local de l'emploi,
- signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, délégation temporaire est donnée aux personnes désignées au § 3 de l'article 5.

## Article 5 – Délégués

**§ 1** – directeurs d'agence

- madame Marie-Christine Brun, directrice de pôle emploi Briançon,
- monsieur Claude Dimitropoulos, directeur de pôle emploi Digne,
- madame Sophie Hervier-Zavarro, directrice de pôle emploi Gap,
- madame Laurence Guillamaud, directrice de pôle emploi Manosque,
- madame Arlette Villani, directrice de pôle emploi Antibes-Sophia,
- madame Frédérique Hérail, directrice de pôle emploi Cagnes sur Mer,
- monsieur Jean-Claude Morisseau, directeur de pôle emploi Cannes,
- madame Agnès Simond, directrice de pôle emploi Grasse,
- madame Pascale Puig, directrice de pôle emploi Nice La Trinité,
- monsieur Jean-Marc Mario, directeur de pôle emploi Le Cannet,
- madame Jeanine Bruzzisi, directrice de pôle emploi Menton,
- monsieur Olivier Destenay, directeur de pôle emploi Nice Centre,
- monsieur Jean Marie Poutz, directeur de pôle emploi Nice Est,
- madame Nathalie Veyrunes, directrice de pôle emploi Nice Nord,
- monsieur Noël Bruzzo, directeur de pôle emploi Nice Ouest,
- madame Annie Lopez, directrice de pôle emploi Aix Vallée de l'Arc,
- monsieur Ambroise Gagneuil, directeur de pôle emploi Aix Galice,
- madame Angélique Ricordel Papin, directrice de pôle emploi Arles,
- monsieur Cyril Niedzweski, directeur de pôle emploi Aubagne,
- monsieur Laurent Mercier, directeur de pôle emploi Châteaurenard,
- monsieur Philippe Commencais, directeur de pôle emploi Gardanne,
- madame Sylvie Buffaz, directrice de pôle emploi Istres,
- madame Sylvie Lorenzi, directrice de pôle emploi La Ciotat,
- monsieur Patrice Bes, directeur de pôle emploi Marignane,
- monsieur Christophe Neuville, directeur de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- monsieur Simon Gradoni, directeur de pôle emploi Marseille Blancarde,
- monsieur Christophe Dallain, directeur de pôle emploi Marseille Cap Pinède,
- madame Marielle Castel, directrice de pôle emploi Marseille Carré Gabriel,
- madame Sophie Delmas, directrice de pôle emploi Marseille Château Gombert,
- madame Aude Métral, directrice de pôle emploi Marseille La Valentine,
- madame Sylvie Merono, directrice de pôle emploi Marseille Mourepiane,
- madame Stéphanie Djemai, directrice de pôle emploi Marseille Pharo,

- madame Elisabeth Moreau, directrice de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux,
- monsieur Alexandre Ganne, directeur de pôle emploi Marseille Saint Charles,
- monsieur Eric Amato, directeur de pôle emploi Martigues,
- madame Caroline Roose, directrice de pôle emploi Miramas,
- madame Régine Vaubourg, directrice de pôle emploi Salon de Provence,
- madame Elisabeth Muller, directrice de pôle emploi Vitrolles,
- madame Pascale Tronel, directrice de pôle emploi Brignoles,
- madame Christine Blondet, directrice de pôle emploi Draguignan,
- madame Isabelle Hernandez Y Peres, directrice de pôle emploi Fréjus,
- madame Nathalie Amat, directrice de pôle emploi Golfe de Saint Tropez,
- monsieur Christophe Moretto, directeur de pôle emploi Hyères,
- monsieur Francis Ferrier, directeur de pôle emploi La Seyne sur Mer,
- monsieur David Monge, directeur de pôle emploi La Garde,
- madame Marie-José Perez, directrice de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var,
- madame Isabelle Albert, directrice de pôle emploi Saint Maximin,
- madame Elisabeth Vandenbossche, directrice de pôle emploi Saint Raphaël,
- monsieur Yannick Denimal, directeur de pôle emploi Six Fours,
- monsieur Franck Couriol, directeur de pôle emploi Toulon la Rode,
- monsieur Gildas Brieau, directeur de pôle emploi Toulon Foch,
- monsieur Olivier Laubron, directeur de pôle emploi Apt,
- monsieur Jean-Louis Peignien, directeur de pôle emploi Avignon Joly-Jean,
- monsieur Nasser Boukhelifa, directeur de pôle emploi Avignon Réalpanier,
- madame Anne Serisier, directrice de pôle emploi Bollène,
- monsieur Patrick Tesio, directeur de pôle emploi Carpentras,
- monsieur Philippe Léa, directeur de pôle emploi Cavaillon,
- monsieur Marc Kechichian, directeur de pôle emploi Orange,
- monsieur Rémy Pelegrin, directeur de pôle emploi Pertuis.

## § 2 – directeurs adjoints

- madame Nathalie Sanchez, directrice adjointe de pôle emploi Gap,
- monsieur Pascal Martin, directeur adjoint de pôle emploi Manosque,
- madame Delphine Tcheng, directrice adjointe de pôle emploi Antibes-Sophia,
- madame Stéphanie San Martino, directrice adjointe de pôle emploi Cannes,
- madame Lydia Scarpino, directrice adjointe de pôle emploi Nice Centre,
- madame Sandrine Gore, directrice adjointe de pôle emploi Nice Centre,
- madame Françoise Coquillat-Zeitoun, directrice adjointe de pôle emploi Nice Ouest,
- madame Latifa Anani, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Aix Galice,
- madame Claire Allamand, directrice adjointe de pôle emploi Aix Vallée de l'Arc,
- monsieur Bruno Berthelot, directeur adjoint de pôle emploi Aix Vallée de l'Arc,
- madame Caroline Allemand, directrice adjointe de pôle emploi Arles,
- madame Emmanuelle Comont, directrice adjointe de pôle emploi Aubagne,
- monsieur Franck Lauverjat, directeur adjoint de pôle emploi Châteaurenard,
- madame Delphine Beraud, directrice adjointe de pôle emploi Istres,
- madame Nadia Oudia, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- madame Sandrine Rossi, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- monsieur Gilles Dellavalle, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Blancarde,
- madame Isabelle Alio, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Cap Pinède,
- madame Samira Fakhir, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel,
- madame Isabelle Vauchelet, directrice adjointe par intérim de pôle emploi Marseille Carré Gabriel,
- madame Emmanuelle Nahmias, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Château Gombert,
- madame Annick Benchaib, directrice adjointe de pôle emploi Marseille La Valentine,
- monsieur Jean-François Pinto, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Mourepiane,
- madame Clémence Gentot, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Paradis,
- madame Sonia Pourradier, directrice adjointe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux,
- monsieur Ludovic Vandame, directeur adjoint de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux,
- madame Virginie Denis, directrice adjointe de pôle emploi Martigues,
- madame Anne Fougères, directrice adjointe de pôle emploi Salon de Provence,

- madame Claire Houche, directrice adjointe de pôle emploi Vitrolles,
- madame Nathalie Minana, directrice adjointe de pôle emploi Brignoles,
- madame Sylvie Kasperski, directrice adjointe de pôle emploi Hyères,
- monsieur Boris Orcel, directeur adjoint de pôle emploi La Garde,
- madame Lidwine Bori, directrice adjointe de pôle emploi La Seyne sur Mer,
- madame Sophie Dellavedova, directrice adjointe de pôle emploi Six Fours,
- madame Christine Lignot, directrice adjointe de pôle emploi Toulon Foch,
- madame Valérie Borel, directrice adjointe de pôle emploi Toulon la Rode,
- monsieur Yann Gout, directeur adjoint de pôle emploi Avignon Joly-Jean,
- madame Karine Romero, directrice adjointe de pôle emploi Avignon Joly-Jean,
- madame Fabienne Duez, directrice adjointe de pôle emploi Avignon Réalpanier,
- madame Cécile Duval, directrice adjointe de pôle emploi Carpentras,
- madame Edwige Letissier, directrice adjointe de pôle emploi Cavaillon,
- madame Karine Folly, directrice adjointe de pôle emploi Orange.

### § 3 – responsables d'équipe

- madame Marie-Estelle Beaussart, responsable d'équipe de pôle emploi Briançon,
- madame Géraldine Boyer, responsable d'équipe de pôle emploi Digne,
- monsieur Silvère Jourdan, responsable d'équipe de pôle emploi Digne,
- madame Nathalie Webert, responsable d'équipe de pôle emploi Digne,
- madame Dominique Jourdan, responsable d'équipe de pôle emploi Gap,
- madame Morgane Paugam, responsable d'équipe de pôle emploi Gap,
- monsieur Marc Poirot, responsable d'équipe de pôle emploi Gap,
- madame Sophie Schlupp, responsable d'équipe de pôle emploi Gap,
- madame Marie-Dominique Jeannin, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque,
- madame Catherine Parayre, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque,
- madame Annie Plumel, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque,
- madame Béatrice Viganì, responsable d'équipe de pôle emploi Manosque,
- madame Sandrine Cavalier, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Sophia,
- madame Florence Coste, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Sophia,
- madame Karine Drigues Hanoun, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Sophia,
- madame Sophie Poutz Lepretre, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Sophia,
- madame Emilie Striget, responsable d'équipe de pôle emploi Antibes-Sophia,
- madame Christine Caterino, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes sur Mer,
- madame Caroline Molinari, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes sur Mer,
- madame Valérie Royer, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes sur Mer,
- monsieur Alain Trutt, responsable d'équipe de pôle emploi Cagnes sur Mer,
- madame Catherine Argentino, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes,
- monsieur Mario Bonini, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes,
- madame Odile Guillaume, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes,
- monsieur Laurent Poilane, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes,
- madame Rosalie Vallet-Wade, responsable d'équipe de pôle emploi Cannes,
- monsieur Jérôme Lans, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse,
- monsieur Nicolas Soulier, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse,
- madame Carole Vives, responsable d'équipe de pôle emploi Grasse,
- madame Mélanie Abbous, responsable d'équipe de pôle emploi Nice La Trinité,
- madame Véronique Coste, responsable d'équipe de pôle emploi Nice La Trinité,
- madame Patricia Dehan, responsable d'équipe de pôle emploi Nice La Trinité,
- monsieur Sébastien Bergeron, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet,
- monsieur Christophe Kopp, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet,
- madame Ingrid Petit, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet,
- madame Christine Ronchi, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet,
- monsieur Richard Sanlier, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet,
- madame Marie-Angélique Arrii, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Menton,
- monsieur Sébastien Nazon, responsable d'équipe de pôle emploi Menton,
- monsieur Fabien Singier, responsable d'équipe de pôle emploi Menton,
- monsieur Olivier Chillon, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre,
- madame Paule Colonna, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre,
- madame Sylvie Gollé, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre,

- madame Valérie Legrand, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre,
- madame Isabelle Moretti-Colson, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Nice Centre,
- madame Claudine Sarkis, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Centre,
- monsieur Stéphane Bugnicourt, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est,
- madame Annie Duffau, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est,
- madame Aurélie Fattou, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est,
- madame Armelle Rubio, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Est,
- madame Nathalie Ortolani, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord,
- monsieur Olivier Schmeltz, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord,
- madame Aurélie Tailland, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord,
- madame Virginie Thiebaud, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Nord,
- madame Patricia Chapoux, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest,
- madame Béatrice Chrissokerakis, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest,
- monsieur Xavier Grand, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest,
- madame Béatrice Proal, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest,
- madame Amélie Roméo-Lhermine, responsable d'équipe de pôle emploi Nice Ouest,
- madame Patricia Danieau, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Vallée de l'Arc,
- madame Audrey Espic, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Vallée de l'Arc,
- monsieur Jérôme Kubiczek, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Vallée de l'Arc,
- madame Audrey Lopez, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Aix Vallée de l'Arc,
- madame Adeline Pit-Coulon, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Vallée de l'Arc,
- madame Ingrid Siebenhaar, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Vallée de l'Arc,
- madame Nadine Tron, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Vallée de l'Arc,
- madame Evodie Bartolomei, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Galice,
- madame Josette Bouillin, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Galice,
- madame Sonia Dumont-Corre, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Galice,
- madame Maud Paulin, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Aix Galice,
- madame Diane Payan, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Galice,
- madame Clio Varvounis, responsable d'équipe de pôle emploi Aix Galice,
- madame Nabila Brahmia, responsable d'équipe de pôle emploi Arles,
- monsieur Laurent Cler, responsable d'équipe de pôle emploi Arles,
- madame Saada Dahmani, responsable d'équipe de pôle emploi Arles,
- madame Nadine Dalié, responsable d'équipe de pôle emploi Arles,
- monsieur Benjamin Rey, responsable d'équipe de pôle emploi Arles,
- madame Bénédicte Faure, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne,
- madame Noelle Giraud, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne,
- madame Sandrine Lazzati, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne,
- madame Brigitte Prieur Hatchikian, responsable d'équipe de pôle emploi Aubagne,
- madame Jordane Rabin Krippeler, responsable d'équipe de pôle emploi Châteaurenard,
- madame Sylvie Pepe, responsable d'équipe de pôle emploi Châteaurenard,
- madame Louise Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Gardanne,
- madame Corinne Olive, responsable d'équipe de pôle emploi Gardanne,
- madame Monique Solimando, responsable d'équipe de pôle emploi Gardanne,
- madame Sylvie Crampes, responsable d'équipe de pôle emploi Istres,
- madame Fabienne Rives, responsable d'équipe de pôle emploi Istres,
- madame Sabine Serpagli, responsable d'équipe de pôle emploi Istres,
- monsieur Walid Cheikh, responsable d'équipe de pôle emploi La Ciotat,
- madame Nathalie Guerin, responsable d'équipe de pôle emploi La Ciotat,
- madame Marie-Hélène Tomasi, responsable d'équipe de pôle emploi La Ciotat,
- madame Anne-Marie Girard, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane,
- madame Myriam Martel, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane,
- madame Isabelle Raoux, responsable d'équipe de pôle emploi Marignane,
- monsieur Stéphane Arlaud, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- madame Danielle Bouwe-Pitti, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- madame Chantal Camenen, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- monsieur Eric Corallo, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- madame Isabelle Campos, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- monsieur Joel Jougon, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai,

- madame Farida Khalfi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- madame Véronique Melkonian, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- monsieur Chadly Nait Salem, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- madame Maud Bertrand, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Blancarde,
- monsieur Stéphan Guerfi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Blancarde,
- madame Carole Ranieri, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Blancarde,
- madame Anne-Marie Sanchez, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Blancarde,
- madame Laurence Lacoste, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Cap Pinède,
- madame Aurore Lucas, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Cap Pinède,
- madame Stéphanie Renaudeau, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Cap Pinède,
- monsieur Diego Bonnardel, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel,
- madame Karine Marchetti, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel,
- monsieur Adam Saleh, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel,
- madame Christine Vuailat, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Carré Gabriel,
- monsieur Jérôme Baiocco, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert,
- madame Sylvie Boyer, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert,
- madame Vanessa Brandel, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert,
- madame Alexandra Destrumelle, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Marseille Château Gombert,
- monsieur Philippe Giudicelli, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Château Gombert,
- madame Marie Chacon, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille La Valentine,
- madame Anne Chantron, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille La Valentine,
- monsieur Anthony Faget, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille La Valentine,
- madame Alexandra Mul, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille La Valentine,
- madame Agnès Niziolek, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille La Valentine,
- madame Christelle Matéo, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane,
- monsieur Mohamed Abdelmalek, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane,
- madame Louissette Proto, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Mourepiane,
- madame Armelle Gallou, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis,
- monsieur Vincent Grimaud, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis,
- madame Lisette Hilaire, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis,
- madame Carole Jougon, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis,
- madame Hélène Serre, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Paradis,
- madame Isabelle Agu, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pharo,
- madame Marina Athanassiou, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pharo,
- madame Laurence Aubspin, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux,
- madame Emilie Barber-Roulier, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux,
- madame Béatrice Crebassa-Flavi, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux,
- madame Samia El Aidouni, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux,
- madame Christelle Massart, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux,
- madame Jeannie Barbier, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Saint Charles,
- monsieur Joris Dardennes, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Saint Charles,
- madame Nassera Karoui, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Saint-Charles,
- madame Anne Pansier, responsable d'équipe de pôle emploi Marseille Saint Charles,
- madame Myriam Colombari, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues,
- madame Maryline Debard, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues,
- madame Christelle Matéo, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues,
- madame Fabienne Triadon, responsable d'équipe de pôle emploi Martigues,
- madame Christelle Laforet, responsable d'équipe de pôle emploi Miramas,
- madame Sophie N Guyen Thanh Dao, responsable d'équipe de pôle emploi Miramas,
- madame Vanessa Cucchiatti, responsable d'équipe de pôle emploi Salon de Provence,
- madame Sophie Ghestem, responsable d'équipe de pôle emploi Salon de Provence,
- monsieur Christian Maroc, responsable d'équipe de pôle emploi Salon de Provence,
- madame Sophie Mozer, responsable d'équipe de pôle emploi Salon de Provence,
- madame Vanessa Paraiso, responsable d'équipe de pôle emploi Salon de Provence,

- madame Maryse Amato, responsable d'équipe de pôle emploi Vitrolles,
- monsieur Stéphane Goupil, responsable d'équipe de pôle emploi Vitrolles,
- madame Guylaine Castilla, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles,
- madame Marine Gabriel, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles,
- madame Anne-Sophie Gonelle, responsable d'équipe de pôle emploi Brignoles,
- monsieur Cédric Battestini, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan,
- madame Séverine Dupouy, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan,
- madame Véronique Leclercq, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan,
- madame Sandrine Quantin, responsable d'équipe de pôle emploi Draguignan,
- monsieur Eric Chrétien, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus,
- madame Isabelle Debias, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus,
- madame Fatiha Elbaoudi, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus,
- madame Chrystelle Setti, responsable d'équipe de pôle emploi Fréjus,
- monsieur Ludovic Nonnato, responsable d'équipe de pôle emploi Golfe de Saint Tropez,
- monsieur François Scilla, responsable d'équipe de pôle emploi Golfe de Saint Tropez,
- madame Virginie Strosberg, responsable d'équipe de pôle emploi Golfe de Saint Tropez,
- monsieur Nabil Elhamdi, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères,
- madame Claude Gaucher, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères,
- madame Béatrice Sotty, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères,
- madame Véronique Valy-Jault, responsable d'équipe de pôle emploi Hyères,
- madame Fabienne Malnis, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer,
- madame Sophie Ogor, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer,
- madame Sandrine Ritter-Hemichou, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer,
- monsieur Eric Strentz, responsable d'équipe de pôle emploi La Seyne sur Mer,
- madame Virginie De Martin, responsable d'équipe de pôle emploi La Garde,
- monsieur David Fantino, responsable d'équipe de pôle emploi La Garde,
- monsieur Sylvain Gendre, responsable d'équipe de pôle emploi La Garde,
- madame Olivia Lemaitre, responsable d'équipe de pôle emploi La Garde,
- madame Valérie Beaumont, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var,
- monsieur Stéphane Martinez, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var,
- monsieur Philippe Nau, responsable d'équipe de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var,
- madame Sylvie Boucher, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Maximin,
- madame Valérie Lobry, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Maximin,
- madame Nathalie Lampasona, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël,
- madame Isabelle Derbes, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël,
- madame Vanessa Foti, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël,
- monsieur Dominique Nedelec, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Raphaël,
- madame Stéphanie Brilliet, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours,
- madame Valérie Potier, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours,
- monsieur Christophe Saunier, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours,
- madame Eve Tellier, responsable d'équipe de pôle emploi Six Fours,
- madame Sandra Deyts, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon la Rode,
- madame Nathalie Fiancette, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon la Rode,
- monsieur Jean-Michel Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon la Rode,
- madame Marylise Lebellegard, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon la Rode,
- madame Isabelle Nicaud, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon la Rode,
- madame Christelle Ostrowski, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon la Rode,
- madame Agnès Choffel, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Foch,
- madame Aurélie George, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Foch,
- madame Blandine Le Dudal, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Toulon Foch,
- madame Anne Le Pecheur, responsable d'équipe de pôle emploi Toulon Foch,
- madame Nicole De Lucenay, responsable d'équipe de pôle emploi Apt,
- monsieur Olivier Izard, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Joly-Jean,
- monsieur Cédric Montignot, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Joly-Jean,
- monsieur Hervé Pagan, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Joly-Jean,
- madame Latifa Quantin, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Avignon Joly-Jean,
- madame Sarah Tacchino, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Joly-Jean,
- madame Laurence Albert, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Réalpanier,
- monsieur Philippe Benavente, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Réalpanier,



- madame Claire David, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Réalpanier,
- monsieur Jérôme Pescheloche, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Réalpanier,
- monsieur Dominique Preciado, responsable d'équipe de pôle emploi Avignon Réalpanier,
- madame Myriam Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Bollène,
- madame Stéphanie Vernaz, responsable d'équipe de pôle emploi Bollène,
- madame Nathalie Arques, responsable d'équipe par intérim de pôle emploi Carpentras,
- monsieur Hervé Boudin, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras,
- madame Joséphine Perez, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras,
- monsieur Jean-Michel Sandral, responsable d'équipe de pôle emploi Carpentras,
- madame Cécile Avignon, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon,
- monsieur Hervé Doucet, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon,
- madame Inès Guillot, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon,
- madame Céline Viaux, responsable d'équipe de pôle emploi Cavaillon,
- madame Christine Guidicelli, responsable d'équipe de pôle emploi Orange,
- madame Elodie Nguyen, responsable d'équipe de pôle emploi Orange,
- monsieur Thibaud Boulevard, responsable d'équipe de pôle emploi Pertuis,
- madame Céline Petetin, responsable d'équipe de pôle emploi Pertuis.

#### § 4 – référents métiers

- monsieur Christian Zuber, référent métiers de pôle emploi Briançon,
- madame Cécile Rivière Bonnefoy, référent métiers de pôle emploi Digne,
- monsieur Jean-Charles Richaud, référent métiers de pôle emploi Digne,
- monsieur Alexandre Destree, référent métiers de pôle emploi Gap,
- madame Françoise Dailly, référent métiers de pôle emploi Manosque,
- madame Michèle Martin, référent métiers de pôle emploi Antibes-Sophia,
- madame Maryline Riado, référent métiers de pôle emploi Antibes-Sophia,
- madame Laurence Mertz Bouras, référent métiers de pôle emploi Cagnes sur Mer,
- madame Sylvie Pouthier, référent métiers de pôle emploi Cagnes sur Mer,
- madame Sylvie David, référent métiers de pôle emploi Cannes,
- madame Muriel Mandrick, référent métiers de pôle emploi Cannes,
- monsieur Laurent Vives, référent métiers de pôle emploi Cannes,
- madame Sandrine Aulas, référent métiers de pôle emploi Grasse,
- madame Pascale Bailly, référent métiers de pôle emploi Grasse,
- madame Marie Masciantonio, référent métiers de pôle emploi Nice La Trinité,
- madame Frédérique Giudicelli, référent métiers de pôle emploi Le Cannet,
- monsieur Laurent Torzuoli, référent métiers de pôle emploi Menton,
- madame Viviane Claraz, référent métiers de pôle emploi Nice Centre,
- madame Céline Girelli, référent métiers de pôle emploi Nice Centre,
- madame Marie-Catherine Midan, référent métiers de pôle emploi Nice Est,
- madame Caroline Devezeaud, référent métiers de pôle emploi Nice Nord,
- madame Katy Bourgeois, référent métiers par intérim de pôle emploi Nice Ouest,
- monsieur Serge Gloumeaud, référent métiers de pôle emploi Nice Ouest,
- madame Elisabeth Rameau, référent métiers de pôle emploi Nice Ouest,
- madame Sylvie Lambert, référent métiers de pôle emploi Aix Vallée de l'Arc,
- monsieur Pascal Lampazona, référent métiers de pôle emploi Aix Vallée de l'Arc,
- monsieur Cyril Di Stefano, référent métiers de pôle emploi Aix Galice,
- madame Véronique Duclos-Olry, référent métiers de pôle emploi Aix Galice,
- madame Nathalie Maurice, référent métiers de pôle emploi Aix Galice,
- madame Florence Pinault, référent métiers de pôle emploi Aix Galice,
- madame Christine Colson, référent métiers par intérim de pôle emploi Arles,
- madame Ludivine Verrier, référent métiers de pôle emploi Arles,
- monsieur Thierry Berbigier, référent métiers de pôle emploi Aubagne,
- madame Rahnia Maafi, référent métiers de pôle emploi Aubagne,
- madame Charlotte Bernard, référent métiers par intérim de pôle emploi Châteaurenard,
- madame Sandrine Cochard, référent métiers de pôle emploi Châteaurenard,
- madame Evelyne Ortusi, référent métiers de pôle emploi Gardanne,
- madame Delphine Passebosc, référent métiers de pôle emploi Gardanne,
- madame Léonor Migliaccio, référent métiers de pôle emploi Istres,
- madame Sophie Molineris, référent métiers de pôle emploi Istres,

- madame Nathalie Dordain, référent métiers de pôle emploi La Ciotat,
- madame Hélène Pavon, référent métiers de pôle emploi Marignane,
- madame Jamoula Zitouni, référent métiers de pôle emploi Marignane,
- monsieur Pascal Laurent, référent métiers de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- monsieur Guillaume Olive, référent métiers de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- madame Geneviève Papa, référent métiers de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- madame Sylvie Thebaud, référent métiers de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- madame Fabienne Zennache, référent métiers de pôle emploi Marseille Belle de Mai,
- monsieur Serge Bottero, référent métiers de pôle emploi Marseille Blancarde,
- madame Katidja Ibrahim, référent métiers de pôle emploi Marseille Blancarde,
- madame Christine Chabert, référent métiers par intérim de pôle emploi Marseille Cap Pinède,
- madame Audrey Maupetit, référent métiers de pôle emploi Marseille Cap Pinède,
- monsieur Patrick Bénéjam, référent métiers par intérim de pôle emploi Marseille Carré Gabriel,
- madame Marion Marchione, référent métiers de pôle emploi Marseille Château Gombert,
- monsieur Michel Merlino, référent métiers de pôle emploi Marseille Château Gombert,
- madame Sandrine Ortola, référent métiers de pôle emploi Marseille La Valentine,
- madame Marianne Defraigne, référent métiers de pôle emploi Marseille Mourepiane,
- madame Cécile Ramel, référent métiers de pôle emploi Marseille Mourepiane,
- monsieur André Fiorillo, référent métiers de pôle emploi Marseille Paradis,
- madame Malka Roger, référent métiers de pôle emploi Marseille Paradis,
- madame Nora Caillol-Karkar, référent métiers de pôle emploi Marseille Pharo,
- madame Nathalie Pernin, référent métiers de pôle emploi Marseille Pharo,
- madame Emmanuelle Farag, référent métiers de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux,
- madame Estelle Ferrando, référent métiers de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux,
- madame Magdalena Guilhou, référent métiers par intérim de pôle emploi Marseille Pont de Vivaux,
- monsieur Jean-François Huet, référent métiers de pôle emploi Marseille Saint Charles,
- monsieur Jérôme Christensen, référent métiers par intérim de pôle emploi Martigues,
- madame Jocelyne Feraud-Raoux, référent métiers de pôle emploi Martigues,
- madame Aude Quiriconi, référent métiers de pôle emploi Martigues,
- madame Carmen Pontida, référent métiers de pôle emploi Miramas,
- madame Patricia Sénécal Mérand, référent métiers de pôle emploi Salon de Provence,
- monsieur Patrice Tallet, référent métiers de pôle emploi Salon de Provence,
- madame Evelyne Thines, référent métiers de pôle emploi Salon de Provence,
- madame Delphine Monfray, référent métiers de pôle emploi Vitrolles,
- monsieur Didier Crombe, référent métiers de pôle emploi Brignoles,
- monsieur Frédéric Beaumont, référent métiers de pôle emploi Draguignan,
- madame Virginie Izapow, référent métiers de pôle emploi Draguignan,
- madame Valérie Roustant, référent métiers de pôle emploi Fréjus,
- madame Elisabeth Labrit, référent métiers de pôle emploi Fréjus,
- monsieur Mickaël Lobry, référent métiers de pôle emploi Golfe de Saint Tropez,
- monsieur Eric Juniot, référent métiers de pôle emploi Hyères,
- madame Mireille Kopp, référent métiers de pôle emploi Hyères,
- madame Isabelle Wiart, référent métiers de pôle emploi Hyères,
- madame Marie-Christine Ferlut, référent métiers de pôle emploi La Seyne sur Mer,
- madame Christelle Joly, référent métiers de pôle emploi La Garde,
- madame Nathalie Sandral, référent métiers de pôle emploi La Garde,
- madame Magali Arnaud, référent métiers de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var,
- madame Sabine Demaison, référent métiers de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var,
- madame Fabienne Salazard, référent métiers de pôle emploi Le Cannet Cœur du Var,
- madame Sandrine Brouyer, référent métiers de pôle emploi Saint Maximin,
- madame Valérie Bauer, référent métiers de pôle emploi Saint Raphaël,
- monsieur Fabrice Broustaut, référent métiers de pôle emploi Saint Raphaël,
- madame Lucie Chaume, référent métiers de pôle emploi Six Fours,
- madame Christelle Godart, référent métiers de pôle emploi Six Fours,
- madame Florence Chevrier, référent métiers de pôle emploi Toulon La Rode,
- monsieur Eric Dorchy, référent métiers de pôle emploi Toulon la Rode,
- madame Zineb Lazzaoui Denimal, référent métiers de pôle emploi Toulon Foch,

- monsieur Johan Tizi, référent métiers de pôle emploi Toulon Foch,
- madame Nicole Aloy, référent métiers de pôle emploi Apt,
- madame Monelle Lesterlan, référent métiers de pôle emploi Avignon Joly-Jean,
- monsieur Hervé Matin, référent métiers de pôle emploi Avignon Joly-Jean,
- madame Cécile Chereau, référent métiers de pôle emploi Avignon Réalpanier,
- madame Khadija Tadi, référent métiers de pôle emploi Avignon Réalpanier,
- madame Sylvie Maurin, référent métiers de pôle emploi Bollène,
- monsieur Jérémy Monnet, référent métiers de pôle emploi Carpentras,
- monsieur Jérôme Ruel, référent métiers de pôle emploi Carpentras,
- madame Martine Cyrille, référent métiers de pôle emploi Cavaillon,
- monsieur Frantz Mouchard, référent métiers de pôle emploi Orange,
- madame Corinne Sosson, référent métiers de pôle emploi Orange,
- monsieur Jean-Pierre Saveant, référent métiers de pôle emploi Pertuis.

## **Article 6 – Dispositions finales**

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

## **Article 7 – Abrogation et publication**

La décision Paca n° 2021-05 DS Agences du 1<sup>er</sup> février 2021 est abrogée.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Marseille, le 2 février 2021.

Pascal Blain,  
directeur régional  
de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

## Décision Paca n° 2021-09 DS DR du 2 février 2021

# Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5312-2, L.5312-5, L.5312-6, L.5312-8, L.5312-9, L.5312-10, L.5312-13, L.5412-2, R.5312-4 à R.5312-6, R.5312-19 et R.5312-23 à R.5312-26, R.5412-1, R.5412-5, R.5412-7 à R.5412-8, R.5426-3, R.5426-8 à R.5426-11,

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2020-08 du 21 janvier 2020 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision DG n° 2020-34 du 17 août 2020 actualisant les seuils du règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2021-09 du 12 janvier 2021 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la décision DG n° 2021-48 du 29 janvier 2021 portant délégation de pouvoir du directeur général aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

## Section 1 – Fonctionnement général

### Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

**§ 1** – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 et § 2 de l'article 16 à l'effet de signer les instructions et notes à destination du réseau.

**§ 2** – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16, à monsieur Michel Loutfi, directeur administratif et financier et à monsieur Jean-Marie Rossich, directeur en charge de la stratégie, de l'innovation et du Lab, à l'effet de signer :

- 1) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération, les décisions accordant une prime ou indemnité et les approbations hiérarchiques de déplacement, y compris les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule.

- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur, les notes de frais de déplacement et de repas occasionnés par l'exercice propre d'un mandat syndical ou d'un mandat des représentants élus du personnel de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**§ 3** – Délégation est donnée à madame Daniella Chevreuil, directeur en charge de la gestion des ressources humaines, à l'effet de signer dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur, les notes de frais de déplacement et de repas occasionnés par l'exercice propre d'un mandat syndical ou d'un mandat des représentants élus du personnel de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur.

**§ 4** – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 3, § 4, § 5 et § 6 de l'article 16 et à monsieur Serge Lombardi, responsable en charge du pôle experts applicatifs réglementaires, à l'effet de signer :

- 1) les actes et correspondances nécessaires aux activités du service,
- 2) les congés et autorisations d'absence sans incidence sur la rémunération et les approbations hiérarchiques de déplacement ainsi que, sauf en ce qui concerne les déplacements hors du territoire national, les états de frais et autorisations d'utiliser un véhicule.

## **Article 2 – Marchés publics**

**§ 1** – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16, à monsieur Michel Louffi, directeur administratif et financier et à monsieur Jean-Marie Rossich, directeur en charge de la stratégie, de l'innovation et du Lab, à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 207 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution (y compris la résiliation) de marchés publics, quel que soit leur montant.

**§ 2** – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 2 et § 3 de l'article 16 à l'effet de signer :

- 1) les marchés publics d'un montant inférieur à 103 000 euros HT,
- 2) les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- 3) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris leur résiliation, quel que soit leur montant.

**§ 3** – Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 5 et § -6 de l'article 16 et à monsieur Fabien Maura, responsable d'équipe support système d'information à l'effet de signer :

- 1) les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT,
- 2) les autres actes nécessaires à la passation et à l'exécution de marchés publics, quel que soit leur montant, à l'exception des actes ayant une incidence financière et de la résiliation.

## **Section 2 – Autres contrats**

### **Article 3 – Partenariat et autres contrats**

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1, § 2 et § 3 de l'article 16 à l'effet de signer les conventions locales, départementales et régionales de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion conclues avec des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou adhéré au régime d'assurance chômage.

## **Section 3 – Gestion immobilière**

### **Article 4 – Baux, acquisitions, aliénations de biens immobiliers et autorisations d'urbanisme**

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16, à monsieur Michel Louffi, directeur administratif et financier et à monsieur Jean-Marie Rossich, directeur en charge de la stratégie, de l'innovation et du Lab, à l'effet de signer :

- 1) les baux et les actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, que Pôle emploi ait qualité de preneur ou bailleur,
- 2) les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers,
- 3) les demandes d'autorisations d'urbanisme.

## **Section 4 – Ressources humaines**

### **Article 5 – Gestion des ressources humaines**

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16, à madame Brigitte Jacquin-Gros, directeur en charge du développement des ressources humaines, à madame Daniella Chevreuil, directeur en charge de la gestion des ressources humaines et à madame Dominique Gonnord, responsable de service en charge de la gestion du personnel, à l'effet de signer, concernant les agents de la direction régionale à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs, les documents et actes nécessaires à la gestion des ressources humaines, y compris le recrutement, la rupture du contrat et les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme.

## **Section 5 – Décisions de sanction et décisions suite à recours**

### **Article 6 – Recours hiérarchiques**

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16, à monsieur Michel Loutfi, directeur administratif et financier et à monsieur Jean-Marie Rossich, directeur en charge de la stratégie, de l'innovation et du Lab, à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours hiérarchiques formés par les usagers et autres tiers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional.

### **Article 7 – Décisions de sanction**

Délégation est donnée à monsieur Yves Vernet, directeur en charge de la maîtrise des risques et à madame Nathalie Méalin, responsable de service en charge de la prévention des fraudes, à l'effet de signer les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement, ainsi que les décisions appliquant la pénalité administrative.

### **Article 8 – Recours préalables obligatoires**

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16, à monsieur Yves Vernet, directeur en charge de la maîtrise des risques et à madame Nathalie Méalin, responsable de service en charge de la prévention des fraudes à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes compétentes au sein des directions territoriales et pour des manquements constatés à compter du 1er janvier 2019, délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16, à monsieur Yves Vernet, directeur en charge de la maîtrise des risques et à madame Nathalie Méalin, responsable de service en charge de la prévention des fraudes à l'effet de signer les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation et de suppression du revenu de remplacement et contre les décisions appliquant la pénalité administrative en cas d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement.

## Section 6 – Prestations

### Article 9 – Service des prestations

Délégation est donnée à monsieur Eric Cayol, directeur en charge des opérations, à monsieur Frédéric Caillol, responsable de service en charge de l'appui à la production et à madame Marie-Laure Rallet, responsable en charge du service politiques d'intervention aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions, à l'effet de :

- 1) prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail y compris dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives aux services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n° 2009-2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- 2) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- 3) prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- 4) signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF,
- 5) dans les conditions et limites fixées par les textes applicables, prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de transition professionnelle (CTP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- 6) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

## Section 7 – Recouvrement

### Article 10 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16, à monsieur Yves Vernet, directeur en charge de la maîtrise des risques, à monsieur Eric Cayol, directeur en charge des opérations et à madame Nathalie Méalin, responsable de service en charge de la prévention des fraudes, à l'effet de signer :

- 1) les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général,
- 2) les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- 3) les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- 4) les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- 5) les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,

## Section 8 – Prestations en trop versées

### Article 11 – Délais, remise et admission en non valeur

§ 1 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 à l'effet d'accorder tout délai de remboursement de prestations en trop versées.

§ 2 – Délégation est donnée à monsieur Eric Cayol, directeur en charge des opérations à l'effet d'accorder tout délai de remboursement de prestations en trop versées dans la limite de 48 mois.

§ 3 – Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 et à monsieur Eric Cayol, directeur en charge des opérations, à l'effet d'accorder une remise de prestations en trop versées ou les admettre en non valeur lorsqu'elles sont irrécouvrables ou non recouvrées :

- sans limite de montant lorsque les prestations concernées sont les allocations, primes, aides, mesures et autres prestations versées par Pôle emploi, pour son compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs ayant conclu une convention de gestion ou de tout autre tiers ;
- dans la limite de 650 euros pour accorder une remise lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage ;
- d'un montant inférieur à 1000 euros pour admettre en non-valeur lorsque les prestations concernées sont celles versées pour le compte de l'assurance chômage.

## Section 9 – Plaintes, contentieux, transactions et production au passif

### Article 12 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation est donnée aux personnes désignées au présent article, à l'effet de porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente.

Bénéficiaire de la présente délégation :

- monsieur Gilles Briot, responsable de service en charge de la logistique et des moyens généraux,
- madame Nathalie Méalin, responsable de service en charge de la prévention des fraudes,
- madame Mireille Odic-Lagardette, responsable de service en charge de la sécurité des personnes et des biens,
- monsieur Eric Siligoni, adjoint au responsable de service en charge de la logistique et des moyens généraux
- monsieur Damien Vauchair, juriste affaires juridiques,
- monsieur Yann Vergriete, juriste affaires juridiques,
- madame Sophie Bertuccelli, juriste affaires juridiques.

### Article 13 – Contentieux

Délégation est donnée aux personnes désignées aux § 1 à 4 du présent article, à l'effet de signer les actes nécessaires pour agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers qu'il représente dans tout litige, devant toute juridiction en demande et en défense, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale.

§ 1 – En matière de placement et gestion des droits des demandeurs d'emploi :

- à monsieur Eric Cayol, directeur en charge des opérations

§ 2 – En matière de fraudes, à l'exception des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi :

- à monsieur Yves Vernet, directeur en charge de la maîtrise des risques
- à madame Nathalie Méalin, responsable de service en charge de la prévention des fraudes

§ 3 – En matière de gestion des ressources humaines, à l'exception :

- des litiges relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et accords collectifs nationaux de travail et à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale,



- des litiges relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégué au sein de la direction générale concernant la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public,
- d'un litige entre Pôle emploi et un agent porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou cadre supérieur :
  - o à madame Brigitte Jacquin-Gros, directeur en charge du développement des ressources humaines,
  - o à madame Daniella Chevreuil, directeur en charge de la gestion des ressources humaines

**§ 4** – En toute autre matière, à l'exception des litiges :

- entre Pôle emploi et un partenaire institutionnel,
- relatifs à l'exécution d'une convention sur laquelle ou d'un marché public sur lequel le conseil d'administration a délibéré,
- se rapportant à une prise de participation financière ou la participation à des groupements d'intérêt économique, groupements d'intérêt public ou groupements européens de coopération territoriale,
- mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi :
  - o aux personnes désignées au § 1 de l'article 16
  - o à monsieur Damien Vauchair, juriste affaires juridiques

**Article 14 – Transactions**

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16, à monsieur Michel Louffi, directeur administratif et financier et à monsieur Jean-Marie Rossich, directeur en charge de la stratégie, de l'innovation et du Lab, à l'effet de signer les transactions prévoyant le versement d'une somme d'un montant total inférieur à 5 000 euros.

**Article 15 – Production au passif des entreprises en procédure collective**

Délégation est donnée aux personnes désignées au § 1 de l'article 16 et à monsieur Eric Cayol, directeur en charge des opérations à l'effet de signer les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

**Section 10 – Délégués et dispositions diverses**

**Article 16 – Délégués**

**§ 1** – Directeurs régionaux adjoints :

- monsieur Christian Sanfilippo, directeur régional adjoint en charge des opérations,
- monsieur Didier Zielinski, directeur régional adjoint en charge des affaires générales et de la maîtrise des risques,
- madame Catherine Le Brun-Choquet, directeur régional adjoint en charge de la performance sociale.

**§ 2** – Directeurs :

- monsieur Michel Louffi, directeur administratif et financier,
- monsieur Jean-Marie Rossich, directeur en charge de la stratégie, de l'innovation et du Lab,
- monsieur Xavier Guidoni, directeur en charge des relations extérieures,
- monsieur Eric Cayol, directeur en charge des opérations,
- monsieur Yves Vernet, directeur en charge de la maîtrise des risques,
- madame Marie-Brigitte Curri, directeur en charge du pilotage,
- madame Daniella Chevreuil, directeur en charge de la gestion des ressources humaines,
- madame Brigitte Jacquin-Gros, directeur en charge du développement des ressources humaines,
- monsieur Alain Ribas, directeur en charge de la responsabilité sociale et environnementale.

**§ 3 – Directeurs adjoints :**

- monsieur Michel Alexandre, directeur adjoint en charge du service études et instances paritaires,
- madame Magali Geoffray, directrice adjointe en charge des relations extérieures,

**§ 4 – Médiateur :**

- monsieur Laurent Estroumza, médiateur de Pôle emploi Paca.

**§ 5 – Responsables de service :**

- madame Anne Branchereau, responsable de service en charge de la communication,
- monsieur Christophe Gaita, responsable de service plan-projets,
- monsieur Stéphane Le Nallio, responsable de service en charge de la qualité et de l'organisation du travail,
- monsieur Nicolas Bianco, responsable de service en charge des statistiques, études et évaluations,
- madame Marie-Laure Rallet, responsable en charge du service politiques d'intervention,
- monsieur Frédéric Caillol, responsable de service en charge de l'appui à la production,
- monsieur Gilles Briot, responsable de service en charge de la logistique et des moyens généraux,
- monsieur David Stojcic, responsable de service en charge des achats, marchés et approvisionnement,
- monsieur Pascal Hubert, responsable de service en charge de l'immobilier et de la maintenance,
- monsieur Christian Cortaredona, responsable de service en charge des habilitations et de l'informatique,
- madame Nathalie Cools, responsable des services financiers,
- monsieur Philippe Benech, responsable de service en charge du pilotage analytique,
- madame Mireille Odic-Lagardette, responsable de service en charge de la sécurité des personnes et des biens,
- monsieur Mickaël Villaume, responsable de service en charge de la gestion du personnel,
- madame Myriam Sanchis Tibaldi, responsable de service en charge de la formation et du développement des compétences,
- madame Stéphanie Demange, responsable de service en charge de l'emploi et des carrières,
- madame Nathalie Méalin, responsable de service en charge de la prévention des fraudes,
- monsieur Thierry Napoli, responsable de service en charge du fonds social européen,

**§ 6 – Responsables de service adjoints :**

- monsieur Eric Siligoni, adjoint au responsable de service en charge de la logistique et des moyens généraux,
- madame Anne Debernardy, adjointe au responsable de service en charge des achats, marchés et approvisionnement,
- madame Rachel Lorrain, responsable adjoint des services financiers.

**Article 17 – Dispositions finales**

Les délégations consenties au titre de la présente décision sont des délégations de signature. Elles sont accordées dans la limite des attributions du délégataire et, sauf précision contraire, à titre permanent.

Les décisions et actes pris sur leur fondement sont prises au nom du directeur régional de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le délégataire est également compétent pour statuer sur les recours gracieux le cas échéant formés contre ces décisions et actes.

On entend par « cadres dirigeants » les cadres dirigeants mentionnés à l'article 1.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et par « cadres supérieurs » les cadres visés à l'article 4.2 de la convention collective nationale de Pôle emploi et les agents soumis au décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de catégorie 4, filière management, directeurs territoriaux délégués et médiateurs.

**Article 18 – Abrogation et publication**

La décision Paca n° 2021-01 DS DR du 1<sup>er</sup> février 2021 est abrogée.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Marseille, le 2 février 2021.

Pascal Blain,  
directeur régional  
de Pôle emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur